

RAPPORT
ANNUEL

2 0, 1 2

CHAMBRE DE COMMERCE DE LUXEMBOURG



CHAMBRE DE
COMMERCE
LUXEMBOURG

VOTRE PARTENAIRE POUR LA RÉUSSITE

DÉPARTEMENT
AVIS ET AFFAIRES
JURIDIQUES
*Défendre les intérêts
des ressortissants*

page

12

page

16

DÉPARTEMENT CRÉATION
ET DÉVELOPPEMENT
DES ENTREPRISES
*Accompagner les entreprises et
promouvoir l'esprit d'entreprises*

2012

CHAMBRE
DE COMMERCE
DE LUXEMBOURG

DÉPARTEMENT
ECONOMIQUE
*Au service d'une économie
durablement compétitive
et attractive*

page

32

page

42

DÉPARTEMENT
INTERNATIONAL
*Promouvoir le développement
des entreprises
luxembourgeoises à l'étranger*

RAPPORT
ANNUEL 2012

CHAMBRE DE COMMERCE
DE LUXEMBOURG
WWW.CC.LU

L'ACTIVITÉ 2012 EN CHIFFRES

(CHIFFRES 2011 ENTRE PARENTHÈSES)

149	(178)	avis émis sur des projets de loi et de règlements grand-ducaux
6.990	(5.049)	réponses aux courriers électroniques envoyés à l'Espace Entreprises
554	(622)	demandes en autorisation d'établissement accompagnées par l'Espace Entreprises
13.089	(11.575)	certificats d'origine délivrés
17	(17)	missions économiques, visites d'Etat et bourses de contact internationales
10	(14)	visites accompagnées et stands collectifs à des foires internationales
183	(180)	entreprises luxembourgeoises ont participé aux missions économiques
59	(58)	journées d'opportunités d'affaires
36.000	(36.000)	exemplaires du magazine « Merkur » diffusés chaque mois
14.029		visiteurs uniques par mois sur www.cc.lu

LE MOT DU PRÉSIDENT



Alors que depuis le troisième trimestre 2011 l'économie européenne est en récession, le Grand-Duché a réussi à enregistrer l'année dernière une croissance légèrement positive. Cependant, le PIB luxembourgeois n'a atteint en 2012 que le niveau de 2007, ce qui permet de conclure que du point de vue du progrès économique, cinq années ont été perdues. Or, dans la mesure où le Luxembourg a besoin d'une croissance annuelle moyenne de plus de 3% pour maintenir en équilibre ses finances et ses régimes de protection sociale, on mesure mieux l'impact de la crise et la nécessité d'un changement.

L'impact de la crise ne se limite pas à l'équivalent de 20% du PIB, à un déficit structurel du budget de l'Etat, au déséquilibre croissant – malgré la réforme votée en 2012 – de notre régime des pensions. Elle se traduit surtout dans d'autant de sorts individuels, par exemple parmi les chômeurs, ou des chefs d'entreprises qui ont dû déclarer faillite.

Ayant pris la mesure du fléau de chômage la Chambre de Commerce a fait de la formation sa priorité absolue en redoublant d'efforts dans ce domaine. Jamais autant de personnes (plus de 15.000) n'avaient participé à une des nombreuses offres de formation de la Luxembourg School for Commerce (LSC). Une nouveauté a été l'initiative intitulée Fit for Commerce qui constitue une formation d'insertion pour jeunes chômeurs innovante et proche du terrain.

Le chômage des jeunes s'envole malheureusement encore davantage dans la plupart des pays de l'Union Européenne ce qui a incité la Commission à recommander de s'inspirer des formations duales qui existent dans des pays comme l'Autriche, l'Allemagne et le Luxembourg. Ces parcours qui combinent un cursus scolaire avec un contrat d'apprentissage en entreprise, débouchent souvent sur des emplois de qualité. Au Luxembourg le nombre de contrats gérés par la Chambre de Commerce continue à augmenter et s'est situé en 2012 à environ 1700 (un nouveau record), preuve du dynamisme de la LSC et des entreprises luxembourgeoises mobilisées.

La situation économique et financière du Grand-Duché étant tributaire de l'activité dans l'UE et plus particulièrement dans la zone Euro, la crise de la dette souveraine et sa conséquence sur la monnaie commune ont pesé comme une épée de Damoclès sur l'ensemble des pays européens. Face à ce danger sans précédent, les dirigeants européens ont su prendre – dans la douleur, il est vrai – une série de mesures correctrices pour maintenir la confiance dans la monnaie européenne, soutenu en cela par la Banque centrale européenne (BCE) qui a baissé ses taux directeurs à un niveau historiquement bas. L'objectif de ces efforts a été de permettre aux économies européennes de financer leur reprise sans compromettre les efforts des gouvernements pour enfin assainir les finances publiques. Des finances publiques qui demeurent d'ailleurs une source de préoccupation majeure au Grand-Duché, qui contrairement à beaucoup de pays européens, n'a pas encore ralenti le rythme de progression de ses dépenses publiques. Une dérive que la Chambre de Commerce a d'ailleurs fermement critiquée dans son avis budgétaire, qui a été comme d'habitude le plus commenté parmi tous ceux publiés au nombre de 148. La Chambre de Commerce a jugé les efforts de redressement du Gouvernement insuffisants et a également proposé toute une série de mesures structurelles pouvant contribuer à l'assainissement des finances publiques, dont le déficit est devenu désormais structurel. Un assainissement qui est tout à fait indispensable, puisque le Luxembourg ne pourra pas compter sur un retour rapide de la croissance. En effet, malgré quelques signes encourageants, en 2013 la morosité continuera de peser sur l'économie européenne – et partant sur les entreprises – puisqu'on doit s'attendre, au mieux, à une stagnation en zone euro.

Dans ce climat d'incertitude, l'action de la Chambre de Commerce en tant que partenaire des entreprises prend toute son importance. En effet, la création et le développement des entreprises est à la source de la croissance future de l'économie et donc au centre des missions de la Chambre de Commerce. Aussi, je me réjouis de constater que tout au long de l'année 2012 elle a su faire preuve d'imagination et de dévouement pour aider du mieux de ses moyens ses membres à traverser une période éminemment difficile. Elle l'a fait en développant de nouveaux services, notamment en matière de création et de développement d'entreprises, où de nouvelles initiatives ont vu le jour, telles que le programme « Business Check » qui, sous certaines conditions, aide les créateurs et repreneurs d'entreprise par la mise à disposition d'un accompagnateur de projet expérimenté. Il faut également citer la première édition réussie du nouveau dispositif d'accompagnement « 1,2,3, Go Social », qui offre un coaching gratuit et personnalisé à des porteurs de projet à finalité sociale ou solidaire. Ou encore le lancement en septembre du nouveau forum transfrontalier de capital à risque « Seed for Start », qui a pour objectif de mettre en relation les start-ups innovantes avec des investisseurs privés en Grande Région. Il faut également se réjouir de la revitalisation, sous l'impulsion de la Chambre de Commerce, du réseau luxembourgeois de « business angels » LBAN, qui organise à nouveau avec beaucoup de succès des séances de « pitching » qui permettent aux porteurs de projet de rencontrer et convaincre des investisseurs potentiels.

Toutes ces actions apportent la preuve que la création d'entreprise se porte bien au Luxembourg et que les idées innovantes ne sont pas une denrée aussi rare que d'aucuns aimeraient bien le croire. Encore faut-il avoir le courage de concrétiser ces idées. C'est pour cette raison que la Chambre de Commerce a continué ses efforts en matière de promotion de l'esprit d'entreprise via sa présence par un stand à la Foire de Printemps de Luxexpo et de multiples déplacements au sein des lycées luxembourgeois dans le cadre de son programme « Relation Ecole-Entreprises ». Un programme qui



RAPPORT ANNUEL 2012

suscite d'ailleurs un intérêt grandissant auprès des établissements scolaires et qui reçoit le soutien inconditionnel du Gouvernement et du corps enseignant.

S'il est tout à fait primordial d'ouvrir l'esprit des jeunes aux concepts de l'entrepreneuriat pour semer dès aujourd'hui les semences des réussites entrepreneuriales de demain, il est tout aussi essentiel d'ouvrir l'esprit des entrepreneurs existants aux opportunités offertes par les marchés étrangers pour préparer dès aujourd'hui le terrain aux échanges commerciaux gagnants de demain. En organisant en 2012, en régie propre ou en collaboration avec les deux agences de promotion du Gouvernement, pas moins de 9 missions économiques, 6 stands collectifs à des foires étrangères, 4 visites accompagnées et 59 journées d'opportunités d'affaires, la Chambre de Commerce a pleinement joué son rôle de facilitateur des échanges commerciaux avec l'étranger. Elle n'a pas pour autant perdu de vue que pour la majorité des entreprises luxembourgeoises les marchés voisins constituent les premiers marchés d'exportation et d'affaires. C'est justement pour promouvoir les relations commerciales avec les pays voisins que la Chambre de Commerce a organisé en mai 2012 la première édition des «Greater Région Business Days», le salon b2b des entreprises et start-ups innovantes de la Grande Région, qui aura réuni près de 160 exposants, accueilli plus de 1.650 visiteurs et été le théâtre de quelque 3.000 réunions d'affaires ciblées. Un succès incontestable qui a motivé la Chambre de Commerce à pérenniser l'événement en en faisant un rendez-vous annuel.

Dans la même logique, la Chambre de Commerce a décidé de nommer un attaché économique auprès de l'Ambassade du Luxembourg à Berlin pour accompagner les entreprises dans leurs efforts commerciaux en Allemagne qui est notre marché principal et dont l'importance a été illustrée lors de la visite d'Etat de SAR le Grand-Duc en Allemagne en avril 2012 qui a mobilisé plus de 100 représentants du monde économique.

Si je me réjouis de constater que le travail réalisé par nos équipes augmente chaque année, aussi bien en volume qu'en qualité, je me réjouis tout autant que la Chambre de Commerce a continué à développer les moyens pour communiquer au mieux ses idées, ses activités, ses services et ses positions au public et à ses membres. Avec le lancement début février 2012 du blog du chef économiste, la Chambre de Commerce a ainsi franchi une nouvelle étape importante dans la mise en œuvre de sa stratégie en matière de médias sociaux. Une autre concrétisation de cette stratégie a vu le jour fin mai avec le lancement d'une propre chaîne vidéo sur Internet. Si dans un premier temps, CC-TV a surtout proposé des enregistrements de conférences, sa gamme de contenus s'est rapidement élargie pour proposer également des infographies animées et des reportages plus travaillés sur les actions phares de la Chambre de Commerce. Ces deux nouveaux médias sociaux viennent utilement compléter l'arsenal d'outils de communication (site Internet, Merkur) dont dispose la Chambre de Commerce pour donner à ses messages tout le poids et toute l'attention qu'ils méritent.

Un projet qui me tient particulièrement à cœur a été l'initiative «2030.lu – Ambition pour le futur» qui a été préparée avec minutie en 2012 pour pouvoir finalement être lancée avec grand succès en mars 2013. Cette initiative qui a pour objectif de contribuer à apporter, par le biais d'un grand débat public et de plusieurs ateliers de travail thématiques, une réponse aux grands défis auxquels le Luxembourg devra faire face à l'horizon 2030, la Chambre de Commerce vient une nouvelle fois de montrer sa capacité à proposer des solutions innovantes pour faire avancer le pays. Même si le résultat final n'est pas encore connu, l'initiative a d'ores et déjà apporté la preuve que les personnes habitant et travaillant au Luxembourg s'intéressent bien à l'avenir du pays et sont tout à fait disposées à faire preuve d'imagination et d'engagement pour le faire avancer. Puisse la classe politique s'en inspirer!

Même si la route pour y arriver peut paraître encore longue et sinueuse, la Chambre de Commerce aborde l'avenir en toute confiance et munie d'une feuille de route. Par l'élaboration d'une vision et d'objectifs stratégiques pour la période 2013-2020, l'Assemblée Plénière et l'équipe dirigeante ont posé les jalons pour un développement durable et réfléchi d'une institution, dont les services et activités sont plus que jamais nécessaires pour aiguiller le pays vers des chemins de croissance durable.

Dans les prochaines années, la Chambre de Commerce devra renforcer encore davantage son rôle de partenaire naturel des entreprises et en même temps d'interlocuteur coopératif des fédérations patronales. La Chambre de Commerce devra en parallèle rester l'interlocuteur critique et crédible du gouvernement avec lequel les partenariats réussis à l'image des agences de promotion, Luxembourg for Business et Luxembourg for Finance, les clusters, Luxinnovation ou les initiatives nouvelles dans les formations (Fit for commerce) seront encouragés et enrichis.

Les succès enregistrés en 2012 sont à la hauteur de l'engagement, de la compétence et de l'enthousiasme dont ont fait preuve tout au long de l'année les collaborateurs et les membres du comité de direction de la Chambre de Commerce. A eux et à leur Directeur Général Pierre Gramegna, qui tient la barre depuis 10 ans, j'exprime au nom des membres élus, de mes collègues du Bureau et en mon nom personnel, nos vifs remerciements. Ensemble, nous avons l'ambition de servir toujours mieux l'ensemble de nos ressortissants qui représentent plus de 80% de l'économie luxembourgeoise, ceci dans le but de servir également le pays.

Michel Wurth
Président



ORGANISATION



La Chambre de Commerce est constituée d'une assemblée plénière composée de 25 membres, élus pour 5 ans et répartis dans 6 groupes électoraux. Elle est l'organe de décision souverain de la Chambre de Commerce et représente l'ensemble de ses ressortissants. L'assemblée plénière fixe l'organisation interne de la Chambre de Commerce et désigne le directeur général dont la nomination est soumise à l'approbation du gouvernement. Elle peut déléguer certains de ses pouvoirs au président et au Bureau de la Chambre de Commerce, qui se compose du président, Michel Wurth et de quatre vice-présidents, à savoir Frank Wagener, Fernand Ernster, Jean J. Schintgen et Robert Dennewald, élus par l'assemblée plénière.

L'ASSEMBLÉE PLENIÈRE

GROUPE 1 - COMMERCE ET AUTRES ACTIVITÉS COMMERCIALES NON SPÉCIALEMENT DÉNOMMÉES (8 sièges)

Corinne Cahen, commerçante ; Marc Decker, commerçant ; Fernand Ernster, commerçant ; Anna Felgen Suardi, commerçante ; Marc Jacobs, commerçant ; Guy Kerger, commerçant ; Raymond Munhowen, commerçant ; Michel Rodenbourg, commerçant.

GROUPE 2 - SOCIÉTÉS DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES (1 siège)

Carlo Schlessler, administrateur de sociétés.

GROUPE 3 - INDUSTRIE, PMI ET PME (8 sièges)

Robert Dennewald, ingénieur ; Hermann Lange, directeur financier ; Evie Roos, vice-présidente ; Raymond Schadeck, réviseur d'entreprises ; Marc Solvi, directeur général ; Christian Thiry, industriel ; Marc Wagener, directeur ; Michel Wurth, directeur général.

GROUPE 4 - BANQUES, CAISSES RURALES ET AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES (5 sièges)

Jean-Claude Finck, banquier ; Rafik Fischer, banquier ; Carlo Thill, banquier ; Rik Vandenberghe, banquier ; Frank Wagener, banquier.

GROUPE 5 - ASSURANCES (1 siège)

Marc Lauer, directeur.

GROUPE 6 - HÔTELLERIE, RESTAURATION ET CAFETIERS (2 sièges)

François Koepp, hôtelier ; Jean J. Schintgen, hôtelier.



LES COMMISSIONS ET LE CONSEIL DE GÉRANCE DE LA LSC

L'assemblée plénière désigne également, pour une durée de 5 ans, les commissions spécialisées suivantes :

COMMISSION « CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES »

Corinne Cahen, Marc Decker, Anna Felgen Suardi, Marc Jacobs, Guy Kerger, François Koepp, Raymond Munhowen, Michel Rodenbourg, Jean J. Schintgen, Carlo Thill, Rik Vandenberghe et Marc Wagener.

COMMISSION « INTERNATIONAL »

Rafik Fischer, Marc Jacobs, Raymond Schadeck, Carlo Schlessler, Marc Solvi et Christian Thiry.

Ces commissions sont présidées par un membre élu désigné par l'assemblée plénière et assistées par les services de la Chambre de Commerce. Elles font un rapport régulier de leurs activités à l'assemblée plénière.

COMMISSION « ECONOMIQUE »

Marc Decker, François Koepp, Marc Lauer, Raymond Munhowen, Raymond Schadeck, Jean J. Schintgen, Carlo Schlessler, Carlo Thill et Christian Thiry.

COMMISSION « COMMUNICATION »

Fernand Ernster, Guy Kerger, Raymond Schadeck, Frank Wagener

CONSEIL DE GÉRANCE

Corinne Cahen, Fernand Ernster, Anna Felgen Suardi, Pierre Gramegna, Marc Jacobs, Guy Kerger, François Koepp, Fouad Rathle, Evie Roos et Jean J. Schintgen.

LE COMITÉ DE DIRECTION

Pierre Gramegna (2^e à gauche), directeur général, entouré de Patrick Ernzer, secrétaire du comité, Service Communication ; Gérard Eischen, directeur LSC (a. i.), Département Création et Développement des Entreprises ; Steve Breier, Département Finances, Affiliation et Informatique et Carlo Thelen, Département International et Département Economique (de gauche à droite).

Le comité
de direction





LA CHAMBRE DE COMMERCE PRÉSENTE SA STRATÉGIE 2020



COMMENT LA CHAMBRE DE COMMERCE VOIT-ELLE SON RÔLE DANS LA SOCIÉTÉ ET DANS L'ÉCONOMIE ?

Comment veut-elle être perçue par ses ressortissants, par les autorités, par ses partenaires et par le public ? Pour quelles valeurs s'engage-t-elle ? Quelles sont ses aspirations et ambitions ? Quelles sont ses priorités pour les années à venir ?

Dans son Assemblée Plénière du 13 novembre 2012, la direction de la Chambre de Commerce a présenté une vision stratégique pour le développement de ses activités à l'horizon 2020. Cette vision stratégique, qui a été adoptée par l'Assemblée Plénière, approfondit et précise la manière dont la Chambre de Commerce pourra effectuer à l'horizon 2020 les missions qui lui sont confiées par le législateur et définit plus exactement encore son périmètre d'action.

Rappelons que le rôle et la mission de la Chambre de Commerce sont définis par la loi du 26 octobre 2010, qui retient comme objet principal de l'établissement public « l'articulation, la sauvegarde et la défense des intérêts de ses ressortissants », tout en précisant que ses avis, ses propositions et ses initiatives peuvent se limiter à la prise en considération d'intérêts sectoriels, sous condition que ceux-ci ne soient pas préjudiciables à ceux de l'ensemble de ses ressortissants. En fait, la Chambre de Commerce tente de comprendre et de refléter l'intérêt économique général du pays, ce qui constitue le fil directeur de son action.

Cette mission centrale trouve sa légitimation, d'une part, dans le fait que les entreprises affiliées à la Chambre de Commerce représentent aujourd'hui 80% du produit intérieur brut (PIB) et occupent 75% du total de l'emploi salarié et, d'autre part, dans le constat que la part prédominante de la création de richesse d'un pays passe par les entreprises et ses salariés, et que par conséquent, la prospérité d'un pays se mesure aussi à l'état de santé et à la compétitivité de ses entreprises.

LA VISION 2020 DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

La stratégie 2020 retient que la mission centrale de la poursuite de l'intérêt économique général sera mise en œuvre à travers les six piliers d'action suivants, qui sur le terrain se concrétiseront par le renforcement des services rendus à l'ensemble des ressortissants, services qui restent le dénominateur commun de l'action de la CC :

1. la définition et l'élaboration d'un cadre optimal pour le développement durable du Luxembourg ;
2. la promotion de l'esprit d'entreprise et le soutien à la création et au développement des entreprises ;
3. l'intervention dans la procédure législative ;
4. la promotion des relations économiques et commerciales avec l'étranger ;
5. la promotion d'une éducation et d'une offre de formation adaptées aux défis stratégiques de notre pays et aux besoins des entreprises ;
6. l'information du public et l'animation du débat public et politique en tant que porte-parole indépendant de l'économie du marché et de l'intérêt économique général.

Chacun de ces piliers, qui sont autant de domaines d'activité stratégique, se concrétise, d'une part, par la prestation d'une série de services aux entreprises, aux créateurs d'entreprises et au public, et, d'autre part, par un travail de réflexion en profondeur (à l'image du projet 2030.lu) et de lobbying.

Les missions opérationnelles ou piliers d'action décrits ci-dessus parlent d'eux-mêmes, mais il est peut-être essentiel d'insister sur l'aspect de la durabilité que la Chambre de Commerce veut faire

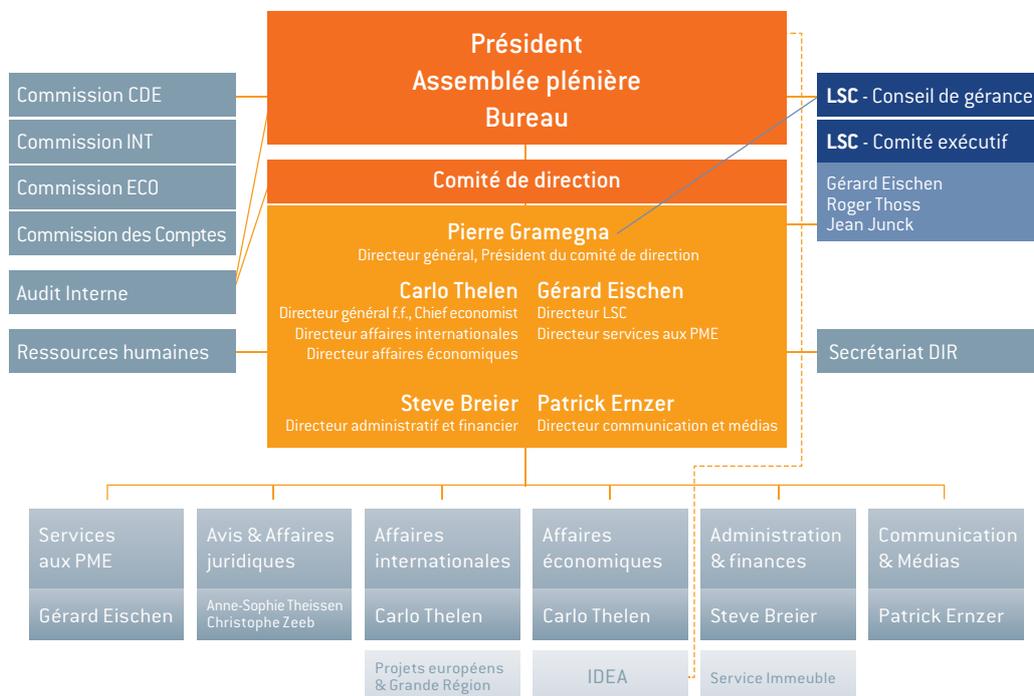
ressortir davantage. Il en découle que le premier point cité, à savoir la définition et l'élaboration d'un cadre optimal pour le développement durable du Luxembourg, prend un relief tout particulier. L'ensemble des discussions qui sont menées actuellement sur le modèle luxembourgeois indiquent en effet combien il est difficile de maintenir l'équilibre des finances publiques et une compétitivité de premier rang avec une croissance faible. Ceci oblige la Chambre de Commerce de soumettre toutes ses propositions et actions au triple test de l'aspect économique (ou compétitivité), social et environnemental dans la perspective de défendre des positions et des mesures législatives qui seront valables dans le long terme. La vision 2020 se caractérise dès lors par une approche qui est cohérente avec des objectifs de long terme et de développement durable, garants de la prospérité des entreprises et de l'économie en général.

A l'horizon 2020, la Chambre de Commerce souhaite donc être reconnue comme :

- l'interlocuteur naturel et le partenaire de référence des entreprises luxembourgeoises pour contribuer à leur réussite à travers les services rendus à ses ressortissants et à travers la défense de leurs intérêts par tous moyens dont elle dispose ;
- l'interlocuteur de référence et le partenaire crédible des fédérations du patronat et de la Chambre des Métiers ;
- l'interlocuteur incontournable et critique du gouvernement et du parlement mais également un partenaire de prédilection pour assurer le développement durable de l'économie luxembourgeoise à l'horizon 2020.

NOUVEL ORGANIGRAMME

Cette vision stratégique est portée et partagée par les membres élus, les ressortissants, les collaborateurs et l'équipe dirigeante de la Chambre de Commerce, qui s'est pour l'occasion dotée d'un nouvel organigramme, qui se présente comme suit à partir de 2013 :



L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE EN 2012

Année difficile pour l'Europe - Stagnation au Luxembourg

La crise économique mondiale de 2008 et 2009 restera comme la plus chaotique à l'échelle internationale depuis la Seconde Guerre mondiale. La reprise de 2010, fondée très largement sur le dynamisme des économies asiatiques et sur le restockage industriel, a confirmé sa fragilité et sa vulnérabilité dès l'été 2011, suite notamment à l'enlisement de la crise de la dette souveraine en Europe. Depuis lors, la croissance est en berne dans la zone euro, même si le Grand-Duché semble, dès 2012, s'en sortir relativement mieux que bon nombre de ses pairs européens, à l'exception de l'Allemagne. Il ne faut pas se réjouir trop vite cependant, car cette relative « bonne » performance du Luxembourg en temps de crise sans précédent est principalement due à un secteur financier qui se redynamise à partir de 2012. In fine, l'économie luxembourgeoise et son industrie souffrent des mêmes maux que ceux dont souffrent la plupart des autres pays européens. Les réformes structurelles sont plus que jamais nécessaires, afin de garantir la prospérité du pays sur le long terme.





ECONOMIE INTERNATIONALE

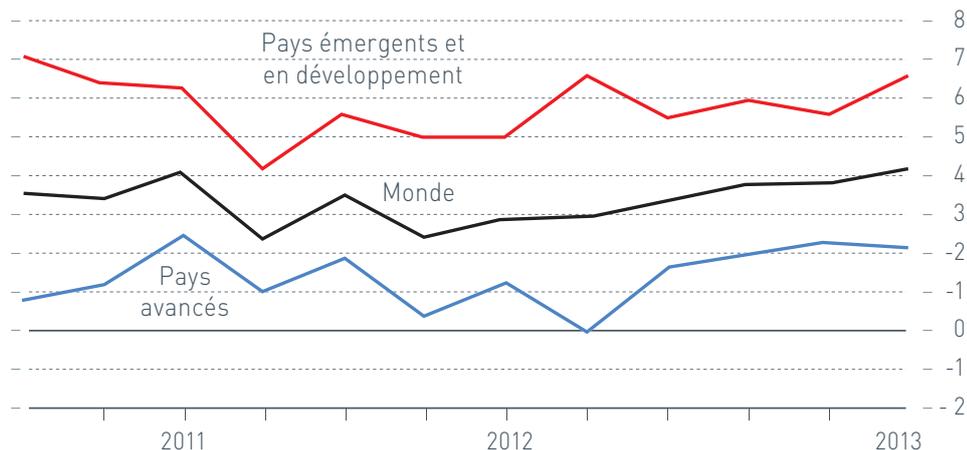
L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE EN 2012



DES DYNAMIQUES DE CROISSANCE INÉGALES

L'année 2012 a été marquée par l'aggravation progressive de la crise dans la zone euro, avec un recul de l'activité dans ladite zone estimé à -0,4% pour l'ensemble de l'année 2012 (voir tableau ci-dessous). Le prolongement de la crise dans la zone euro a eu des répercussions directes sur la croissance de l'économie mondiale au premier semestre 2012, qui a connu un « manque de vigueur », notamment en Inde et au Brésil. L'économie mondiale s'est cependant redressée à partir du 3^e trimestre 2012, principalement grâce à une reprise dans les pays émergents et en voie de développement. La situation dans la zone euro (et au Japon) a continué de se dégrader au 3^e trimestre 2012 (cf. courbe des pays avancés dans le graphique ci-dessous). Dans ce groupe de pays, seuls quelques rares économies ont connu un redressement à partir du 3^e trimestre 2012.

Croissance
du PIB mondial
(en pourcentage)¹



ECONOMIE EUROPÉENNE

UNE ANNÉE 2012 DIFFICILE

L'enlèvement de la crise de la dette souveraine dans la zone euro durant l'été 2012 a remis en question la viabilité même de la monnaie unique européenne. Face à cette crise sans précédent, les dirigeants européens ont pris une série de mesures ambitieuses².

La Banque centrale européenne (BCE) est également intervenue, en baissant les taux directeurs de l'Eurosystème de 25 points de base à 0,75% et en se lançant dans des mesures de politique

¹ Source : Fonds Monétaire International (FMI). Janvier 2013. « Perspectives de l'économie mondiale ». Washington, DC : FMI.

² En plus du « Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire », le TSCG ou le « Pacte budgétaire européen », qui a été signé en mars 2012, les dirigeants européens se sont notamment engagés à réexaminer, lors du Sommet européen de juin 2012, la question du statut prioritaire du Mécanisme européen de stabilité, le MES, concernant les prêts à accorder à l'Espagne. L'Espagne s'est ensuite entendue avec ses partenaires européens sur un programme à l'appui de la restructuration de son secteur bancaire, avec un financement pouvant atteindre jusqu'à 100 milliards EUR. En outre, les dirigeants européens ont engagé des travaux sur une union bancaire, suite auxquels la Commission européenne a présenté une proposition sur l'établissement d'un mécanisme unique de surveillance.



monétaire non conventionnelle, soit de politique quantitative (ou « *quantitative easing* »)³. Toutes ces initiatives ont ainsi permis de détendre les taux d'emprunts des pays de la périphérie européenne⁴ et d'apaiser, au moins provisoirement, la pression sur ces pays à financer leur reprise économique tout en consolidant leurs efforts d'assainissement des finances publiques. Les « risques extrêmes », liés à une perte de confiance massive vis-à-vis de la monnaie unique, ont donc été évités grâce à cette série de mesures inédites.

Sur le plan économique, en revanche, la récession en zone euro entamée au 2^e trimestre 2012, s'est accentuée au 3^e et, surtout, au 4^e trimestre. La morosité continue de peser sur les entreprises, en témoignent les résultats pessimistes des enquêtes de confiance conduites auprès des différents acteurs du secteur privé⁵. Ces mauvaises prévisions perdurent en ce début d'année 2013, où l'on parle, au mieux, de « stagnation » en zone euro (soit des prévisions 2013 allant de -0,2% selon le FMI à +0,1% de croissance selon la Commission européenne - voir tableau 1). L'incertitude continue donc de ronger les acteurs économiques européens, accentuée par le décalage existant entre la baisse des écarts de taux souverains et l'amélioration, sur le terrain, des liquidités bancaires permettant de meilleures conditions d'emprunt.

Variation
du PIB
(en pourcentage)⁶

	2011	2012	2013 (prévisions)	2014 (prévisions)
Zone euro	1,4	-0,4	-0,2	1,0
Allemagne	3,1	0,9	0,6	1,4
Belgique	2,4	0,2	0,7	1,0
France	1,7	0,2	0,3	0,9
Italie	0,4	-2,1	-1,0	0,5
Espagne	0,4	-1,4	-1,5	0,8
Pays-Bas	1,6	-0,5	0,4	1,8

A partir de 2014, la situation économique de la zone euro devrait commencer à s'améliorer, à condition que le spectre des « risques extrêmes », liés à une perte de confiance en la monnaie unique (ainsi qu'au mur fiscal américain), ne revienne à l'agenda international, et que les réformes structurelles prévues en réponse à la crise continuent d'être mises en œuvre.

ECONOMIE LUXEMBOURGEOISE

UNE SITUATION CONTRASTÉE PAR SECTEUR

Depuis la récession de 2008 et 2009, le Luxembourg a renoué avec une croissance économique positive de l'ordre de +2,9% et +1,7% respectivement en 2010 et 2011. Une croissance, certes supérieure à la plupart de celle connue chez ses partenaires commerciaux, mais bien en-deçà des niveaux connus en moyenne (environ 5%) ces 25 dernières années. L'année 2012 a d'ailleurs été marquée par un ralentissement de la production nationale, avec une croissance estimée à +0,5% par le STATEC pour l'année écoulée⁷. Même si la récession semble avoir été évitée en 2012, **l'évolution économique est fortement contrastée par secteur.**

D'une part, l'industrie et la construction accusent toutes deux une forte baisse de l'activité et de la production en 2012, de l'ordre de 6%⁸. D'autre part, le secteur financier, et plus particulièrement celui des assurances et des fonds, enregistre de belles performances. Fin 2012, les actifs sous gestion des fonds domiciliés au Luxembourg ont atteint le « niveau historique » de 2.383 milliards EUR, représentant une augmentation de +14% en un an⁹, tandis que les primes d'assurance encaissées

3 L'objectif des politiques quantitatives est de rendre les conditions monétaires plus accommodantes en agissant sur les parties à plus ou moins long terme de la courbe des taux d'intérêts. Elles consistent notamment à racheter des titres obligataires souverains à échéances diverses, provoquant ainsi des changements dans la formation des prix des titres obligataires et modifiant sensiblement la façon d'appréhender l'évolution des taux. Pour la BCE, il s'agit d'achats illimités de titres européens de dette publique portant principalement sur le segment court de la courbe de rendement, soit jusqu'à trois ans de maturité.

4 A savoir l'Espagne, la Grèce, l'Italie, Chypre, le Portugal et, dans une moindre mesure, l'Irlande.

5 Voir par exemple les résultats de l'enquête Eurochambres sur le site de la Chambre de Commerce www.cc.lu.

6 Source : Fonds Monétaire International (FMI). Janvier 2013. « Perspectives de l'économie mondiale ». Washington, DC : FMI.

7 Source : STATEC, Conjoncture Flash, janvier 2013.

8 Source : STATEC, Conjoncture Flash, février 2013.

9 Source : www.alfi.lu.

ont progressé d'environ +40% sur l'année, en augmentation soutenue tant dans les branches vie que non vie¹⁰. Malheureusement, le « paradoxe luxembourgeois » fait que la main d'œuvre, principalement étrangère, profite de la création d'emploi au Luxembourg, au détriment de la population indigène.

Plus particulièrement, en écho à la relative bonne performance du secteur financier, le Luxembourg affiche une **évolution « assez dynamique » de l'emploi** de +0,5% sur le 3^e trimestre 2012 (dernières données disponibles¹¹), même si le rythme actuel tend à faiblir par rapport aux années de forte croissance qui ont précédé la crise. **Le chômage a poursuivi sa tendance ascendante** entamée depuis l'été 2011, pour atteindre un record historique de 6,4% en décembre 2012, un taux encore jamais atteint au Grand-Duché. Vu l'évolution peu favorable de l'activité des secteurs non-financiers, le chômage devrait rester orienté à la hausse en 2013, pour atteindre un taux moyen de 6,5% sur l'ensemble de l'année 2013, selon les prévisions.

Cette évolution inégale est également à constater au niveau de la **balance courante** qui, au cours des trois premiers trimestres 2012 (dernières données disponibles¹²), dégage un excédent de 1,9 milliard EUR, en baisse de plus de 500 millions EUR par rapport à la même période de l'année précédente. D'une part, les déficits de la balance commerciale et de celle des revenus se sont accentués respectivement de près de 870 et 1.180 millions EUR, soit une hausse combinée de ces soldes négatifs de plus de 2 milliards EUR. D'autre part, l'excédent des échanges internationaux de services affiche une progression d'environ 1,1 milliard EUR, et ce notamment grâce à une hausse marquée au niveau des autres services aux entreprises (490 millions EUR) et des services financiers (407 millions EUR). Au vu de la bonne fin d'année 2012 du secteur financier, on peut s'attendre à ce que l'excédent de la balance des services se creuse davantage au 4^e trimestre 2012 (données non encore disponibles).

Enfin, les prix à la consommation ont augmenté en moyenne de +2,7% sur un an en 2012, après la forte hausse de +3,4% en 2011. Ce **ralentissement de l'inflation** s'explique en partie par des phénomènes exceptionnels, comme la réforme de la santé en 2011, mais surtout par une hausse moins importante des prix du pétrole¹³ selon le STATEC. Avec 2,6% d'inflation au 4^e trimestre de 2012 (IPCN), la hausse des prix au Luxembourg reste toujours élevée comparée à celle des autres pays européens. Pour 2013, le STATEC s'attend à un ralentissement accru (+1,9%), principalement dû à la stabilisation des prix pétroliers, bien que certains phénomènes maintiennent une pression inflationniste¹⁴.

Alors que les performances macro-économiques évoluent de manière fortement inégale, l'évolution des **finances publiques** demeure, quant à elle, une source de préoccupation majeure au Grand-Duché. En effet, contrairement à beaucoup de pays européens, le **Luxembourg n'a pas encore ralenti le rythme de progression des dépenses courantes**, notamment celles des dépenses publiques. Alors qu'au Conseil européen, le Luxembourg s'est engagé à ne pas dépasser un déficit structurel de 0,5% du PIB, ce déficit atteint actuellement 0,8% du PIB selon les chiffres du projet de budget 2013. De plus, le déficit de l'Administration centrale, prévu à 3,0% du PIB entre 2011 et 2013 selon ce même projet de budget (sous des hypothèses de croissance du PIB dépassées), commence à subir la pression du recul de l'excédent de la sécurité sociale – un excédent par ailleurs purement virtuel dû à la main d'œuvre frontalière relativement jeune dont bénéficie pour l'instant le système de protection sociale luxembourgeois. Sans économies budgétaires et sans réforme de la sécurité sociale, notamment du système des pensions, la dette luxembourgeoise explosera davantage dans les années à venir.

Le Luxembourg

en chiffres¹⁵

	2011	2012
Croissance PIB	1,7%	0,5%
Taux de chômage	6,1%	6,5%
Inflation IPCN	3,4%	2,7%
Inflation IPCH	3,7%	2,9%
Balance courante*	2 400 MEUR	1 885 MEUR
dont marchandises*	-3 864 MEUR	-4 729 MEUR
dont services*	16 029 MEUR	17 165 MEUR
dont revenus*	-9 011 MEUR	-10 191 MEUR
Dette publique	7 804,1 MEUR	9 336,4 MEUR
Dette publique / PIB	18,3%	21,4%

* De janvier à septembre 2010/2011

10 Source : STATEC, Conjoncture Flash, février 2013.

11 Source : STATEC, Conjoncture Flash, décembre 2012, et indicateurs rapides (téléchargés le 4 mars 2013).

12 Source : Communiqué de presse BCL du 28 décembre 2012 « Balance des paiements du Luxembourg sur les trois premiers trimestres de 2012 » sur www.bcl.lu.

13 Soit de +8,5% en 2012 après +16,8% en 2011.

14 Hausse des tarifs des transports publics (1^{er} janvier 2013) et adaptation des prix des parkings en ville de Luxembourg (1^{er} février), ou encore nouvelle hausse (après celle de septembre 2012) de la participation des ménages à revenu élevé aux frais de garde d'enfants (1^{er} janvier 2013).

15 Légende tableau 2 : STATEC pour croissance PIB (estimation à février 2013), taux de chômage (estimation à janvier 2013), et inflation IPCN (indice des prix à la consommation, estimation à décembre 2012), dette publique et dette publique sur PIB (chiffres définitifs 2011); Eurostat pour Inflation IPCH (indice des prix à la consommation harmonisés, données finales au 31/12/2012); Banque Centrale du Luxembourg pour balance courante dont balances de marchandises, services et revenus (données au 30/09/2012 et au 30/09/2011 à des fins de comparaison); Projet de budget 2013 (chiffres provisoires 2012).

DÉPARTEMENT AVIS ET AFFAIRES JURIDIQUES

Défendre les intérêts des ressortissants.

Pour l'ensemble des lois et règlements grand-ducaux et ministériels ayant trait aux professions ressortissant de la Chambre de Commerce, l'avis de cette dernière doit être demandé. La Chambre de Commerce donne également son avis sur le budget de l'État à soumettre aux délibérations et vote de la Chambre des députés et présente ses observations à cette dernière sur l'emploi des crédits du budget de l'État alloués pour les exercices écoulés dans l'intérêt du commerce, de l'industrie, des finances et des services et elle donne son avis sur les nouvelles allocations à proposer pour l'exercice suivant. La Chambre de Commerce peut se saisir elle-même pour formuler tout avis au Gouvernement sur des sujets relatifs à son objet ou ses missions. La Chambre de Commerce a le droit de faire des propositions au Gouvernement, que ce dernier doit examiner et soumettre à la Chambre des députés, lorsque leur objet entre dans son champ de compétence.



Dans ses avis, la Chambre de Commerce défend les intérêts de ses ressortissants, ainsi que les intérêts sectoriels à condition que ceux-ci ne soient pas préjudiciables à ceux de l'ensemble de ses ressortissants. Par ce biais, elle soumet aux autorités publiques ses points de vue et propositions concernant directement ou indirectement l'économie et la société luxembourgeoise, en général et les différents secteurs ou les entreprises, en particulier. Les avis sont rédigés par les différents départements de la Chambre de Commerce et coordonnés par le département Avis et Affaires juridiques.

En 2012, la Chambre de Commerce a émis 149 avis sur des projets de loi ou de règlement grand-ducal.

Parmi les avis rendus en 2012 sur les projets de lois ou de règlements les plus importants, il y a lieu de citer :

➤ **30.01.2012 - Projet de loi relative à l'activité de Family Office**

Projet de loi relative à l'activité de Family Office et portant modification de : - la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, - la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme. *(3917ZCH)*

➤ **27.03.2012 - Droit comptable des entreprises**

Projet de loi portant réforme de la Commission des normes comptables et modification de diverses dispositions relatives à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises ainsi qu'aux comptes consolidés de certaines formes de sociétés et modifiant : (1) le titre II du livre I^{er} du code de commerce (2) le titre II de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises (3) la section XVI de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciale. *(3930TAN/HVN)*

➤ **23.04.2012 - Réforme de l'assurance pension**

Projet de loi portant réforme de l'assurance pension et modifiant: 1. le Code de la sécurité sociale; 2. la loi modifiée du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes, ainsi que pour les agents de la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois; 3. le Code du travail. *(3941WMMR_ZCH)*

➤ **14.05.2012 - Rémunération et agrément des médiateurs**

Amendements gouvernementaux au projet de règlement grand-ducal fixant les critères, la procédure d'agrément aux fonctions de médiateur judiciaire et familial et le mode de rémunération des médiateurs. *(3845bisTAN)*

➤ **14.05.2012 - Diversification de la place financière-Secteur de l'assurance**

Projet de loi portant modification de : - la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances ; - la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme. *(3955ZCH)*

➤ **10.07.2012 - Lutte contre le retard de paiement**

Projet de loi concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales - portant transposition de la directive 2011/7/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 février 2011 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, et - portant modification de la loi modifiée du 18 avril 2004 relative aux délais de paiement et aux intérêts de retard. *(3983AAN)*

➤ **09.08.2012 - Chèques service-d'accueil**

Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 13 février 2009 instituant le « chèque-service accueil ». *(4011AAN)*

➤ **23.10.2012 - Droits et obligations du patient**

Projet de loi relatif aux droits et obligations du patient et aux droits et obligations correspondants du prestataire de soins de santé, portant création d'un service national d'information et de médiation dans le domaine de la santé et modifiant : - la loi modifiée du 28 août 1998 sur les établissements hospitaliers ; - la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel. *(4027SBE)*

➤ **27.11.2012 – Titres dématérialisés**

Projet de loi relative aux titres dématérialisés et portant modification de : - la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier; - la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier ; - la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales; - la loi modifiée du 3 septembre 1996 concernant la dépossession involontaire de titres au porteur ; - la loi modifiée du 1^{er} août 2001 concernant la circulation de titres et d'autres instruments fongibles ; - la loi modifiée du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif ; - la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif ; - la loi modifiée du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés ; - la loi modifiée du 22 mars 2004 relative à la titrisation. *[3892TAN]*

➤ **17.12.2012 - Modification de l'article 567 du Code de commerce**

Projet de loi portant modification de l'article 567 du Code de commerce. *[4037SBE]*

➤ **18.12.2012 - Directive Droits des consommateurs**

A) Projet de loi portant * modification - du Code de la consommation; - de la loi modifiée du 14 août 2000 relative au commerce électronique; - de la loi modifiée du 30 mai 2005 relative aux dispositions spécifiques de protection de la personne à l'égard du traitement des données à caractère personnel dans le secteur des communications électroniques et portant modification des articles 88-2 et 88-4 du Code d'instruction criminelle; - de la loi du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales; *abrogation de la loi modifiée du 16 juillet 1987 concernant le colportage, la vente ambulante, l'étalage de marchandises et la sollicitation de commandes.

B) Projet de règlement grand-ducal portant *modification de la partie réglementaire du Code de la consommation; * abrogation - du règlement grand-ducal du 4 novembre 1997 déterminant les éléments de l'information préalable et les dispositions du contrat relatifs aux voyages, vacances ou séjours à forfait, en exécution des articles 9, 11 et 12 de la loi du 14 juin 1994 portant réglementation des conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours et portant transposition de la directive du 13 juin 1990 concernant les voyages, vacances et circuits à forfait; - du règlement grand-ducal du 16 mars 2012 relatif à l'inscription des intermédiaires de crédit. *[4023AAN]*

Tous les avis émis en 2012 peuvent être consultés sur le site Internet de la Chambre de Commerce ([www.cc.lu/ Avis & Législation](http://www.cc.lu/)).

Le département Avis et Affaires Juridiques coordonne également les prises de positions de la Chambre de Commerce au sujet des propositions de règlements et directives que la Commission européenne adresse à la Chambre des députés dans le cadre de la procédure de consultation des parlements nationaux. A titre d'exemple, la Chambre de Commerce a émis une prise de position sur la proposition de paquet « contrôle technique » de la Commission européenne du 13 juillet 2012.

En tant que membre d'Eurochambres, l'association européenne des chambres de commerce et d'industrie de 43 pays, la Chambre de Commerce et tout particulièrement le département Avis et Affaires juridiques sont amenés à contribuer aux activités d'Eurochambres à travers des prises de position défendant les intérêts de ses ressortissants.

Le Département Avis et Affaires juridiques a participé très activement à la redynamisation du Centre d'Arbitrage qui connaît depuis lors un regain d'intérêt et traite un nombre croissant de dossiers.

Le Département Avis et Affaires Juridiques a en outre contribué à la mise en place et la dynamisation du nouveau Centre de médiation commerciale et civile en participant activement à sa restructuration, notamment par l'engagement d'un Secrétaire général chargé de la gestion journalière du centre, et à son financement. Le Département Avis et Affaires Juridiques a également contribué à la médiatisation accrue du centre dans sa phase de redynamisation, entre autres par des publications dans le magazine Merkur (Dossier Merkur de septembre 2012) ou encore via des conférences ou campagnes d'information, notamment au Cercle Cité en date du 27 juin 2012.



Par ailleurs, le département Avis et Affaires Juridiques a pris part à des conférences ou a été à l'origine de contributions publiées dans le Merkur, notamment à travers des chroniques mensuelles en droit du travail, concernant directement ou indirectement les PME.

➤ CONFÉRENCES:

- **Mai 2012:** Le Département a organisé un premier séminaire de sensibilisation des entreprises aux risques de corruption et d'ententes dans leurs activités, notamment transfrontalières. Ce séminaire a pris place dans le cadre des lois du 13 février et 23 octobre 2011, introduisant en droit luxembourgeois des mesures de protection pour les donneurs d'alerte (les «whistleblowers»), d'une part, et renforçant les moyens de lutte contre la corruption et les ententes, d'autre part, ainsi que de la recommandation faite par l'OCDE au Grand-Duché de Luxembourg le 23 juin 2011 en vue d'améliorer le degré de sensibilisation et de connaissance du secteur privé luxembourgeois en ces matières.
- **Septembre 2012:** Le Département Avis et Affaires Juridiques a organisé, en collaboration avec la Faculté de Droit, d'Economie et de Finances de l'Université du Luxembourg une conférence relative à la gouvernance d'entreprises et le transfert de siège. Elle a permis de mettre en lumière la responsabilité des dirigeants d'entreprises et les enjeux en matière de gouvernance d'entreprises et de transfert de siège dans le cadre de la situation financière et économique actuelle, aussi bien au Luxembourg que dans l'Union européenne.
- **Octobre 2012:** En outre, le Département Avis et Affaires Juridiques a organisé en coopération avec la Faculté de Droit, d'Economie et de Finances de l'Université du Luxembourg et de l'Université de Genève, un cinquième colloque d'une série de conférences portant sur les risques juridiques liés à l'exercice de l'activité bancaire transfrontière. La conférence a mis en lumière les bases juridiques sur lesquelles une banque peut avoir à répondre de ses activités devant un juge pénal étranger qui entend lui appliquer ses propres règles de droit et sur les poursuites pénales dont un banquier peut faire l'objet en raison de son activité transfrontière. La conférence a également abordé la question de savoir si des autorités de poursuite étrangères pouvaient utiliser des moyens de preuve obtenus illégalement au regard de la loi du pays où ils ont été subtilisés, et celui où la banque concernée est établie.

24 MAI 2012

Séminaire de sensibilisation des entreprises aux risques de corruption et d'ententes dans leurs activités, notamment transfrontalières



28 SEPTEMBRE 2012

Conférence relative à la gouvernance d'entreprises et le transfert de siège en collaboration avec la Faculté de Droit, d'Economie et de Finances de l'Université du Luxembourg



DÉPARTEMENT CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Accompagner les entreprises et promouvoir l'esprit d'entreprises.

Le département Création et Développement des Entreprises a pour mission de défendre les intérêts des ressortissants de la Chambre de Commerce, en particulier de ceux relevant du commerce de gros et de détail, de l'hôtellerie-restauration, du transport et d'autres activités de services, de dispenser des conseils et de l'assistance aux entreprises ainsi qu'aux créateurs d'entreprises, de promouvoir l'esprit d'entreprise et d'œuvrer à la simplification administrative.



Les moyens mis en œuvre sont variés : interventions auprès des pouvoirs publics, conseil et assistance personnalisés, campagnes de sensibilisation et d'information (conférences, manifestations, publications, interventions auprès des médias), soutien actif aux projets de création d'entreprises, concertation aux niveaux national, régional et international avec d'autres organisations poursuivant des objectifs similaires, etc.

Le département CDE conseille et assiste les entreprises individuellement en matière juridique et économique. Il offre notamment les services suivants :

- conseil et assistance personnalisés aux porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprise;
- consolidation du savoir-être des entrepreneurs via le programme BusinessMentoring ;
- soutien dans la cession-reprise d'entreprises (BusinessExchange et Opportunet) ;
- octroi de cautionnements (Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants) et suivi des bénéficiaires (BusinessCheck) ;
- conseil aux entreprises en difficulté (VaccinAntiCrise) ;
- mise à disposition de nombreuses sources d'information.

L'ESPACE ENTREPRISES

UN GUICHET UNIQUE POUR FACILITER LES DÉMARCHES

La mission de conseil et d'assistance personnalisés est principalement assurée par l'Espace Entreprises du département CDE. L'Espace Entreprises est un guichet unique qui accueille et informe les entreprises et porteurs de projets à la recherche de réponses à des interrogations relevant de la gestion de l'entreprise. L'Espace Entreprises s'adresse en particulier aux créateurs d'entreprises souhaitant concrétiser leur projet de création ou de reprise, depuis la constitution du dossier jusqu'au suivi de la procédure de demande d'autorisation, mais aussi aux entreprises déjà établies, dans le cadre de diverses démarches administratives.

L'Espace Entreprises est aussi un partenaire de premier ordre pour tout ce qui relève de l'exportation, de la traçabilité et de la sécurisation des échanges commerciaux. Ainsi, l'Espace Entreprises:

- délivre des certificats d'origine ;
- procède à la légalisation de documents ;
- intervient dans la création de certificats numériques Luxtrust ;
- vend des carnets A.T.A. de passage en douane pour l'exportation temporaire ;
- commercialise des codes barre EAN/GS1.

L'Espace Entreprises met également à disposition des personnes intéressées des brochures et autres fiches d'information.

En 2012, l'Espace Entreprises s'est vu renouveler son certificat ISO 9001 pour ses activités de service et de conseils aux entreprises.

En sa qualité de « Point de Contact Unique Physique – Directive Services (PCU) », l'Espace Entreprises a traité 214 demandes introduites par le biais du site www.guichet.lu au cours de l'exercice 2012.

ESPACE ENTREPRISES



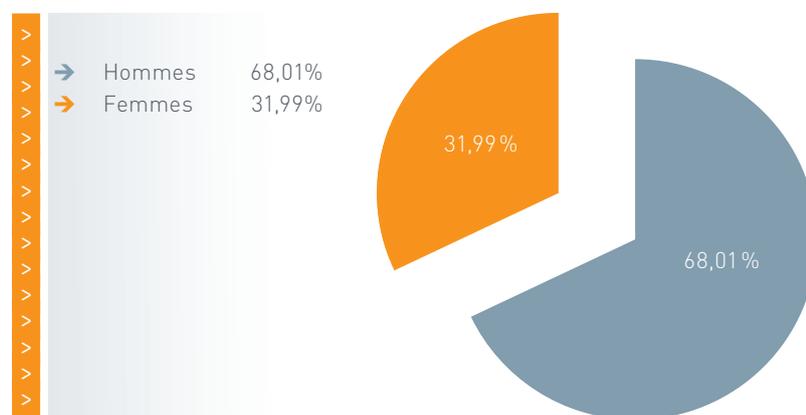
En 2012, les agents de l'Espace Entreprises ont envoyé 6.990 (5.049 en 2011) courriels en réponse à des demandes émanant de porteurs de projets ou d'entreprises établies, ce qui équivaut à une hausse des demandes de 38,44% par rapport à 2011.

Les prestations de conseils aux candidats-créateurs / repreneurs ont abouti à 554 (622 en 2011) demandes en autorisation d'établissement, ce qui constitue une baisse de 10,93% par rapport à 2011. Les différents clients ont été accompagnés par les agents de l'Espace Entreprises tout au long de la procédure administrative.

Les dossiers ont été introduits par 68,21% (68,01% en 2011) d'hommes et 31,79% (31,99% en 2011) de femmes.

Répartition par sexe des demandeurs en autorisation d'établissement ayant déposé un dossier auprès du MCMT via l'Espace Entreprises au cours de l'exercice 2012

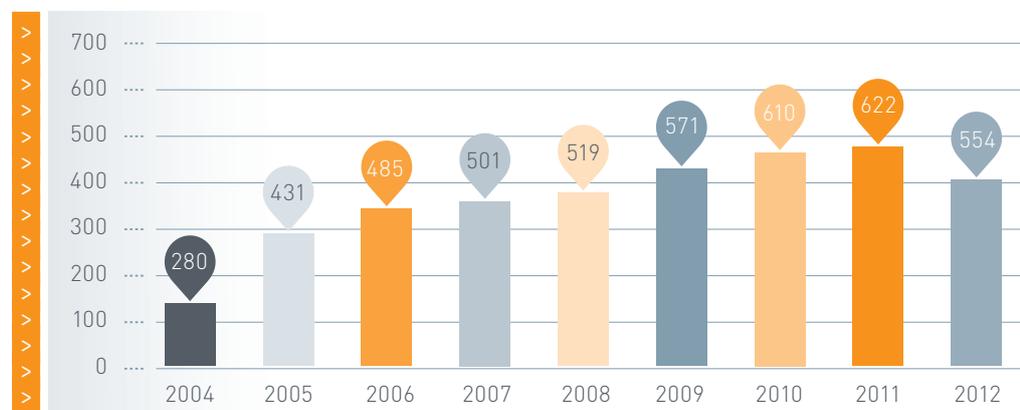
- Répartition par sexe
- des demandeurs
- en autorisation
- d'établissement



62,73% prévoient de démarrer une activité commerciale de détaillant ou de prestataire de services commerciaux, 15,72% une activité relevant du secteur Horeca, 6,32% une activité de comptable, d'expert-comptable ou de conseil économique, 1,78% une activité relevant d'une profession libérale d'une autre spécialité, 5,02% une profession de l'immobilier, 1,94% une activité de transporteur de marchandises ou de personnes, 3,41% une activité de gestion d'un organisme de formation, 2,27% une activité limitée aux foires et marchés, les 0,81% restants concernant une autre activité.

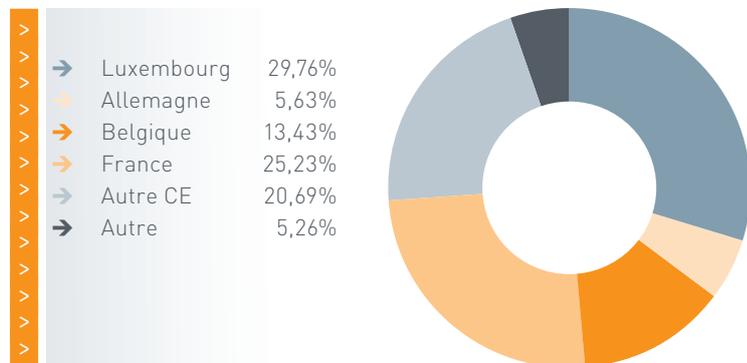
Dossiers en autorisation d'établissement introduits par l'Espace Entreprises auprès du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme (MCMT)

- Dossiers en
- autorisation
- d'établissement



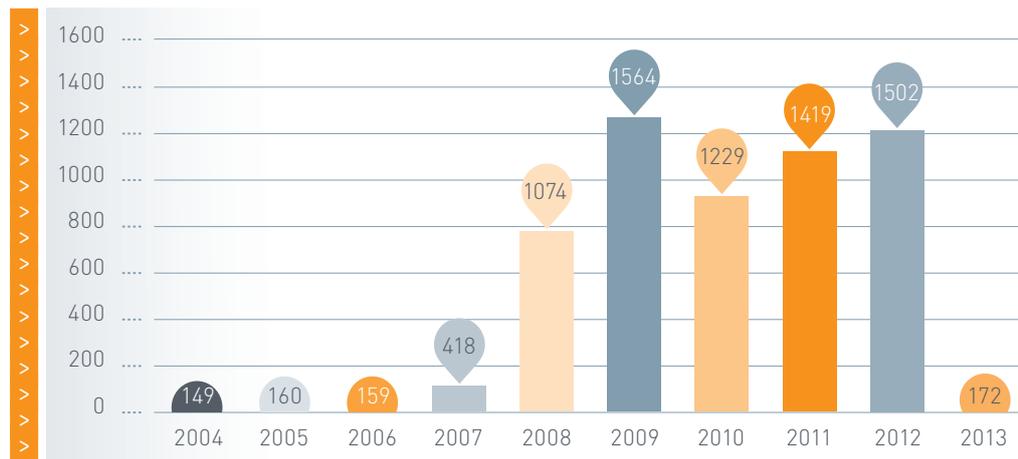
Sur ces porteurs de projet, 29,76% (31,21% en 2011) étaient des ressortissants luxembourgeois, 25,23% (22,59%) des Français, 13,43% (15,00%) des Belges, 5,63% (7,59%) des Allemands, 20,69% (18,97%) des ressortissants d'autres pays de l'Union européenne et 5,26% (4,66%) des ressortissants d'un pays hors Union européenne.

Guichet unique : répartition par nationalité des demandeurs en autorisation d'établissement ayant déposé un dossier auprès du MCMT via l'Espace Entreprise au cours de l'exercice 2012

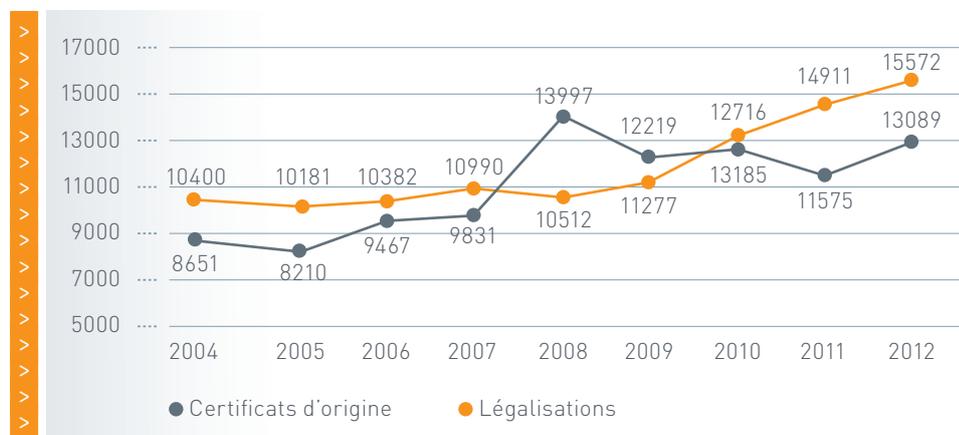


Historique du nombre de certificats électroniques émis par l'Espace Entreprises depuis 2004

En 2012, l'Espace Entreprises a délivré 1.502 certificats numériques (1.419 en 2011)

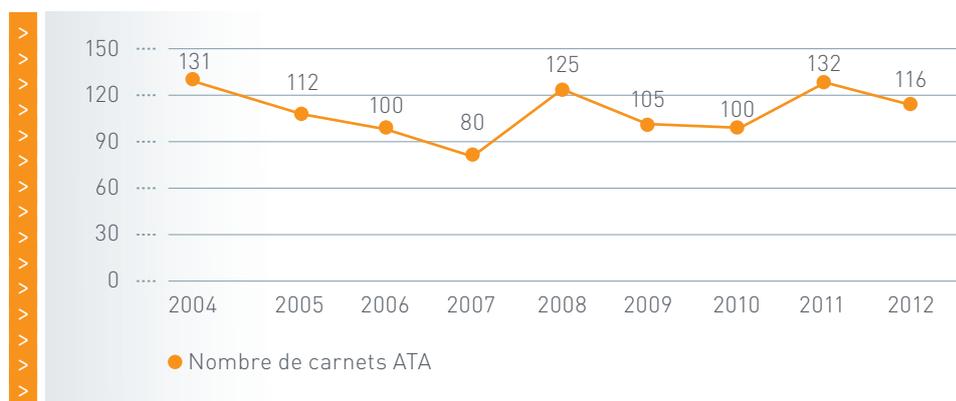


Historique du nombre de certificats d'origine émis par l'Espace Entreprises



Le service a émis 13.089 (11.575) certificats d'origine, a procédé à 15.572 (14.911) légalisations et s'est occupé de 116 (132) dossiers en matière d'exportation temporaire (A.T.A.).

Historique du nombre de carnets ATA émis par l'Espace Entreprises



LES NOCTURNES BIMENSUELLES DE L'ESPACE ENTREPRISES ONT TROUVÉ LEUR RYTHME DE CROISIÈRE

LES NOCTURNES
de l'Espace Entreprises

● **Votre conseil personnalisé gratuit après les heures de bureau!**

Vous avez besoin de conseils pour votre projet de création, développement ou reprise d'entreprise?

Les conseillers de l'Espace Entreprises vous accueillent deux fois par mois de 17h00 à 20h00 sur rendez-vous!

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES
FISCALITÉ
FINANCEMENT
CRÉATION-TRANSMISSION
ACCOMPAGNEMENT

De 17h00 à 20h00 à la Chambre de Commerce
Inscription obligatoire en ligne sur
www.espace-entreprises.lu
(rubrique Nocturnes)

ESPACE ENTREPRISES

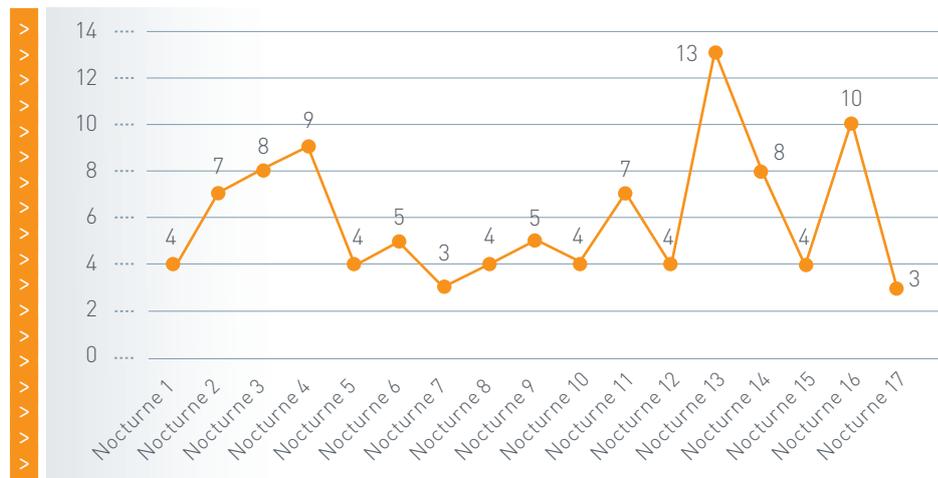
Depuis leur lancement en octobre 2011, les Nocturnes de l'Espace Entreprises ont déjà permis à 110 porteurs de projet, créateurs, repreneurs ou dirigeants d'entreprise établis de bénéficier de conseils personnalisés gratuits, en dehors des heures de bureau classiques.

Pour rappel, les conseillers du département CDE accueillent 2 soirs par mois, de 17h00 à 20h00, les personnes souhaitant recevoir des informations et conseils dans un domaine précis (fiscalité, financement, démarches administratives...). Chaque demandeur peut s'inscrire en ligne et être ainsi conseillé sur base d'un entretien personnalisé de 20 à 30 minutes, lui permettant de faire un premier point sur sa situation et de fixer -au besoin- un entretien plus approfondi, ou encore, d'être aiguillé vers d'autres partenaires compétents.

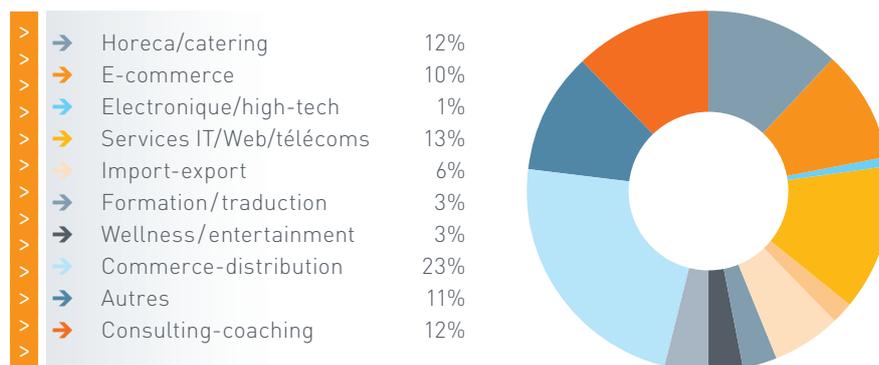
En 2012, 17 Nocturnes ont été organisées pour un total de 102 demandes :

- 87 clients ont été reçus en entretien par les conseillers de l'Espace Entreprises (certains demandeurs dont l'activité n'était pas visée ou ne dépendant pas de la CC ont été redirigés vers les partenaires compétents) ;
- parmi les thématiques les plus souvent abordées, on compte la création d'entreprise (27%), les démarches administratives (24%), la fiscalité (15%), le juridique (11%) et le financement (10%) ;
- parmi les types d'activité les plus représentés, on compte le commerce classique/la distribution (23%), les services IT et Web (13%), l'Horeca (12%), le consulting-coaching (12%) et la vente en ligne (10%) ;
- la plage horaire 17h30-18h00 est la plus fréquentée, juste devant celle de 18h00-18h30 ;
- parmi les demandeurs, la nationalité française est largement représentée (32%), suivie des nationalités luxembourgeoise (19%) et belge (14%) ;
- les Nocturnes ont été majoritairement fréquentées par des créateurs d'entreprise (80%), mais aussi par de futurs repreneurs ou cédants (8%) ;
- 60% des demandeurs étaient des hommes contre 40% de femmes, pour une moyenne d'âge de 32 ans.

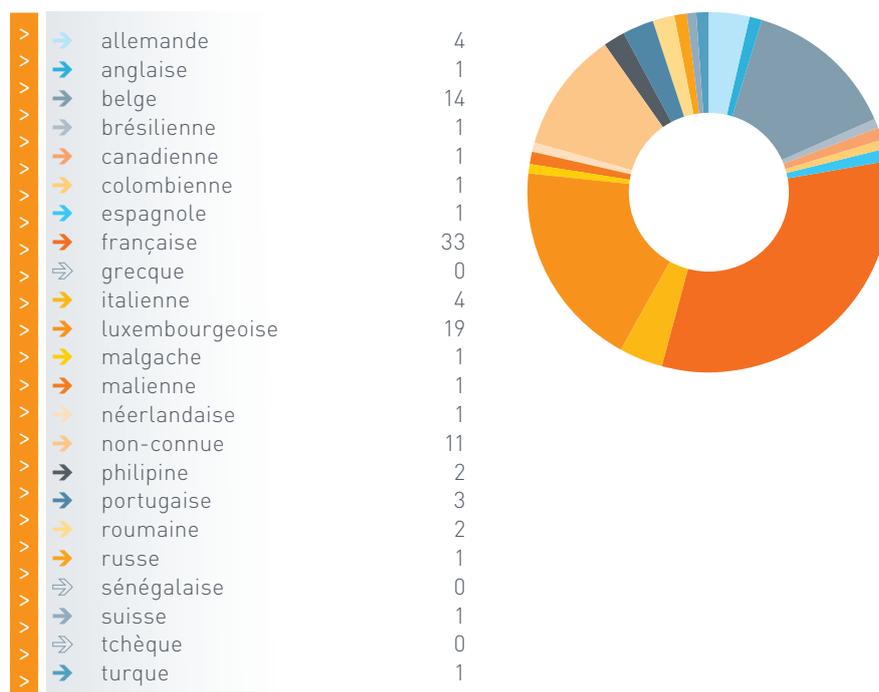
Nombre d'inscriptions aux Nocturnes enregistré pour l'année 2012



Répartition des demandeurs selon l'activité visée



Répartition des demandeurs par nationalité



LES JOURNÉES CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES 2012

Organisées conjointement par la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, avec entre autre le soutien du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, les Journées Création et Développement d'Entreprise se sont déroulées du 13 au 28 novembre dans les locaux de la Chambre des Métiers. Elles ont notamment débuté le 13 novembre par une « Nocturne » (formule combinant rendez-vous personnalisés préprogrammés et stands d'information), qui a remplacé la traditionnelle conférence de lancement (Kick-off).

La « Nocturne » a été très bien fréquentée puisqu'elle a accueilli pas moins de 185 entrepreneurs (dont 105 rendez-vous préprogrammés contre 97 en 2011) et rassemblé 26 exposants.

Quant aux nombreuses manifestations – 13 au total dont 9 conférences, 1 workshop, 1 table ronde, 1 déjeuner-débat, 1 séminaire sur 2 jours – qui ont été proposées pendant ces deux semaines, celles-ci ont réuni près de 1.260 personnes (contre 750 en 2011), couvrant des thèmes tels que l'optimisation de la stratégie d'entreprise, la transmission transfrontalière, les aides financières en matière d'énergie en Grande Région, le financement des entreprises innovantes ou encore le microcrédit.

Du côté de la Chambre de Commerce, la formule « témoignages d'entrepreneurs à succès » semble être un format prometteur et adapté aux besoins des entrepreneurs, comme en témoigne la conférence sur « L'optimisation de la stratégie d'entreprise » en présence de M. Jean-Pierre Lutgen, fondateur d'Ice-Watch, qui a connu un vif succès et rassemblé pas moins de 130 personnes.

DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISE

DU 13 AU 28 NOVEMBRE 2012

Les Journées Création et Développement d'Entreprise 2012 ont été l'occasion de rassembler plus de 1000 participants dans le cadre de manifestations et conférences, notamment celle intitulée « L'optimisation de la stratégie d'entreprise » en présence de M. Jean-Pierre Lutgen, fondateur d'Ice-Watch, qui a connu un vif succès et rassemblé pas moins de 130 personnes



LA FOIRE DE PRINTEMPS

L'Espace Entreprises avait délocalisé une partie de ses activités de conseil sur le stand de la Chambre de Commerce pendant la Foire de Printemps, de même que la Luxembourg School for Commerce (LSC), l'organisme de formation de la Chambre de Commerce, et l'Enterprise Europe Network (EEN). L'organisation du stand incombait aux services de l'Espace Entreprises, en étroite collaboration avec l'Enterprise Europe Network (EEN).

La Foire de Printemps s'est déroulée du 5 au 13 mai 2012 dans les halls de Luxexpo au Kirchberg et a attiré environ 70.000 visiteurs par jour. La présence des différents services de la Chambre de Commerce, à l'occasion de la Foire de Printemps, s'est accompagnée de deux manifestations phare : une réception « after-work » organisée par la LSC, qui a attiré une quarantaine d'invités et un cocktail des entrepreneurs, organisé par l'Espace Entreprises et l'EEN, qui a rassemblé une centaine d'invités.

**FOIRE
DE PRINTEMPS**
DU 5 AU 13 MAI 2012

La Foire de Printemps dans les halls de Luxexpo au Kirchberg a attiré environ 70.000 visiteurs par jour. La Chambre de Commerce y avait délocalisé une partie de ses services


LE PROGRAMME BUSINESS EXCHANGE

Les différentes initiatives du département CDE en matière de reprise-transmission sont réunies au sein du programme Business Exchange qui se décline d'une part en une bourse d'entreprises pour les projets « classiques », et d'autre part, en un accompagnement personnalisé pour les projets requérant un haut degré de confidentialité.



Dans le but de repositionner sa bourse d'entreprise, une collaboration avec les CCI d'Alsace et de Lorraine a pu être finalisée courant 2012, permettant ainsi à la Chambre de Commerce d'intégrer le réseau français « Opportunet ». Depuis le 3^e trimestre 2012, le site « www.opportunet.net » est opérationnel. Le site est constamment alimenté par les services de l'Espace Entreprises. En 2012, les activités « bourse d'entreprise » ont abouti au total à 54 offres d'entreprises à céder et à 77 nouvelles demandes de reprises.

Au niveau du conseil personnalisé en matière de cession-reprise, 58 personnes ont été rencontrées en 2012 contre 36 en 2011. Finalement, 29 mises en contact (matching personnalisé) ont pu être établies par les conseillers de l'Espace Entreprises.

Une conférence de type « table ronde » autour de la transmission d'entreprise « transfron-talière » a été organisée en 2012 au Centre de Conférences de la Chambre de Commerce.

22 NOVEMBRE 2012

Dans le cadre du programme Business Exchange, les experts et les témoins présents ont identifié les principaux défis émanant d'une reprise au-delà des frontières lors d'une conférence autour de la transmission d'entreprise « transfrontalière »



L'INITIATIVE VACCIN ANTICRISE

Le Vaccin AntiCrise a été mis en place en juin 2009 dans un but double : permettre aux entrepreneurs en difficulté de se voir adjoindre un conseiller chevronné et pouvoir bénéficier de certains avantages financiers leurs permettant d'honorer la facture du consultant.

Très peu de contrats de consultance ont pu être finalisés par l'intermédiaire du secrétariat technique de l'initiative. En revanche, le nombre d'entrepreneurs en difficulté demandant conseil aux collaborateurs de l'Espace Entreprises ne cesse de croître depuis le lancement de l'initiative.

En 2012, 208 entrepreneurs ont demandé conseil à l'Espace Entreprises (contre 156 en 2011) et 37 entrepreneurs se sont déplacés pour bénéficier d'un encadrement personnalisé (contre 32 en 2011).

La crise touchant de plus en plus l'économie réelle, les services de l'Espace Entreprises tablent sur une progression de ces chiffres au cours de 2013, si bien qu'il n'est plus prévu de mettre en veille cette initiative. Bien au contraire, elle sera repositionnée et davantage valorisée. Le VaccinAntiCrise pourra aussi éventuellement jouer un rôle dans le contexte de la réforme du régime des faillites, puisqu'il est notamment prévu de renforcer les volets « prévention » et « accompagnement » des entreprises en difficulté.

LE CADASTRE DU COMMERCE

Des travaux relatifs à la mise à jour du Cadastre du Commerce, fichier unique reprenant les données qualitatives, quantitatives et géographiques de chaque établissement commercial au Luxembourg, ont été poursuivis en 2012.

Ainsi, un nombre total de 2.453 surfaces commerciales a été relevé fin 2012 (uniquement les ressortissants de la Chambre de Commerce ont été pris en compte), dont 443 disposant de plus de 400 m² de surface de vente.

LE PROGRAMME BUSINESSMENTORING

En lançant son nouveau programme de mentorat d'Affaires « BusinessMentoring » en février 2010, la Chambre de Commerce ambitionnait d'agir sur les étapes clé de la vie des entreprises luxembourgeoises, en soutenant les jeunes créateurs et repreneurs d'entreprise implantés au Grand-Duché.

Le programme BusinessMentoring – régi par un code de déontologie – consiste en l'accompagnement d'un jeune dirigeant (mentoré) par un chef d'entreprise expérimenté (le mentor) sur une période de 12 mois ou de 18 mois. Il repose principalement sur des entretiens mensuels entre mentor et mentoré et est ponctué d'événements variés. Plus précisément, le programme se donne pour objectif d'accroître les compétences personnelles et managériales des entrepreneurs mentorés, de soutenir la croissance des entreprises à Luxembourg et d'aider les repreneurs/successeurs à mieux préparer la relève.

Après 3 ans d'existence, les premiers résultats sont très satisfaisants :

- plus de 350 prospects mentorés contactés ;
- 74 candidats-mentorés rencontrés et 58 présentés en comité de sélection (soit 80%) ;
- 70 événements organisés (conférences, workshops, visites d'entreprises...)
- 1 cycle de formation spécifique aux mentors (modules niveau 1 et 2) organisé;
- 60 dirigeants d'entreprise ayant pris part au programme dont 28 mentorés (dont 30% de femmes) et 32 mentors ;
- 28 binômes constitués, encadrés et suivis ;
- 3 mentorés bénéficiant d'un accompagnement sur phase test (cellule de pré-mentorat) ;
- 3 promotions d'entrepreneurs constituées.



Actuellement, le programme entre dans son 4^{ème} cycle de recrutement et compte déjà à son actif trois promotions d'entrepreneurs, lancées respectivement les 23 novembre 2010 (Promotion Liz May), 17 novembre 2011 (Promotion Norbert Friob) et 28 novembre 2012 (Promotion Georges Lentz).

Côté mentorés, l'année 2012 aura plus particulièrement été marquée par la clôture de la «Promotion Liz May». Afin de mesurer l'impact du programme sur l'évolution des entrepreneurs accompagnés au cours du cycle 1, une évaluation de fin de relation a été conçue et distribuée aux binômes qui ont été actifs sur la période 2010-2012.

En termes d'impact qualitatif du mentorat sur l'évolution des entrepreneurs-mentorés, on notera qu'à l'issue de la relation mentorale :

- une majorité de mentorés (75%) s'est dit avoir nettement progressé sur le plan du savoir-être et des compétences managériales, qui se traduit par le renforcement ou l'éclosion de comportements positifs, dont une meilleure écoute et communication envers ses collaborateurs et clients, une plus grande capacité à moduler son mode de management ou encore à prendre des décisions rapidement ;
- pour les mentorés ayant connu des périodes de crise par le passé, le travail a porté sur les attitudes managériales, soit sur la remise en cause d'un ensemble d'éléments plus profondément ancrés en eux, parmi lesquels les croyances et les peurs (difficulté à faire confiance, logique protectionniste «de père de famille», peur du changement, peur de l'échec...).

En termes d'impact économique, on notera que sur l'ensemble des entreprises dirigées par les mentorés 2010 :

- 100% d'entre elles sont encore en activité ;
- leur effectif salarié a augmenté en moyenne de 22% en 24 mois (ce qui équivaut à une création de 2 emplois en moyenne par entreprise) ;
- leur chiffre d'affaires a progressé en moyenne de 29% entre 2010 et 2011 ;
- 71% d'entre elles ont connu une hausse notable de leur chiffre d'affaires (de l'ordre de 50%) ;
- plus de la moitié (57%) des entreprises ont recruté 4 collaborateurs ou plus entre 2010 et 2012.

Côté encadrement et engagement qualité, le programme est désormais coordonné par le Business Support G.I.E. qui s'est vu délivrer un certificat ISO 9001 : 2008 pour son activité BusinessMentoring en décembre 2012. Cette démarche qualité vise notamment à améliorer la satisfaction des mentors et mentorés vis-à-vis du programme et à rester en permanence à l'écoute des entrepreneurs accompagnés ; le système de management de la qualité permettant ainsi d'adapter et d'affiner la méthodologie du programme en fonction des besoins exprimés par son public cible.

Enfin, le cycle événementiel 2012 aura, cette année encore, rencontré un vif succès, avec un taux de fréquentation moyen de 100 personnes par manifestation. On retiendra notamment la table ronde «Génération Y: vers un nouveau style de management?» (100 participants), la conférence «Stratégie marketing et mobile pour commerçants» (100 participants), la table ronde «CSR: adapting the model to any size company» (80 participants), ainsi que la «Soirée de présentation des Mentorés 2012» (130 participants).

28 NOVEMBRE 2012

8 entrepreneurs ont été sélectionnés pour constituer la troisième promotion baptisée «Georges Lentz» du programme BusinessMentoring, désormais coordonné par le Business Support G.I.E. qui s'est vu délivrer un certificat ISO 9001 : 2008 pour son activité en décembre 2012





L'INITIATIVE BUSINESSCHECK

Mise en place en septembre 2012, l'initiative BusinessCheck – elle aussi coordonnée par le Business Support G.I.E. – a pour but d'accompagner les créateurs et repreneurs dans la gestion de leur projet d'entreprise par la mise à disposition d'un accompagnateur, sous condition qu'ils bénéficient d'un prêt de création ou de reprise octroyé par la Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI) ou d'un cautionnement de la Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants (MCAC),

Dans ce cadre, il est mis à disposition du dirigeant un accompagnateur pour une durée de six mois, suivant un échéancier fixé à l'avance dans une check-list.

L'accompagnateur a pour mission:

- de vérifier le business plan de l'entreprise créée ou reprise par rapport à sa situation actuelle dans le but de détecter, ensemble avec le dirigeant et sous sa responsabilité, des écarts pouvant porter atteinte au bon fonctionnement de l'entreprise ;
- d'aider le dirigeant à identifier les mesures correctrices à mettre en place.

De son côté, le dirigeant s'engage à :

- collaborer en toute transparence pendant toute la durée de l'accompagnement ;
- être disponible, actif et spontané et à fournir les informations et documents nécessaires à la bonne réalisation de la mission ;
- rencontrer son accompagnateur au moins une fois par mois pendant deux heures ;
- préparer chaque réunion avec l'accompagnateur sur base d'une check-list ;
- se munir de la check-list dûment remplie ainsi que des pièces justificatives lors de chaque rencontre avec l'accompagnateur.

L'entrepreneur et l'accompagnateur sont liés par une convention d'accompagnement, garantissant notamment la confidentialité des données échangées.

Trois porteurs de projets susceptibles de recevoir un accompagnement avaient été identifiés au 31 décembre 2012 (entreprises en cours de création). Il est en effet prévu d'appliquer le concept à 2 à 3 « projets-test » sur l'exercice 2013.

LA MUTUALITÉ DE CAUTIONNEMENT ET D'AIDE AUX COMMERÇANTS (MCAC)

Les démarches de la société coopérative MCAC – lancée en 1969 par la Chambre de Commerce, la Confédération luxembourgeoise du Commerce (clc) et la Fédération Nationale des Hôteliers Restaurateurs et Cafetiers (Horesca), avec le soutien du MCMT – s'inscrivent dans la promotion de l'esprit d'entreprise moyennant l'assistance pratique et financière à la création et au développement des entreprises.





L'objectif principal est de faciliter l'accès au financement bancaire des PME affiliées à la Chambre de Commerce en se portant garant pour les prêts d'investissement auprès des établissements de crédit agréés au Luxembourg, lorsque les garanties s'avèrent insuffisantes. L'obtention d'un crédit professionnel est devenue un des soucis majeurs des PME luxembourgeoises. Les acteurs financiers doivent de plus en plus tenir compte du risque spécifique véhiculé par le client individuel et, par conséquent, réclament plus de sûretés au demandeur de prêt. Les conditions et modalités de prêt sont fonction de la qualité des garanties offertes. Un cautionnement de la MCAC fournit ainsi à l'entrepreneur un outil important pour négocier les conditions de son financement.

En 2012, 68 demandes de cautionnement ont été introduites à la MCAC par différentes entreprises commerciales. Le comité d'évaluation a approuvé 16 dossiers pour un montant total de 362.246 euros. 7 dossiers (dont 3 créations nouvelles) ont été finalement cautionnés, contre 16 dossiers (dont 10 créations nouvelles) pour l'année 2011.

Le contexte économique difficile a conduit en 2012 à la faillite de 8 entreprises cautionnées. En 2012, 1367,34 euros ont été déboursés suite à un appel à caution, alors que 7 autres dossiers sont encore en cours d'instruction.

En tant que membre effectif de l'AECM (Association européenne du cautionnement mutuel) depuis juin 2011, la MCAC a participé en 2012 à des enquêtes et études européennes lancées sur l'entreprenariat et le financement des PME.

LE LUXEMBOURG BUSINESS ANGEL NETWORK (LBAN)

Sous l'impulsion de la Chambre de Commerce et de son département CDE, le réseau luxembourgeois de « business angels » a pu être revitalisé fin 2011, sous la forme d'une association sans but lucratif.

L'année 2012 a été fortement marquée par la mise en place des outils et des procédures nécessaires au fonctionnement du réseau.

Les faits marquants suivants ont caractérisé l'exercice écoulé :

- pilotage stratégique de LBAN par un nouveau conseil d'administration composé de « business angels » expérimentés sous la présidence de Serge Rollinger ;
- lancement du site web et de la plateforme d'investissement www.lban.lu ;
- recrutement de 30 nouveaux « business angels » ;
- dépôt de plus de 50 projets - majoritairement innovants - sur la plateforme d'investissement ;
- séance de « pitching » organisée en collaboration avec l'incubateur national « Technoport » à Esch-Belval. Sur 40 candidatures, 10 porteurs de projet à la recherche de capital ont eu l'opportunité de présenter leur projet aux investisseurs ;
- détachement d'un membre du conseil de LBAN au conseil d'administration de EBAN, la fédération européenne de « business angels » regroupant plus de 100 réseaux d'investisseurs privés dans 27 pays ;
- collaboration dans le cadre de l'initiative « Seed4Start », développée par 123GO, dans une optique Grande-Région.





En 2013, LBAN continuera son développement et renforcera son positionnement avec un accent plus particulier sur la formation des membres du réseau en matière de techniques d'investissement. L'accent sera également mis sur les collaborations en Grande-Région et en Europe en termes d'investissement privé. Le réseau prévoit aussi de proposer un cadre réglementaire visant un encouragement des investissements du type «angel investment», surtout au niveau de la fiscalité, comme c'est déjà le cas dans d'autres Etats membres de l'Union européenne.

LE RÉSEAU EUROPÉEN DES FEMMES AMBASSADRICES DU LUXEMBOURG (FEALU)

Suite à un appel d'offre lancé par la Commission Européenne dans le cadre du projet FAME (Femmes Ambassadrices de l'Entrepreneuriat) en février 2010, la Fédération des Femmes Cheffes d'Entreprise (FFC&L), en collaboration avec la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, a pris la décision de participer à l'initiative et de créer le réseau FEALU (Réseau Européen des Femmes Ambassadrices du Luxembourg).

Soutenu par le Ministère des Classes moyennes et du Tourisme, le Ministère de l'Égalité des Chances et le Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, ce réseau a pour vocation de promouvoir, encourager et développer l'entrepreneuriat au féminin au Grand-Duché du Luxembourg.

En 2012, toutes les Femmes Ambassadrices ont accepté de reconduire leur mandat pour deux ans.

Parmi les actions phares menées par le réseau FEALU en 2012, il y a lieu de souligner les suivantes :

- sensibilisation de jeunes filles et femmes de plus de 45 ans en situation d'inactivité à la création d'entreprise ;
- accompagnement des femmes dans la création de leur entreprise et intervention du réseau FEALU auprès des pouvoirs publics et des acteurs économiques afin de lever les obstacles susceptibles de freiner les ambitions des futures créatrices d'entreprises ;
- signature de la Charte de la diversité initiée par l'IMS (Institut pour le Mouvement Sociétal) ;
- participation à des manifestations (dont celle sur « la responsabilité sociale des entreprises ») et à différents projets pilotés par l'asbl Jonk Entrepreneuren (« Fit for Life » ou « création de mini-entreprises ») ;
- mise en place de séances de formation auprès de groupes de lycéennes et de stages prolongés pour les étudiantes ;
- implication d'une Femme Ambassadrice en tant que Mentor au sein du programme BusinessMentoring (notamment lors de comités de sélection, de formations pour mentors ou encore de visites d'entreprises) ;
- collaboration de la FEALU avec l'Université du Luxembourg en vue de dresser un état des lieux de la microfinance en Europe et de développer le concept au Luxembourg.



Côté événementiel, 8 manifestations ont été organisées dont :

- 1 conférence de presse (20 novembre) ;
- 2 lunch-meetings (30 mai et 3 juillet) sur les thèmes « Les murs vous parlent ; ne les laissez pas parler pour nous » et « La diversité des équipes dans nos entreprises : une vraie richesse ! A quelles conditions ? » ;
- 1 table ronde et 1 exposition photos sur le thème de « L'accès des femmes au travail, un enjeu pour l'intégration au Luxembourg » ;
- 2 ateliers sur la création d'entreprise dans le cadre du programme « Luxembourg Pionnières – L'incubation au féminin » ;
- 1 workshop sur « Les aides financières à la création d'entreprise » et une conférence sur « Le microcrédit pour les entreprises luxembourgeoises ».

A noter que la conférence sur le microcrédit organisée dans le cadre des Journées Création et Développement d'Entreprises 2012, sous le haut patronage de son Altesse Royale la Grande Duchesse du Luxembourg et de Madame Françoise Hetto-Gaasch, Ministre de l'Egalité des Chances, des Classes Moyennes et du Tourisme a constitué l'événement phare de l'année 2012, avec plus d'une centaine de participants.

Enfin, le 17 octobre 2012, les Femmes Ambassadrices ont participé au sommet européen de Bruxelles sur le thème « Women entrepreneurship makes Economic Sense », organisé dans le cadre de la Semaine Européenne des PME.

MERKUR

Le département CDE a été à l'origine de plusieurs contributions écrites publiées dans le Merkur, le magazine de la Chambre de Commerce, sur des thématiques relevant de son champ de compétence.

LES TRAVAUX RÉDACTIONNELS TOUCHANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LES PME

Dans le cadre de ses interventions dans la procédure législative, le département CDE a émis 14 avis en 2012.

CONSULTATIONS

Enfin, les représentants du département CDE ont participé à de nombreuses réunions de groupes d'experts, soit dans le cadre de la préparation des avis à rendre par la Chambre de Commerce, soit dans le cadre de consultations et coordinations internes ou externes.



BUSINESS INITIATIVE A.S.B.L. ET SES DIFFÉRENTS PROGRAMMES



Créée en 2000 par la Chambre de Commerce, la FEDIL - Business Federation et Luxinnovation, Business Initiative a.s.b.l. a pour mission d'aider à diversifier l'économie et de stimuler la création d'entreprises innovantes en Grande Région, ainsi que la création d'entreprises à finalités sociales et solidaires au Grand-Duché de Luxembourg.

Son activité comporte 3 volets :

1,2,3 GO, LE PARCOURS INTERRÉGIONAL DE PLAN D'AFFAIRES

Business Initiative a.s.b.l. gère et anime le réseau interrégional 1,2,3 GO composé de 400 experts et entrepreneurs qui accompagnent gratuitement les porteurs de projets innovants dans le cadre du parcours de plans d'affaires 1,2,3 GO.

L'objectif principal du parcours 1,2,3 GO, organisé en éditions qui se déroulent entre septembre et juin de chaque année, consiste à aider les porteurs de projets à transformer leurs idées innovantes en un plan d'affaires convaincant par le biais de coaching gratuit offert aux porteurs de projets de création ou de diversification de PME.

Une des forces du réseau 1,2,3 GO est son caractère interrégional, permettant aux futurs créateurs de générer rapidement des contacts transfrontaliers et d'élargir leur business au-delà de leur région d'origine. Dès l'acceptation de leur projet, les candidats sont mis en relation avec un ou plusieurs coachs du réseau - entrepreneurs, cadres ou dirigeants, issus de tous secteurs d'activité (finance, droit, comptabilité, biotechnologie...), afin de finaliser leurs plans d'affaires et bénéficier d'une évaluation par trois jurés indépendants en fin de parcours. Cette évaluation est basée sur une méthodologie développée par le cabinet de conseil McKinsey et permettant de récompenser les meilleurs plans d'affaires par des prix pouvant aller jusqu'à 12.000 euros.

La prospection de projets et la mise en relation entre porteurs de projets et coachs est assurée par les partenaires locaux d'1,2,3 GO. Au Luxembourg, Luxinnovation, l'agence nationale pour la promotion de l'innovation et la recherche, joue ce rôle de relais.

Lors de la soirée de clôture de l'édition 2011/12, organisée en septembre 2012 à la Chambre de Commerce, quatre projets luxembourgeois ont été primés. Sur les 163 projets déposés pour cette 12^{ème} édition, 88 projets innovants ont été intégrés au parcours, dont 28 provenant du Luxembourg. Depuis sa création, 1,2,3 GO a contribué à la réalisation de près de 555 plans d'affaires dans la Grande-Région et à la création de plus de 240 start-ups. Ce sont plus de 1.000 emplois qui ont ainsi été durablement créés.

24 SEPTEMBRE 2012

Dans le cadre de la soirée de clôture de l'édition 1,2,3 GO 2011/12, quatre projets luxembourgeois ont été primés. Sur les 163 projets déposés pour cette 12^{ème} édition, 88 projets innovants ont été intégrés au parcours, dont 28 provenant du Luxembourg



1,2,3 GO SOCIAL



Le 24 novembre 2011, Business Initiative a.s.b.l. a lancé 1,2,3 GO Social, un nouveau dispositif d'accompagnement pour les projets d'entreprises à finalité sociale ou solidaire au Grand-Duché de Luxembourg, qui s'intègre dans le plan d'action pour le développement de l'économie solidaire au Luxembourg (PLES-2012), mené par le département de l'économie solidaire du Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur.

Concrètement, 1,2,3 GO Social offre un coaching gratuit et personnalisé dans l'élaboration de business plans pour les porteurs de projets à finalité sociale ou solidaire.

1,2,3 GO Social est soutenu par le Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur Luxembourg et son département de l'économie solidaire, la Chambre de Commerce, la Ville d'Esch-sur-Alzette, la Fondation Tremplin sous l'égide de la Fondation de Luxembourg, ING, l'Œuvre Nationale de Secours Grande-duchesse Charlotte, et des partenaires méthodologiques tels que l'Université de Luxembourg, le CRP Henri Tudor ou Etika a.s.b.l.

Les lauréats de la première édition du parcours 1,2,3 GO Social ont été révélés au public lors de la soirée de clôture le jeudi 8 novembre 2012 à RBC Investor Services Esch-Belval. Près de 200 personnes ont assisté à cet événement, en présence de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse. Parmi les 24 projets à finalité sociale ou solidaire accompagnés par les experts du réseau, 8 porteurs de projets ont déposé un Business Plan Social. 4 projets ont été sélectionnés comme lauréats du parcours 1,2,3 GO Social.

SEED4START



Seed4Start, le « Forum Transfrontalier du Capital Risque », a été lancé en septembre 2012 avec pour objectif de mettre en relation les start-ups innovantes avec des investisseurs privés en Grande Région.

Seed4start veut aider les entrepreneurs innovants de la Grande Région à trouver les capitaux nécessaires à leur entreprise et offrir aux investisseurs privés (Business Angels...) une sélection d'opportunités d'investissements les plus prometteuses sur ce territoire. Seed4Start facilite la rencontre entre l'offre et la demande de capitaux sur des projets de création, de reprise ou de développement d'entreprises innovantes (start-up de moins de 5 ans).

Seed4Start intègre également un important volet d'accompagnement, de formation et de mise en relation, de part l'organisation de nombreux événements et rencontres individuelles. Ce projet, financé par l'Union Européenne est animé par un ensemble de professionnels fortement ancrés dans leur région ainsi que d'experts en la matière (Ader Investissements, BeAngels, LBAN - Luxembourg Business Angels Network), sous l'égide de Business Initiative et de CCI 02Bilan Lorraine.

Ces partenaires sélectionnent chaque année – parmi une centaine de candidats – une vingtaine de jeunes entreprises très prometteuses de la Grande Région, qui seront présentées aux investisseurs privés lors d'un Pitching Day, clôturant chaque édition.

8 NOVEMBRE 2012

Quatre projets ont été sélectionnés comme lauréats du parcours 1,2,3 GO Social et ont été révélés au public lors de la soirée de clôture en présence de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse



DÉPARTEMENT ECONOMIQUE

Au service d'une économie durablement compétitive et attractive

Le Département Economique a pour mission principale d'observer, d'analyser et de commenter l'environnement socio-économique dans lequel évoluent les entreprises luxembourgeoises, ainsi que de promouvoir un développement compétitif et durable de l'économie luxembourgeoise, ce qui passe par quatre domaines d'activités que sont :

- *l'articulation des intérêts des entreprises et de l'économie luxembourgeoise ;*
- *la promotion d'un cadre propice au développement durable et compétitif de l'économie luxembourgeoise ;*
- *la promotion du Luxembourg comme centre international d'affaires, comme site d'implantation de premier choix devant diverses audiences ;*
- *le conseil, l'information et la documentation des entreprises et du grand public.*

Succè

Solu

Business

Innovation
Branding
Solution
Marketing
Analysis
Ideas
Success
Management

Innovation
Branding
Solution
Marketing
Analysis
Ideas
Success
Management

SOCIAL N



ay

Jun

Jul

Aug

Sep

Oct

Nov

Dec



AVIS, ARTICLES, CONTRIBUTIONS DE FOND, COMMENTAIRES ET PRISES DE POSITION



Les missions du Département Economique de la Chambre de Commerce sont ainsi de plusieurs ordres. Elles ont d'abord trait à l'articulation et à la représentation de l'intérêt économique de ses membres et consistent, entre autres, à conduire des études et des analyses en rapport avec l'économie, tant dans ses dimensions conjoncturelle et structurelle que micro- et macro-économiques.

Il s'agit également d'élaborer **des avis en lien avec les projets législatifs et réglementaires**, qui impactent directement et/ou sensiblement le fonctionnement et la compétitivité de l'économie nationale. Dans le cadre de ses interventions dans la procédure législative, le Département Economique a émis, en 2012, près de trente avis sur des projets de loi ou de règlement grand-ducal, dont certains en collaboration avec le Département Avis et Affaires Juridiques de la Chambre de Commerce et d'autres avec la Chambre des Métiers. Les thématiques abordées par ces avis sont très variées et comprennent, entre autres, les finances publiques, la politique économique et sociale, la politique fiscale, la politique environnementale, l'écologie, la recherche, ainsi que l'aménagement du territoire. L'ensemble de ces avis portent sur des réformes qui ont des conséquences sensibles sur la vie des entreprises.

Parmi les principaux avis juridiques à connotation fortement économique, citons notamment les textes suivants :

- Projet de loi « modulation échelle mobile des salaires », adaptant certaines modalités d'application de l'échelle mobile des salaires et des traitements et modifiant l'article 11 de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat;
- Projet de loi portant réforme de l'assurance pension et modifiant : 1. le Code de la sécurité sociale ; 2. la loi modifiée du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois ; 3. le Code du travail. (avis commun avec la Chambre des Métiers) ;
- Projet de loi modifiant la loi modifiée du 31 mai 1999 portant création d'un fonds national de la recherche dans le secteur public ; modifiant la loi modifiée du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg ;
- Projet de loi modifiant la loi modifiée du 23 décembre 2004 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre. (extension du système ETS) ;
- Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ; de la loi modifiée du 16 octobre 1934 concernant l'impôt sur la fortune ; de la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 (« Abgabenverordnung ») de la loi modifiée du 30 juin 1976 portant 1. création d'un fonds pour l'emploi ; 2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet ; de la loi modifiée du 22 décembre 2006 promouvant le maintien dans l'emploi et définissant des mesures spéciales en matière de sécurité sociale et de politique de l'environnement ; de la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ; de la loi modifiée du 30 juillet 2002 déterminant différentes mesures fiscales destinées à encourager la mise sur le marché et l'acquisition de terrains à bâtir et d'immeubles d'habitation. (Projet de loi relatif aux hausses d'impôts directs et indirects suite aux amendements budgétaires 2013).

Le Département Economique est par ailleurs en charge de la coordination et de la conduite de **diverses études et enquêtes**, à l'échelle nationale ou internationale. Il y a lieu de citer l'enquête de conjoncture, qui est réalisée conjointement avec le STATEC et relative aux secteurs du commerce et des services. Cette étude, devenue mensuelle et obligatoire depuis le début de l'année 2012 conformément au cadre légal régissant le STATEC, s'appuie sur le point de vue et la perception des entreprises quant aux résultats et anticipations des chefs d'entreprises en matière de développement économique.

De même, il convient de mentionner le soutien apporté par le Département à la conduite, par les **organisations et institutions internationales**, des principales études comparatives sur la compétitivité au niveau mondial (**IMD, WEF**). Ces études, avec toutes les précautions méthodologiques qu'elles requièrent, demeurent très utiles aux autorités politiques et aux opérateurs économiques, pour appréhender et se forger une idée éclairée de l'environnement général dans lequel évoluent les entreprises luxembourgeoises. La comparaison du Luxembourg avec d'autres économies matures, en Europe ou dans le monde, est susceptible d'alimenter la réflexion sur de possibles mesures d'amélioration ou d'adaptation qui sont favorables à la création d'entreprises, à la prise de risque et à l'esprit d'entreprise en général, et au fondement de ce qui fait le développement des entreprises.

La Chambre de Commerce contribue aussi, par la voie de son Département Economique, à la conduite de l'enquête qualitative «**Eurochambres**» dont l'objectif de la 20^e édition menée en octobre 2012 était d'apprécier l'évolution des principaux indicateurs de la vie économique en 2012 et d'appréhender les prévisions des entreprises pour l'année 2013. Le Département Economique participe, en outre, à l'enquête trimestrielle menée par l'IFO-Institut.

ENQUÊTE EUROCHAMBRES

5 DÉCEMBRE 2012

Présentation de l'enquête Eurochambres 2013 à la presse: «**Diagnostic alarmant des entreprises: 2013 sera une année décisive pour le Luxembourg**»



Le Département Economique de la Chambre de Commerce vise également la promotion d'un cadre propice au développement durable et compétitif de l'économie du Grand-Duché, ce qui passe par l'amélioration permanente de l'environnement légal, réglementaire et structurel dans lequel évoluent les entreprises. A cet égard, il a publié, en 2012, nombre de documents à visée informative et « recommandatrice », parmi lesquels le traditionnel avis de la Chambre de Commerce sur le **projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2013** (« Budget de l'Etat 2013: Le Luxembourg à la dérive... et pourtant les solutions existent ! »).

D'après l'analyse du Département Economique, le budget 2013 est fortement marqué par les déficiences structurelles dont souffrent les finances publiques luxembourgeoises (taux de progression des dépenses supérieur à l'évolution des recettes, rigidité des dépenses face à la volatilité des moyens d'action, dépendance des finances publiques de certains niches réglementaires limitées dans le temps, etc.). Par ailleurs, l'économie

luxembourgeoise reste fortement secouée par la crise. Des enjeux importants à moyen terme, concernant notamment le secteur financier, l'avenir industriel, la disparition de la TVA sur le commerce électronique, et à long terme, notamment en termes d'assurance-pension, d'assurance-maladie et d'assurance-dépendance, nous guettent. De surcroît, le Luxembourg s'enfonce dans un déficit structurel. En effet, les réponses apportées et les mesures de consolidation mises en œuvre

jusqu'à présent n'ont pas permis une inversion de la tendance à la hausse du déficit, qui continue de se creuser au lieu de se résorber. L'enjeu est crucial : soit le Luxembourg parvient à se réformer et à mettre en œuvre les jalons politiques et budgétaires nécessaires, soit il perdra à terme son attractivité et sa souveraineté budgétaire. Dans ce cas, son destin sera décidé ailleurs.

La Chambre de Commerce conclut son analyse du projet de budget de l'Etat pour l'année 2013 en estimant que des réformes profondes sont inévitables : réforme de l'architecture et des procédures budgétaires, réforme des marchés des biens et des services en simplifiant profondément les procédures administratives, ce qui relancerait l'économie sans aucune incidence budgétaire ; ou encore une réforme du système de formation des salaires et une réforme incisive du marché du travail par une flexibilisation accrue qui permettra de créer des emplois, tout en générant des recettes supplémentaires. Dans la situation de crise actuelle, le manque de gouvernance proactive, dessinant une feuille de route volontariste et des solutions à la hauteur des enjeux qui marquent notre pays, est qualifié de « saisissant ».

Il est encore à noter que, pour la première fois, le Département Economique de la Chambre de Commerce a procédé à une présentation, en amont de la publication de son avis budgétaire à la mi-novembre, des faits saillants de son analyse et de ses principales recommandations aux différentes fractions parlementaires. Ces entrevues étaient suivies d'un échange de vue sur les solutions à apporter face au déséquilibre budgétaire.

CONFÉRENCES ET AUTRES ÉVÉNEMENTS

Le Département Economique de la Chambre de Commerce a collaboré étroitement avec PricewaterhouseCoopers pour l'organisation des « **Journées de l'Economie** » en février 2012 (« Le Luxembourg dans la Grande Région : Quelle stratégie industrielle dans le contexte économique actuel ? »).

La collaboration du Département Economique avec le cabinet KPMG se matérialise notamment à travers la publication « **Luxembourg Business Compass** ».

Le Département Economique a également organisé, conjointement avec l'Ambassade d'Allemagne au Luxembourg et l'AHK Debelux, une « **Wirtschaftskonferenz** » sur le thème « **Nachhaltige Mobilität: Konzepte für die Welt von morgen** » en mars 2012.

22 MARS 2012

Le Département Economique organise avec l'Ambassade d'Allemagne au Luxembourg et l'AHK Debelux, une « **Wirtschaftskonferenz** » sur le thème « **Nachhaltige Mobilität: Konzepte für die Welt von morgen** »





ETUDES DE FOND PAR LE BIAIS DE LA REVUE « ACTUALITÉ & TENDANCES »

Il faut par ailleurs souligner la sortie, en 2012, de deux éditions du bulletin économique de la Chambre de Commerce dans la série « Actualité & tendances » (A&T) :



Le 12^e numéro de la publication, paru en mars 2012, était intitulé « Le rayonnement transfrontalier de l'économie luxembourgeoise : la diversité règne, l'intégration piétine ».

→ Dans ce douzième bulletin économique « Actualité & tendances », la Chambre de Commerce met en exergue l'importante contribution étrangère au succès économique luxembourgeois et propose des jalons pertinents de réformes pour renforcer la cohésion sociale et la capacité d'intégration, et ce pour assurer que l'apport socio-économique des étrangers trouve son juste contreponds politique. La Chambre de Commerce revendique notamment un cadre plus souple en matière d'adoption de la nationalité luxembourgeoise, un régime linguistique en phase avec le pragmatisme des entreprises et un renforcement du statut du français et de l'allemand, une fonction publique moderne et décloisonnée, une augmentation de la participation des étrangers dans la vie politique communale et nationale et des mesures volontaristes visant à réduire la ségrégation des étrangers sur le marché du travail.

→ La Chambre de Commerce conclut que le Grand-Duché devra faire preuve d'une grande ouverture d'esprit et optimiser en permanence sa capacité d'intégration des étrangers, s'il veut continuer à prospérer. La mentalité propice à l'inertie - le rallongement récent des délais de naturalisation, l'ouverture de la fonction publique au compte-gouttes, la situation langagière figée et déphasée avec les réalités du pays, la faible représentativité politique du corps électoral - doit être brisée. Le Luxembourg doit choisir entre ouverture et fermeture. S'il opte pour l'ouverture, il doit se réformer. Si, par contre, il opte pour la fermeture, il sonnera le glas du « modèle luxembourgeois », même s'il peut alors continuer à remettre les réformes aux calendes grecques tout en prenant le risque de finir, tôt ou tard, là où mène l'inertie, c'est-à-dire, au déclin.

L'A&T n°13, publié au mois d'octobre 2012, était, quant à lui, une revue à mi-parcours de la législature 2009-2014.

→ Au long de ce bulletin économique, la Chambre de Commerce recense et salue les progrès les plus importants atteints au cours de la période 2009-2012, à savoir : des avancées en matière d'e-gouvernance pour la simplification administrative ; un rapprochement des sphères économique et éducative pour la formation professionnelle ; l'élargissement de l'offre de Bac International et l'articulation (en cours) de la réforme du système d'éducation secondaire ; le « Pacte pour la jeunesse » en matière d'emploi des jeunes et la réforme institutionnelle de l'ADEM ; les efforts de développement de la R&D et de l'innovation ; les efforts de diversification et de développement de l'économie, en particulier de la place financière (un secteur particulièrement touché par la crise financière et économique, tout comme celui de l'industriel) ; les efforts de promotion du pays, qui doivent toutefois être poursuivis, notamment en rapprochant les deux agences de promotion du pays ; et une réforme, certes minimaliste, des systèmes d'assurance pension et d'assurance maladie qui va dans la bonne direction mais qui ne résout pas les problèmes de financement des systèmes sur le long terme.

→ En revanche, la Chambre de Commerce constate l'absence d'avancées dans certaines matières, pourtant cruciales dans un contexte économique inédit et de rétrécissement des marges de manœuvre budgétaires. Sont particulièrement visés : l'éloignement des objectifs à moyen terme d'équilibre des finances publiques et l'augmentation continue du déficit budgétaire de l'Etat central ; l'absence d'avancées en matière d'assouplissement du marché du travail, de maîtrise des coûts de l'enseignement, de modération de la générosité du système social luxembourgeois

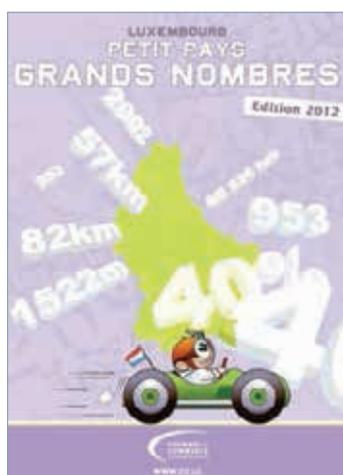
afin d'en assurer la soutenabilité financière et de rétablir l'équité intergénérationnelle (assurance chômage, revenu minimum, assurances pension et maladie sur le long terme, sélectivité sociale); l'éventuel « retour au système normal » après 2015 pour le système d'indexation des salaires; la mise en œuvre des grands principes européens de simplification administrative qui tarde à se produire - à ce sujet la Chambre de Commerce place beaucoup d'espoir dans le « Forum Investissements » annoncé par le gouvernement pour l'automne 2012; ainsi que la lenteur au niveau des politiques d'aménagement du territoire et de logement.

- De manière générale, la Chambre de Commerce constate l'absence de réforme profonde et de nature structurante dans la gestion de la crise depuis 2009, mis à part le déploiement d'une politique anticyclique de soutien à la demande, justifiée sur le court terme mais intenante et non finançable à moyen terme. Pour ces raisons, malgré les avancées constatées dans plusieurs domaines, la compétitivité de l'économie luxembourgeoise est définitivement passée dans le rouge depuis l'été 2009, en témoignent les récentes annonces de plans de restructurations et de licenciements, et le chômage à la hausse en toile de fond. Les exercices d'articulation de stratégies sur le moyen et le long terme font défaut dans presque tous les domaines passés en revue par la Chambre de Commerce (sauf quelques exceptions, voir infra). Il est temps que les responsables politiques posent les jalons de réforme nécessaires à la refonte et à la durabilité du modèle socio-économique luxembourgeois.

Au travers des contributions de fond précitées, des nombreux communiqués de presse ou encore des courriers ministériels, le Département Economique s'est employé à défendre un modèle de développement national pertinent et propice au développement des entreprises à l'échelle nationale, de la Grande-Région et au niveau international, fondé sur des principes de diversification économique, de simplification administrative, de croissance endogène et qualitative, de promotion d'activités à haute valeur ajoutée, de modernisation intelligente du cadre légal et réglementaire, et de défense de la soutenabilité des finances publiques. De la sorte, la Chambre de Commerce entend participer au débat public, en particulier dans cette période toujours marquée par le ralentissement économique et l'incertitude, et ceci en vue d'alimenter et d'enrichir les politiques publiques pour les années à venir, et ce auprès d'un public averti ou non.

INFORMATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET STATISTIQUES

L'activité de conseil du Département Economique en faveur des entreprises porte sur l'économie luxembourgeoise dans sa globalité, la comptabilité nationale, la compétitivité, la Grande Région, le marché de l'emploi, les relations économiques internationales, la fiscalité, les finances publiques, la sécurité sociale, l'indice des prix à la consommation, soit tout un ensemble d'informations et de données qui permettent aux entrepreneurs et aux décideurs d'orienter leurs choix et de mener leurs actions au quotidien. En outre, le Département Economique a actualisé le contenu de documents phares utiles aux entreprises et au grand public tels que « Petit pays, grands nombres » ou « Vivre et travailler au Luxembourg ».



Sur l'année 2012, le Département Economique a effectué une centaine de consultations par écrit en faveur des entreprises, et à envoyé des documents suite à des appels téléphoniques ou à des demandes écrites. Via le **Merkur**, le magazine de la Chambre de Commerce, le Département Economique tâche en permanence d'informer et de sensibiliser ses ressortissants sur les actualités économiques et sur l'évolution conjoncturelle.

A cette fin, le Département Economique propose notamment à ses lecteurs, dans chaque édition, une « **photo mensuelle de l'économie luxembourgeoise** » qui veut refléter et capter en permanence les développements conjoncturels les plus récents. Dans cette rubrique interviennent, par ailleurs, régulièrement des chefs d'entreprises qui partagent, avec l'ensemble des lecteurs, leur appréciation de l'évolution économique, et plus particulièrement dans les secteurs d'activités dans lesquels évoluent leurs entreprises. Le Département Economique publie en outre plusieurs articles mensuels au sein des pages économiques du Merkur.



SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC AUX CONCEPTS ÉCONOMIQUES



Une véritable montée en puissance des interventions économiques dans le cadre de la Relation Ecole-Entreprise (REE, en collaboration avec la LSC) a eu lieu en 2011 - tendance qui s'est poursuivie en 2012 - et les collaborateurs du Département Economique sont intervenus à plusieurs reprises dans les lycées.

Dans le contexte de la REE, la Chambre de Commerce et la LSC entendent notamment présenter aux élèves du cycle supérieur les faits saillants de l'économie luxembourgeoise. L'objectif poursuivi par ces interventions est double : il s'agit non seulement de les sensibiliser aux concepts économiques de base et au fonctionnement général de l'économie, mais également d'illustrer, à travers des exemples et des discussions, des concepts théoriques introduits dans le cadre des programmes scolaires (sur demande et après concertation avec le corps professoral).

En 2012, les membres du Département Economique ont également poursuivis leurs interventions dans le cadre des cours à l'intention des délégués du personnel organisés par **L'Ecole Supérieure du Travail** (modules d'introduction à l'économie luxembourgeoise).

Les collaborateurs du Département Economique interviennent par ailleurs, régulièrement, devant des **publics avertis ou non**, pour présenter et commenter les nombreuses facettes du site économique luxembourgeois. L'année 2012 a ainsi vu une cinquantaine d'interventions, sous forme de présentations, d'allocutions, d'interventions au sein de panels, d'interviews, de mots de bienvenues, etc., au cours desquelles les collaborateurs du Département Economique ont pu partager leurs vues quant à l'économie luxembourgeoise.

9 JANVIER 2012

Lycées Aline Mayrisch et Robert Schuman : Dans le cadre de la relation Ecole-Entreprise, la Chambre de Commerce œuvre en faveur du rapprochement du monde scolaire et du monde économique au moyen d'actions de sensibilisation qui s'adressent tant aux instituteurs, enseignants et élèves, qu'aux entrepreneurs et salariés



SOUTIEN AUX INITIATIVES EN FAVEUR DE L'AVENIR DU LUXEMBOURG



La prospective et l'évaluation ont été des thèmes récurrents dans les activités du Département Economique en 2012, et ce, notamment, à travers les travaux de la SOLEP (Société luxembourgeoise de l'évaluation et de la prospective) et du projet « 2030.lu - Ambition pour le futur ».

SOLEP

Dans le cadre du développement de ses activités et des objectifs qu'elle se fixe, la SOLEP est amenée à organiser divers types d'événements, tels que des séminaires, des colloques, des conférences ou de simples sessions de formations.

Depuis 2011, l'essentiel des activités et de l'organisation se tourne vers le déploiement d'un exercice de prospective baptisé « Luxembourg 2030 ». Après un séminaire de lancement le 26 avril 2011, des groupes de travail ont été lancés lors de la conférence de restitution du 9 janvier 2012.

Les 5 groupes de travail sont :

- MEGES : Mondialisation, Europe, gouvernance et souveraineté
- REPELmob : Risques écologiques planétaires et effets sur le Luxembourg, mobilité.
Ce groupe de travail est animé par le Département Economique de la Chambre de Commerce.
- ATTRAC : Attractivité du territoire
- IMJE : Intégration, multiculturalité, jeunesse, éducation
- VIP : Vieillesse, Inégalités, Pauvreté

9 JANVIER 2012

Les participants et membres des groupes de réflexion de la SOLEP ont suivi avec intérêt les exposés dans le cadre d'une conférence dédiée à la prospective et l'évaluation en faveur de l'avenir



2030.LU – AMBITION POUR LE FUTUR

Présentée officiellement au grand public en mars 2013, l'initiative «2030.lu – Ambition pour le futur» a été accompagnée par les soins du Département Economique de la Chambre de Commerce tout au long de l'année 2012. La Chambre de Commerce, et plus précisément son Département Economique, en a repris la gestion matérielle et logistique en novembre 2012. L'initiative bénéficie du soutien logistique de la Chambre de Commerce et du soutien moral et intellectuel de nombreuses personnalités issues de tous les courants de pensée de la société luxembourgeoise. «2030.lu - Ambition pour le futur» n'appartient cependant à aucune organisation ni à aucun parti politique. L'initiative a pour seule ambition de fournir à tous ceux qui le souhaitent l'opportunité de débattre et de contribuer à l'élaboration d'une vision stratégique commune pour le Luxembourg.

Partant du constat que de nombreuses idées, pistes et propositions existent pour faire avancer le pays, mais que personne à ce jour n'est parvenu à établir une véritable vision stratégique pour l'avenir du Luxembourg, l'initiative «2030.lu - Ambition pour le futur» a été créée. L'objectif de cette nouvelle initiative est de répondre à l'envie d'un nombre croissant de citoyens de s'impliquer pour faire avancer le Luxembourg et pour s'attaquer ensemble aux grands défis qui se posent au pays pour les deux décennies à venir.

Pour atteindre leur objectif ambitieux, les initiateurs du projet «2030.lu - Ambition pour le futur» ont choisi d'organiser un grand débat public et de proposer un portail web pour permettre à tout un chacun de débattre de l'avenir du pays. Le grand débat citoyen proposé par «2030.lu - Ambition pour le futur» prend la forme d'une interaction directe et inédite entre décideurs économiques, responsables associatifs, représentants de la société civile et citoyens.

Le résultat des débats appartiendra collectivement à l'ensemble des participants et sera publié à l'automne 2013 sous forme d'un recueil reprenant toutes les pistes de solutions proposées.

PARTICIPATION DANS LE CADRE DE GROUPES DE TRAVAIL ET DE COMMISSIONS

*Le Département Economique a participé, en 2012, au lancement des travaux du Comité de Pilotage du Label «**Sécher a Gesond mat System**», label destiné prioritairement aux petites entreprises.*

Le Département Economique siège, par ailleurs, au Comité de Pilotage de l'action «**SuperDrecksKëscht fir Betriber**» et, de ce fait, promeut activement une gestion écologique des déchets des entreprises. Il a également intensifié son implication dans le cadre des travaux d'Ecotrel et de Valorlux.

La Chambre de Commerce est, en outre, représentée au sein du Conseil de Gérance de l'ANEC, l'**Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance**, ainsi qu'au **Conseil supérieur de l'Aménagement du Territoire (CSAT)**.

Le Département Economique a, de plus, accompagné le projet **1,2,3 GO Social** ainsi que l'initiative «**Making Luxembourg**» de l'ASTI. La participation du Département Economique à de nombreux groupes de travail lui permet également de défendre les intérêts de ses ressortissants.

Le Département Economique représente, enfin, la Chambre de Commerce au sein du **Comité à la Simplification Administrative (CSA)** et a participé à deux groupes de travail du **Comité économique et social (CES)** (à savoir, «**Plbien-être**», d'une part, et «**Perspectives économiques sectorielles**», d'autre part).



LANCEMENT DU BLOG DU CHEF ECONOMISTE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE



A travers ce nouvel outil de communication que constitue le blog, le Chef Economiste de la Chambre de Commerce, Carlo Thelen, souhaite partager avec le grand public des informations sur l'économie luxembourgeoise, discuter sur les fondements et mécanismes économiques en général ainsi que sur l'actualité socio-économique.

L'objectif est de proposer des contributions diversifiées, rédigées dans un langage aussi concis et intéressant que possible.

Le blog ne s'adresse pas prioritairement à un public averti, mais à toute personne s'intéressant aux rouages de l'économie et souhaitant en comprendre les enjeux de la situation actuelle et future du pays. Inflation, intérêts, prix, salaires, marché du travail, chômage, budget de l'Etat, PIB... les concepts économiques sont omniprésents et façonnent la vie en société. Que ce soit la conjoncture, nos différents secteurs économiques, les finances publiques ou encore le commerce extérieur, les thèmes économiques sont nombreux et hétérogènes.

Depuis février 2012, les lecteurs ont pu trouver sur www.carlothelenblog.lu des analyses, des réflexions et des informations dans un langage clair et concis. Un descriptif détaillé, ainsi que des données statistiques du blog sont repris dans la partie Communication de ce document (voir page 57).

NOUVEAU BLOG

POUR MIEUX
COMPRENDRE
L'ÉCONOMIE
LUXEMBOURGEISE

WWW.CARLOTHELENBLOG.LU

ACTUALITÉS, TENDANCES ET ANALYSES PAR CARLO THELEN,
CHEF ÉCONOMISTE, CHAMBRE DE COMMERCE

DÉPARTEMENT INTERNATIONAL

Promouvoir le développement des entreprises luxembourgeoises à l'étranger

La mission principale du Département International de la Chambre de Commerce est de promouvoir les activités d'internationalisation des entreprises et de les assister en vue du développement des exportations et des importations de leurs biens et services. Dans ce contexte, ses activités sont très vastes et multiples et s'expriment à travers les actions concrètes suivantes en faveur des entreprises implantées au Grand-Duché :

- aider les entreprises à accéder aux marchés étrangers et à promouvoir leurs biens et services sur ces marchés ;*
- promouvoir en général les relations économiques et commerciales, tant au niveau international qu'au niveau régional ;*
- faciliter les procédures lors de l'exportation ou de l'importation de produits ;*
- faciliter l'accès à des informations concernant les biens et services étrangers et le commerce extérieur ;*
- assister et conseiller les entreprises en matière communautaire.*

Les activités du Département International sont organisées de façon à ce que les entreprises luxembourgeoises intéressées, issues de tout secteur et de toute taille, trouvent une offre complète et variée de services sur mesure en matière d'internationalisation et d'exportation. Font également partie du Département International l'Enterprise Europe Network-Luxembourg et le secrétariat de l'Office du Ducroire.



L'année 2012 a été caractérisée par l'organisation de 8 missions économiques, 1 visite d'Etat, 6 stands collectifs, 4 visites accompagnées, 8 bourses de contacts internationales b2fair ainsi que par l'accueil de plusieurs délégations étrangères, une vaste offre de services de conseil et d'information aux entreprises et par l'organisation de multiples séminaires, conférences et journées d'opportunités d'affaires, le tout dans l'intérêt de l'internationalisation des entreprises luxembourgeoises.

En 2012 le Département International a organisé la première édition du salon «Greater Region Business Days», le salon de la Chambre de Commerce pour les PME et start-ups innovantes de la Grande Région.

Le réseau commercial et diplomatique luxembourgeois, les représentants commerciaux belges ainsi que le réseau international des partenaires de la Chambre de Commerce, soutiennent le processus d'internationalisation des entreprises luxembourgeoises. De plus, la Chambre de Commerce est un membre fondateur des agences Luxembourg for Finance et Luxembourg for Business. Le Département International est étroitement impliqué dans la définition stratégique et dans l'exécution des actions et initiatives de ces agences.

Luxembourg for Finance réunit les intérêts de l'Etat luxembourgeois et des acteurs de PROFIL, l'association des professionnels du secteur financier, dont la Chambre de Commerce est également membre.

L'agence Luxembourg for Business fédère les principaux acteurs du commerce extérieur, à savoir le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, le Ministère des Classes Moyennes, du Logement et du Tourisme, la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, la Société Nationale de Crédit et d'Investissement, l'Office du Ducreire et la Fedil.



LES MISSIONS ÉCONOMIQUES

En 2012, plus de 270 participants issus de 183 entreprises ont participé aux missions économiques que la Chambre de Commerce a organisées seule ou en coopération étroite avec les autorités gouvernementales.

Du 21 au 26 janvier 2012, une délégation d'entreprises luxembourgeoises composée de 12 sociétés présidée par le Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur, Monsieur Jeannot Krecké, a effectué une mission commerciale en Israël. Cette mission organisée en étroite coopération avec le Ministère de l'Économie et de Commerce Extérieur et l'agence Luxembourg for Business (LFB) visait clairement à positionner le Luxembourg comme partenaire économique à l'intérieur d'Israël en Europe. Les secteurs des TIC, de l'automobile et de la biotechnologie ont fait l'objet de terrain de coopération et de partenariats. Au cours de cette mission, de nombreux contacts de jumelage pour les entreprises intéressées à obtenir des contacts d'affaires en Israël ont été organisés.

Au mois d'avril 2012, la Chambre de Commerce a organisé, à l'occasion de la Visite d'Etat en Allemagne et, en présence de leurs Altesses Royales, le Grand-Duc Henri et la Grande-Duchesse Maria Teresa, une mission économique en association avec Luxembourg for Finance, la Fedil et Luxinnovation et a envoyé à Berlin et à Hanovre, une délégation commerciale composée d'environ 40 entreprises luxembourgeoises et instituts de recherche. Cette mission qui s'est soldée par un immense succès pour les entreprises luxembourgeoises a visé les secteurs des énergies renouvelables, de la logistique, de la recherche, de la médecine et des TIC.

Du 7 au 11 mai 2012, la Chambre de Commerce a conduit en association avec les consuls honoraires de Toronto et de Vancouver, une mission économique au Canada, pays cible pour le marché luxembourgeois, en particulier en ce qui concerne les secteurs des technologies de la santé, des fonds d'investissement et de l'ICT. Au cours de cette mission, deux séminaires ont été organisés, l'un à Toronto, l'autre à Vancouver qui ont connu un franc succès.

CANADA

DU 7 AU 11 MAI 2012

Lunch-conférence au Conseil des Relations Internationales de Montréal dans le cadre de la mission économique au Canada, pays cible pour le marché luxembourgeois, pour les secteurs des technologies de la santé, des fonds d'investissement et de l'ICT



Du 26 au 29 septembre 2012, la Chambre de Commerce a organisé une mission commerciale multisectorielle dans la ville de Kazan, dans la République du Tatarstan (Russie). La délégation était dirigée par S.E.M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre. Cette mission officielle fait suite à la visite de S.E.M. Minnikanov, Président de la République du Tatarstan accompagné par une délégation de 22 personnes à Luxembourg le 10 avril 2012 ainsi qu'à une table ronde organisée à la Chambre de Commerce, en sa présence. Cette mission a constitué une occasion idéale pour les sociétés luxembourgeoises de participer aux journées «Opportunités d'affaires» intéressant les secteurs de l'automobile (le Tatarstan étant un pôle régional dans ce domaine), des TIC, de la banque et de la construction. Au cours de la mission officielle, une table ronde a souligné les atouts respectifs du Luxembourg et de la région d'accueil. Cette dernière a été suivie par une visite dans l'un des plus grands incubateurs d'entreprises en Europe, Kazan IT Park.

TATARSTAN

26 AU 29 SEPTEMBRE 2012

La mission en République du Tatarstan a constitué une occasion pour les sociétés luxembourgeoises de participer aux journées «Opportunités d'affaires» pour les secteurs de l'automobile, des TIC, de la banque et de la construction



Une deuxième mission économique en Russie a été organisée en étroite collaboration avec la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise pour la Russie et la Biélorussie. Cette mission économique a été organisée à Oulianovsk, située à 893 km au sud-est de Moscou.

Pour toutes les missions économiques, la Chambre de commerce met un accent très fort sur le développement des relations économiques et commerciales entre les entreprises luxembourgeoises et locales et organise systématiquement des rendez-vous d'affaires personnalisés pour chaque société participante.

MISSION	DATE	PARTICIPANTS
Mission commerciale en Israël	21 - 26 janvier	12 sociétés / 13 représentants
Mission économique en Allemagne (à l'occasion de la Visite d'Etat)	23 - 25 avril	38 sociétés / 63 participants
Mission économique au Canada	7 - 11 mai	20 sociétés / 34 représentants
Mission économique au Liban	4 - 8 juin	10 sociétés / 16 participants
Mission économique en Russie (Tartastan)	26 - 29 septembre	21 sociétés / 23 représentants
Mission économique en Russie (Ulyanovsk)	1 ^{er} - 5 octobre	5 sociétés / 5 participants
Mission économique au Mynamar	8 - 12 octobre	4 sociétés / 4 participants
Mission économique en Mexique et au Brésil	15 - 19 octobre	35 sociétés / 54 représentants
Mission économique en Chine	26 - 30 novembre	30 sociétés / 51 représentants

En outre, 8 sociétés luxembourgeoises ont participé le 13 novembre 2012 à une Table Ronde organisée à l'occasion de la Rencontre entre S.E.M. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg et S.E.M. Kris Peeters, Ministre-Président du Gouvernement Flamand au Château d'Urserel à Hingene (B).

ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES, SÉMINAIRES ET JOURNÉES D'OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES

Le 20 mars 2012, une délégation d'hommes d'affaires néerlandais a participé à une Table Ronde présidée par S.A.R. la Reine des Pays-Bas à l'occasion de sa visite au Luxembourg. Cet événement a permis d'approfondir les relations économiques entre les Etats luxembourgeois et néerlandais.

VISITE DE S.A.R.

LA REINE DES PAYS-BAS

20 MARS 2012

A l'occasion de la Visite d'Etat de S.A.R. la Reine des Pays-Bas au Luxembourg, une table ronde économique a été organisée en présence d'acteurs économiques clés néerlandais et luxembourgeois



De plus, la Chambre de Commerce a accueilli 12 délégations étrangères dans le cadre de sa mission de promotion du site d'implantation luxembourgeois et d'information sur le marché grand-ducal. Les délégations accueillies à la Chambre de Commerce sont issues des pays suivants : le Canada, l'Inde, la Chine, le Taiwan, le Vietnam, le Kazakhstan, la Russie (Région de l'Oural du Sud, Tatarstan, Joint Economic Sub-Commission), l'Azerbaïdjan et le Japon (Province d'Ishikawa).

KAZAKHSTAN

3 MAI 2012

Dans le cadre de la visite d'une délégation du Kazakhstan, les entreprises luxembourgeoises ont eu l'occasion de poser des questions concrètes sur les secteurs d'activités et les opportunités économiques au Kazakhstan



Au cours des activités afférentes, le Département International a donné un aperçu de l'économie luxembourgeoise et a informé les délégations participantes sur les opportunités d'affaires avec les sociétés luxembourgeoises. Des contacts individuels, arrangés au préalable avec des entreprises luxembourgeoises, ont permis d'apporter une valeur ajoutée élevée aux participants.

En outre, le 2 juillet 2012, un séminaire pays organisé par la Chambre de Commerce et consacré au Mexique a réuni 63 participants.

MEXIQUE

2 JUILLET 2012

Un séminaire pays consacré au Mexique a réuni 63 participants



Au total, 59 journées d'opportunités d'affaires (JOA) ont été organisées en 2012 par le Département International. Chaque journée, axée sur un ou plusieurs pays, a permis aux entreprises participantes d'obtenir, par le biais de rendez-vous individuels, des informations concrètes sur le marché ciblé. Ces journées ont été organisées en collaboration avec les attachés économiques et commerciaux belges. Les rendez-vous individuels ont permis à de nombreuses entreprises d'obtenir des informations précises sur le(s) marché(s) d'intérêt.



STANDS COLLECTIFS

DÉPARTEMENT
INTERNATIONAL
2012



Dans l'optique de promouvoir les entreprises luxembourgeoises à l'étranger et de mettre en avant le Luxembourg comme terre d'exportation, la Chambre de Commerce a mis en place 6 stands collectifs régionaux et nationaux, en régie propre ou en collaboration avec le Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur ou le Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, à l'occasion notamment des salons professionnels suivants :

- le salon « MIPIM », Marché International des Professionnels de l'Immobilier à Cannes (F), a mis en place du 6 au 9 mars 2012 et pour la 7^{ème} fois, un pavillon national et a accueilli 15 sociétés ou institutions luxembourgeoises exposantes et quelque 400 visiteurs luxembourgeois et étrangers ayant répondu à l'invitation de la Journée Luxembourgeoise organisée par la Chambre de Commerce ;
- le salon « Horecatel », salon spécialisé dans les secteurs de l'Horeca, des collectivités et des métiers de la bouche, dont la 46^{ème} édition s'est déroulée à Marche-en-Famenne (B) du 11 au 15 mars 2012, a rassemblé 9 exposants ;
- le salon « Project Qatar » qui s'est déroulé à Doha, au Qatar du 30 avril au 3 mai a réuni 8 exposants ;
- le salon « Project Lebanon » a eu lieu du 5 au 8 juin 2012 à Beyrouth, au Liban et a vu la participation de 3 entreprises luxembourgeoises ;
- le « Monaco Yacht Show » s'est tenu du 19-22 septembre 2012 à Monaco et a réuni 9 exposants ;
- le salon « Expo Real », salon professionnel de l'Immobilier à Munich (D), du 8 au 10 octobre 2012 a réuni 16 exposants.

MIPIM

DU 6 AU 9 MARS 2012

Le pavillon national au salon MIPIM a accueilli 15 sociétés exposantes et quelque 400 visiteurs luxembourgeois et étrangers ont répondu à l'invitation de la Journée Luxembourgeoise



Au total, 60 entreprises luxembourgeoises ont participé aux différents stands collectifs mis en place par la Chambre de Commerce.

La Chambre de Commerce a en outre mis en place un stand à l'occasion de la Foire de Printemps qui s'est déroulée du 5 au 13 mai 2012 à Luxembourg et a attiré environ 70.000 visiteurs par jour. La présence de la Chambre de Commerce a été marquée par deux manifestations phares : le 10 mai, une réception « after-work », organisée par la Luxembourg School of Commerce (LSC) et le 11 mai, un cocktail des entrepreneurs ont rassemblé respectivement une quarantaine et une centaine d'invités.



DÉPARTEMENT
INTERNATIONAL
2012

LE SALON B2B « GR BUSINESS DAYS »



L'année 2012 a été marquée par la première édition du salon professionnel « GR Business Days », créé et organisé par la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg.

Cet évènement qui s'est déroulé les 13 et 14 juin à Luxexpo au Luxembourg, a connu un succès retentissant réunissant plus de 1.650 visiteurs et 158 exposants. Avec les différentes initiatives mises en œuvre dans le cadre de ce salon b2b «à la carte», la Chambre de Commerce a souhaité apporter un nouveau soutien aux PME et start-ups innovantes et stimuler la compétitivité, la croissance et le développement économique des entreprises luxembourgeoises et régionales. Les «GR Business Days» ont constitué une plate-forme de rencontres riche et variée offrant une concentration unique d'événements originaux et novateurs en un seul et même lieu.

En marge des stands d'exposition, le salon a misé sur l'interactivité et les services à valeur ajoutée offerts aux participants. Avec l'aménagement du «start-up village» auquel 38 startups luxembourgeoises ont pris part, une attention particulière a été apportée à la promotion de la créativité et de l'innovation des jeunes entreprises ainsi qu'à l'expertise et le savoir-faire des TPE innovantes.

L'évènement de matchmaking a permis l'organisation de plus de 3.000 rendez-vous d'affaires individuels entre chefs d'entreprises. Le succès des rencontres d'affaires est due à l'efficacité de la plate-forme de rencontres professionnelle *b2fair* de la Chambre de Commerce, un des piliers les plus caractéristiques du salon, permettant aux entreprises participantes d'obtenir facilement et rapidement un rendez-vous d'affaires ciblé et qualitatif avec des partenaires potentiels qualifiés tant au niveau interrégional qu'international.

Placé au cœur même du salon, le plateau TV événementiel a constitué l'originalité de l'opération qui a vu la présentation de 64 «speed pitches» illustrant l'expertise et le savoir-faire des TPE et PME participantes. 4 conférences interactives, ainsi que 3 tables rondes ont permis d'esquisser des scénarios intéressants pour l'avenir de la Grande Région. Sur un deuxième plateau TV, 20 interviews ont été réalisés avec des personnalités et 19 ateliers et workshops thématiques ont été organisés à l'initiative même des exposants. Toutes les émissions ont été diffusées en direct sur le site officiel du salon www.gr-businessdays.com.

Ce nouveau salon a également permis de réunir le monde politique et économique et de favoriser ainsi des rencontres naturelles entre les acteurs-clés des régions limitrophes concernées qui n'ont laissé aucun doute sur l'importance et la nécessité d'une collaboration renforcée dans la Grande Région, non seulement au niveau des entreprises et des acteurs économiques, mais également au niveau de la gouvernance politique.

GR BUSINESS DAYS

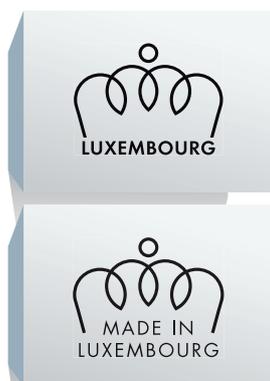
DU 13 AU 14 JUIN 2012

Première édition du salon professionnel GR Business Days qui a connu un succès retentissant réunissant plus de 1.650 visiteurs et 158 exposants



Le salon a connu la participation de 25 pays différents, un chiffre surprenant qui encourage la Chambre de Commerce à mettre tout en œuvre pour continuer à encourager la participation de délégations d'hommes d'affaires venus de l'étranger et pour faire évoluer ce salon comme la vitrine de la Grande Région à l'international. Un clip vidéo a été réalisé à l'occasion du salon reprenant les temps forts de l'événement.

LES ACTIONS EN MATIÈRE DE CERTIFICATION ET DE LABELLISATION



Dans le contexte des actions de promotion des produits nationaux sur les marchés étrangers, la Chambre de Commerce a accordé 6 labels « Luxembourg » et 16 labels « Made in Luxembourg » en 2012, soit pour cette catégorie, une progression de 5 labels par rapport à 2011.

Ces sigles, créés en 1984 sur initiative du Ministère des Affaires Etrangères, de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers, servent à identifier les produits et services luxembourgeois et à souligner leur origine luxembourgeoise. Il permet, d'une part, de mieux faire connaître nos produits de qualité à l'étranger et, d'autre part, d'informer le consommateur luxembourgeois sur les produits indigènes.

LES AUTRES ACTIVITÉS DU DÉPARTEMENT INTERNATIONAL EN 2012

En 2012, la Chambre de Commerce a participé à trois séminaires financiers organisés par l'agence « Luxembourg For Finance » (LFF).

Le premier séminaire qui s'est tenu au Royaume-Uni, à Londres le 22 mai 2012 en présence du Ministre des Finances luxembourgeois M. Luc Frieden, a donné lieu à une coopération avec la City de Londres. Cet événement a réuni 194 participants représentant 120 sociétés étrangères, parmi lesquelles étaient présents 66 participants luxembourgeois issus de 33 sociétés luxembourgeoises. S'inscrivant dans le cadre de deux roadshows, deux séminaires ont été organisés par LFF : le premier en coopération avec le « European Institute of Financial Regulation » et « Paris Europlace », s'est déroulé en France, à Paris, le 14 novembre et a réuni 304 participants et 214 sociétés et institutions dont 64 participants et 40 sociétés luxembourgeois ; le deuxième organisé avec le soutien de la Camera di Commercio Italo Lussemburghese, a eu lieu en Italie, à Milan le 5 décembre, a réuni 280 participants et 174 sociétés et institutions dont 85 participants et 61 sociétés luxembourgeois.



OUVERTURE D'UN BUREAU PERMANENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE À BERLIN



Vu l'importance du marché allemand pour les PME luxembourgeoises, la Chambre de Commerce et le Ministère des Affaires étrangères ont d'un commun accord créé un poste d'attaché économique et commercial auprès de l'Ambassade du Luxembourg à Berlin.

Le poste a été lancé en mars 2012. Le rôle de l'attaché vise à soutenir les PME luxembourgeoises dans leurs démarches d'expansion et de développement en Allemagne et à analyser les potentialités de l'économie allemande pour ces entreprises. Il assiste les entreprises souhaitant élargir leurs activités vers l'Allemagne ainsi que les organisateurs luxembourgeois lors de missions économiques ou de stands collectifs en Allemagne et réalise également dans ce cadre des analyses prospectives. L'attaché sensibilise en outre les décideurs allemands tant sur les avantages que sur le potentiel du Luxembourg en tant que site d'implantation.

En concertation avec l'Ambassade, l'attaché a mis en place le Business Club, Luxembourg. En juillet 2012, un réseau d'entreprises allemandes et luxembourgeoises établies en Allemagne se sont assignées comme mission, la promotion de l'économie luxembourgeoise auprès des décideurs allemands. S'appuyant sur le Secrétariat général du Business Club, Luxembourg, l'attaché assure la promotion de l'économie luxembourgeoise, notamment par le biais de conférences.



BUSINESS CLUB LUXEMBURG

27 JUILLET 2012

Création officielle du Business Club Luxembourg à l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Berlin en présence de 15 hauts responsables du monde économique, ayant des activités au leur siège social au Luxembourg



DÉPARTEMENT
INTERNATIONAL
2012

ACCRÉDITATION DES CHAMBRES BELGO- LUXEMBOURGEOISES

En coopération avec la Fédération des Chambres de Commerce belges - organisation qui chapeaute et coordonne les Chambres de Commerce en Belgique et une majorité des Chambres de Commerce belgo-luxembourgeoises, à l'étranger (CCBLE), la Chambre de Commerce a mis en place en 2012, un nouveau programme d'accréditation des Chambres de Commerce belgo-luxembourgeoises à l'étranger ainsi qu'une enquête.

Destinés à stimuler et à optimiser l'impact économique et commercial de la Belgique et du Luxembourg, à l'étranger, un accent particulier a été mis sur l'importance et la complémentarité du réseau des CCBLE ainsi que sur le professionnalisme des chambres de Commerce individuelles, en tant que partenaires à part entière des autorités belges et luxembourgeoises ainsi que des entreprises actives sur les marchés internationaux.



L'Europe à la portée de votre entreprise.

LES ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE EUROPE NETWORK-LUXEMBOURG EN FAVEUR DES PME

CONFÉRENCES ET SÉMINAIRES

Dans la continuité de ses actions entreprises à l'intention des PME et des PMI luxembourgeoises, l'Enterprise Europe Network-Luxembourg de la Chambre de Commerce a mis en place 4 manifestations au cours de l'exercice 2012 qui ont permis de rassembler au total 375 PME et PMI luxembourgeoises.

Un cycle complet de trois conférences organisées sur le thème «Fit4 Fairs : Stratégies pour une participation réussie aux salons professionnels à l'étranger» a visé à soutenir les PME désireuses de mieux se positionner sur de nouveaux marchés étrangers.

PREMIÈRE CONFÉRENCE

FIT4FAIRS

26 MARS 2012

Le cycle de trois conférences sur le thème «Fit4 Fairs : Stratégies pour une participation réussie aux salons professionnels à l'étranger» a permis aux entreprises participantes de mettre en œuvre une stratégie globale pour réussir et rentabiliser leur participation aux salons professionnels à l'étranger



La conférence de lancement au Luxembourg de la 4^{ème} Semaine européenne des PME a porté sur « Les outils essentiels de l'Union européenne pour soutenir l'internationalisation des PME ». Dans le cadre de la Semaine Européenne des PME qui s'est déroulée du 12 octobre jusqu'à décembre 2012, l'Enterprise Europe Network-Luxembourg a coordonné avec ses différents partenaires 57 évènements liés aux problématiques des PME.

ACTION	DATE	PARTICIPANTS
Fit4Fairs - volet n° 1 : Stratégie, Planification & Financement	26 mars	81
Fit4Fairs - volet n° 2 : Marketing & Communication	24 mai	92
Fit4Fairs - volet n° 3 : De la prise de contact à la signature de contrats	28 septembre	61
Conférence de lancement de la Semaine européenne des PME	12 octobre	141

VISITES ACCOMPAGNÉES AUX FOIRES INTERNATIONALES

En 2012, l'Enterprise Europe Network-Luxembourg de la Chambre de Commerce a organisé 4 visites accompagnées. Au total, 56 entrepreneurs ont participé à ces visites.

ACTION	DATE	PARTICIPANTS
CeBIT (Hanovre, Allemagne)	6 mars	39 participants
Sistep-Midest (Casablanca, Maroc)	18 - 21 septembre	4 participants
Pollutec Maroc (Casablanca Maroc)	3 - 5 octobre	5 participants
Pollutec (Lyon, France)	27 - 29 novembre	8 participants

SALON À L'ENVERS

L'Enterprise Europe Network-Luxembourg a activement promu le Salon à l'Envers 2012 dont la 17^e édition s'est tenue le 25 octobre 2012 à Thionville, en présence du Ministre luxembourgeois du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration. Une édition qui a mis cette année à l'honneur le Grand-Duché de Luxembourg. Ce salon constitue pour les entreprises de la Grande Région un lieu de rencontres original entre les donneurs d'ordres qui viennent exprimer leurs besoins en termes d'achats, d'une part, et les fournisseurs qui proposent leurs offres de produits et/ou de services, d'autre part.

Entreprendre en Lorraine Nord (ELN) et la Chambre de Commerce, les deux organisations partenaires ont conclu une deuxième convention de partenariat. Une première convention avait été signée dans le cadre des activités *b2fair* à l'occasion de la première édition des GR Business Days en juin 2012.

Du côté luxembourgeois, 50 entreprises ont visité le salon en tant que fournisseur et 16 sociétés ont exposé en tant que donneur d'ordres. L'Enterprise Europe Network-Luxembourg de la Chambre de Commerce était présente avec deux stands, consacré pour l'un au secteur entrepreneurial sur le marché luxembourgeois et aux services proposés par la Chambre de Commerce aux entreprises lorraines, et un deuxième stand chargé d'assurer la promotion de la deuxième édition du salon «GR Business Days» les 12 et 13 juin 2013.

SALON À L'ENVERS

25 OCTOBRE 2012

Signature de la convention de partenariat entre Entreprendre en Lorraine Nord (ELN) et la Chambre de Commerce du Grand-Duché dans le cadre de la dix-septième édition du Salon à l'Envers



ASSISTANCE ET CONSEIL EN MATIÈRE COMMUNAUTAIRE

Un axe important de l'action menée par l'Enterprise Europe Network-Luxembourg réside dans le traitement des demandes des entreprises luxembourgeoises se rapportant aux différents thèmes communautaires tels que, la législation européenne, les marchés publics, la coopération internationale, etc. En 2012, l'Enterprise Europe Network-Luxembourg a traité 277 demandes et a offert une assistance personnalisée pour l'exécution de formalités et procédures, telles que la création d'entreprise à l'étranger, la libre circulation des marchandises, le détachement de personnel, le marquage CE, etc. L'Enterprise Europe Network-Luxembourg a fourni des conseils juridiques et fiscaux et a offert son assistance en matière de recherche de partenaires potentiels avec notamment la publication dans le Merkur de 105 profils de sociétés luxembourgeoises et européennes à la recherche de partenaires. Par ailleurs, la bourse de partenariats interne au réseau Enterprise Europe Network, a permis à ces entreprises d'accéder à divers profils et d'entrer en contact avec une entreprise implantée au Luxembourg ou dans un autre Etat membre de l'Union européenne.

MARCHÉS PUBLICS EUROPÉENS

Tout au long de l'exercice 2012, l'Enterprise Europe Network-Luxembourg a offert à ses clients un service de veille spécialisé pour les marchés publics européens et régionaux, transmis sur demande, des informations générales sur les législations communautaires en vigueur et favorisé la mise en contact des entreprises avec les autorités compétentes ou l'organisation de rendez-vous dans le cas de projet précis.

CONSULTATIONS PUBLIQUES

L'Enterprise Europe Network-Luxembourg a participé en 2012 à trois consultations publiques lancées par la Commission sur les thématiques suivantes: le règlement alternatif des litiges entre sociétés et la consultation en vue d'améliorer les outils existants mis à la disposition des PME dans la résolution de leurs litiges commerciaux, tels que la médiation, l'arbitrage et la conciliation ; l'introduction éventuelle de taxes pour l'introduction de demandes d'autorisation auprès de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) en relation avec le projet de document d'orientation relatif à l'évaluation des risques environnementaux (ERE) des animaux génétiquement modifiés et celle intitulée « Quels sont les 10 actes législatifs les plus contraignants pour les petites et moyennes entreprises (PME) ? » en vue d'alléger les formalités administratives imposées aux PME.

SALONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE / CONCEPT B2FAIR

La promotion et la mise en place des plates-formes de rencontres b2b constitue une autre activité phare de l'Enterprise Europe Network-Luxembourg. Celle-ci favorise le rapprochement des PME/PMI à travers l'organisation de rendez-vous d'affaires soigneusement organisés en amont. Le concept *b2fair* permet de maximiser la participation des PME/PMI aux foires internationales. Il combine les avantages des foires, salons internationaux et ceux des échanges de coopération préparés au préalable, permettant ainsi d'offrir une large gamme de produits/services, un réservoir de contacts potentiels ainsi qu'une sélection sur mesure de partenaires.

Dans ce contexte, 8 événements de « matchmaking » *b2fair* ont été activement promus auprès du tissu entrepreneurial luxembourgeois. Sur ces 8 événements, la Chambre de Commerce a organisé en régie propre 6 événements *b2fair*, les deux autres ayant été organisés par des organismes partenaires locaux.

ACTION	DATE	PARTICIPANTS
Hannover Messe (Hanovre, Allemagne)	25 - 26 avril	160 entreprises
Business meets Research*	23 mai	153 entreprises
GR Business Days (Luxembourg)	13 - 14 juin	260 entreprises
Sistep-Midest (Casablanca, Maroc)	19 - 22 septembre	121 entreprises
Midest (Paris, France)	6 - 9 novembre	140 entreprises
Pollutec (Lyon, France)	27 - 30 novembre	150 entreprises

* Volet « matchmaking » organisé par la Chambre de Commerce pour Luxinnovation, organisateur principal du forum « Business meets Research ».



Pour la huitième année consécutive, la Chambre de Commerce a mis en place une bourse de coopération sur le plus grand salon de l'industrie, tant européen que mondial : la Hannover Messe. Cette bourse de contact a permis de rassembler plus de 160 entreprises venues de 25 pays différents. Au total, plus de 1.400 contacts d'affaires ont pu être planifiés avec succès.

Organisé par Luxinnovation, le Forum annuel «Business meets Research» s'est déroulé les 22 et 23 mai 2012 dans les locaux de la Chambre de Commerce. Dédié au networking, à la mise en place de partenariats publics-privés et à l'échange d'idées autour de projets de recherche et développement, ce salon est un point de rencontre pour les entreprises et les organismes de recherche publics du Luxembourg et de la Grande Région. Le concept *b2fair* a permis à plus de 150 sociétés et centres de recherche de participer à «l'Innovation Matchmaking».

En 2012, la Chambre de Commerce a organisé 3 conventions d'affaires *b2fair* en étroite collaboration avec Reed Expositions France. Du 19 au 22 septembre 2012, s'est déroulé pour la deuxième fois consécutive un événement *b2fair* lors du salon professionnel SISTEP-MIDEST 2012 à Casablanca, au Maroc. L'objectif de cette plate-forme de rencontres d'affaires internationale visait en particulier l'établissement de partenariats stratégiques entre les entreprises de l'Union européenne, du Maghreb et au-delà, dans le domaine de la sous-traitance industrielle ainsi qu'à soutenir les relations économiques et commerciales entre les différentes régions. Cet événement a permis à 121 entreprises issues de 15 pays différents de se rencontrer. Plus de 976 rencontres bilatérales ont été comptabilisées.

Dans le cadre du salon MIDEST Paris, leader dans le domaine de la sous-traitance industrielle, qui s'est déroulé du 6 au 9 novembre, la Chambre de Commerce a organisé la deuxième édition de la bourse de contact *b2fair*. Près de 140 entreprises ont participé à l'événement et plus de 760 rendez-vous étaient organisés.

Réunis pour la deuxième fois, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg et Reed Expositions France, ont organisé la convention d'affaires internationale *b2fair* dans le cadre du salon Pollutec à Lyon, du 27 au 30 novembre 2012. Salon professionnel, Pollutec Lyon est leader mondial du marché de l'Environnement et spécialisé dans les équipements, technologies et services environnementaux. Pas moins de 150 entreprises et quelques 190 chefs d'entreprise issus de 20 pays se sont inscrits au *b2fair* Pollutec Lyon 2012 et plus de 700 rendez-vous d'affaires ont été enregistrés.

Par ailleurs, la Chambre de Commerce a co-organisé deux événements *b2fair* en collaboration avec des partenaires officiels *b2fair* dans le cadre du concept «Doing Business Onsite», un concept nouveau et inédit, conçu par *b2fair* permettant des rencontres d'affaires dans des zones industrielles spécialisées. Le premier événement de ce type s'est tenu les 15 et 16 octobre dans le Parc Industriel de Kocaeli (Turquie) et visait les secteurs des produits chimiques, de l'industrie métallurgique, des machines, du cuir, de l'informatique, de l'électronique et des industries plastiques, le deuxième, «Bridge2Balkan» organisé les 29 et 30 novembre 2012, respectivement dans la Zone Industrielle d'Indjija (Serbie) et sur le salon «Biznis Baza» à Belgrade a vu la participation de 147 entreprises.

LES ACTIVITÉS DE L'OFFICE DU DUCROIRE

Crée en 1961, l'ODL, un établissement public autonome dont le secrétariat est rattaché à la Chambre de Commerce, a pour mission d'encourager les exportations luxembourgeoises par l'intermédiaire de deux instruments financiers :

- Assurance-crédit
- Soutiens financiers à l'exportation

En tant qu'assureur-crédit, l'ODL assure les entreprises contre les risques de non-paiement de leurs clients, que ces risques soient d'origine politique ou liés à l'insolvabilité ou à la carence des clients. En termes d'activités, alors que le chiffre d'affaires assuré et les indemnités payées ont diminué en 2012, les primes encaissées ont augmenté par rapport à l'année 2011.

En 2012, l'ODL a continué à gérer pour le compte de l'Etat la police d'assurance «top up individuelle». L'assurance «top up individuelle», instaurée en 2009, est une couverture complémentaire supplétive à l'assurance-crédit privée.

Depuis 2002, sur base d'une convention signée avec l'Etat, l'ODL par l'intermédiaire du «Comité pour la promotion des exportations luxembourgeoises» (COPEL) a pour mission complémentaire de promouvoir les exportations des biens et services luxembourgeois à travers l'octroi de soutiens financiers à l'exportation. Ces soutiens financiers sont octroyés soit sous la forme de remboursement partiel des frais liés à la promotion, la formation à l'exportation et à la participation à des foires, soit sous la forme d'une avance remboursable.

Des informations supplémentaires sur l'ODL et le rapport annuel sont disponibles sur le site Internet www.odl.lu



CLUSTER FOR LOGISTICS

La logistique est un des secteurs-clés de la politique de développement et de diversification économiques du Gouvernement.

La mission du Cluster for Logistics est d'encourager toutes les initiatives qui renforcent le positionnement du Luxembourg en tant que plate-forme logistique intercontinentale en Europe pour les activités logistiques à valeur ajoutée. Le Cluster for Logistics compte plus d'une centaine de membres à la fin 2012.

Au cours de l'année 2012, les activités du Cluster ont été principalement axées sur l'étude intitulée «FutforLog», présentant une vision prospective sur la façon de développer le secteur de la logistique à Luxembourg. Le but de l'étude, présentée dans le cadre de la Journée Internationale de la Logistique le 12 novembre 2012 en présence de plus de 250 participants et membres du cluster, est de définir des recommandations pour améliorer la compétitivité et l'attractivité du Luxembourg. Organisé par le Cluster for Logistics Luxembourg, le Logistics Business Forum 2012 a eu lieu le 17 avril 2012 à la Chambre de Commerce et a rassemblé pas moins de 240 participants, alors que 12 sponsors ont choisi de soutenir l'événement. Ce rendez-vous était l'occasion d'analyser l'avenir du secteur de la logistique au Luxembourg et a pu compter sur la présence des ministres Claude Wiseler et Etienne Schneider. Par ailleurs, le Cluster a organisé de nombreuses conférences et groupes de travail. Ses membres ont également participé à plusieurs salons et visites d'état. En 2012, le Cluster for Logistics est devenu également membre de l'ELA (European Logistics Association) et s'est rapproché de BVL à Brême (Bundesvereinigung Logistik). www.clusterforlogistics.lu

A gauche

ALAIN KRECKÉ,

Senior Manager
du Cluster for Logistics

A droite

LOGISTICS BUSINESS FORUM

17 AVRIL 2012

En présence de plus de 200 participants et deux ministres, ce rendez-vous était l'occasion d'analyser l'avenir du secteur de la logistique au Luxembourg qui représente l'un des piliers de la politique de diversification



EUROCHAMBRES

La Chambre de Commerce est membre d'Eurochambres, association européenne des chambres de commerce dotée d'un réseau de plus de 2.000 chambres de commerces nationales, régionales et supranationales de 45 Etats de l'Europe élargie.

La mission d'Eurochambres est de représenter et de promouvoir l'action des chambres de commerce en Europe, en menant une action de lobbying auprès des institutions communautaires, en fournissant des services à ses membres et aux 20 millions d'entreprises en Europe qu'elle représente, mais également en mettant en œuvre des programmes de l'Union européenne notamment dans les domaines de l'élargissement et l'accession communautaire ainsi que le soutien à l'internationalisation des sociétés européennes. Pour y parvenir, des rencontres mensuelles sont organisées sur divers thèmes, dont le marché intérieur, l'internationalisation, la formation, Europe 2020, l'innovation, etc.

Pierre Gramegna, dans sa fonction de Président adjoint d'Eurochambres, a été amené à se déplacer à plusieurs reprises au sein de l'Union européenne (notamment en Espagne, Italie et San Marino), en Croatie et en Turquie pour des rencontres et des réunions avec ses homologues. Il préside également le comité en charge de l'élaboration de la stratégie d'avenir d'Eurochambres.

En marge des activités d'Eurochambres, la Chambre de Commerce se concerta avec les autres chambres de commerce de droit public européennes, en créant un réseau d'échange de leurs meilleures pratiques et en organisant des programmes communs, ceci en vue d'offrir des services de meilleure qualité à ses ressortissants. www.eurochambres.eu



COMMUNICATION

Informer et convaincre

Informer et convaincre sont les deux objectifs prioritaires de la politique de communication de la Chambre de Commerce. Pour les atteindre, le Service Communication développe et entretient toute une série de produits et d'outils de communication destinés à expliquer et faire connaître l'action de la Chambre de Commerce auprès des entreprises, des institutions publiques, des autorités politiques et du grand public.



BLOG DU CHEF ÉCONOMISTE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

www.carlothelenblog.lu

BLOG DU CHEF ÉCONOMISTE
DE LA CHAMBRE DE
COMMERCE

L'ÉCONOMIE LUXEMBOURGEOISE :
ACTUALITÉS,
TENDANCES
ET ANALYSES
PAR CARLO THELEN,
CHEF ÉCONOMISTE,
CHAMBRE DE COMMERCE

Home La Chambre de Commerce Documents de référence Biographie Liens utiles

Logement : pilotage à vue vs. bulle spéculative

Posted on May 7, 2013 by Carlo

Un nouveau sondage de TNS-fires publié aujourd'hui indique que la politique en matière de logement est jugée inefficace par 75% des participants à l'enquête. Depuis des décennies, l'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché du logement est un sujet d'actualité, dont les tenants et aboutissants sont très vastes et complexes. [lire la suite](#)

Posted in [Uncategorized](#) | [Leave a reply](#)

ARCHIVES

- May 2013 (1)
- April 2013 (1)
- March 2013 (1)
- February 2013 (1)
- January 2013 (1)
- December 2012 (1)
- November 2012 (2)
- October 2012 (2)
- August 2012 (1)
- July 2012 (2)
- June 2012 (2)
- May 2012 (1)

paperJam préparé à l'initiative de Jeudi 08 novembre 2012

paperJam Magazine TV Jobs Notes MOBA Awards Business Club Agenda

À LA UNE

LUXEMBOURG | Publié le 08/11/2012 10:56
AUGUSTE CHIRONNET

Budget : les amendements n'arrangent rien...

Carlo Thelen est chef économiste de la Chambre de Commerce. Sur quel blog, il commente par les amendements au projet de budget national, cette semaine par Luc Pirion, secrétaire des Finances.

Le budget 2013 et «13 chiffres qui dérangent»

LUXEMBOURG - Le chef économiste de la Chambre de Commerce, Carlo Thelen, a commenté sur son blog le projet de budget 2013 du gouvernement.

Sur son blog, l'expert économique de la Chambre de Commerce Carlo Thelen, en commentant sur le budget 2013 du gouvernement par Luc Pirion, il analyse les 13 chiffres qui dérangent le public pour ainsi dire, et ce tout d'abord par la fiscalité, les dépenses et les dépenses de la Chambre de Commerce par rapport à l'année 2012.

Sur son blog, l'expert économique de la Chambre de Commerce Carlo Thelen, en commentant sur le budget 2013 du gouvernement par Luc Pirion, il analyse les 13 chiffres qui dérangent le public pour ainsi dire, et ce tout d'abord par la fiscalité, les dépenses et les dépenses de la Chambre de Commerce par rapport à l'année 2012.

www.LLCC.lu

Les articles publiés sur le blog du chef économiste sont régulièrement repris par les médias luxembourgeois

Le lancement début février 2012 du blog du chef économiste de la Chambre de Commerce, www.carlothelenblog.lu, constitue une nouvelle étape importante dans la mise en œuvre de la stratégie développée en 2011 en matière de médias sociaux.

Le blog qui est alimenté par le Département Economique sous la signature du chef économiste de la Chambre de Commerce et tenu à jour par le Service Communication, a pour objectif de renseigner un public intéressé sur les actualités et tendances économiques du pays. Il poursuit en outre un objectif didactique dans la mesure où il vise à sensibiliser un public non averti aux grandes questions économiques en expliquant régulièrement dans un langage vulgarisé certains concepts et fonctionnements de l'économie. Finalement, le blog offre à la Chambre de Commerce la possibilité d'entrer en dialogue avec le public qui peut s'exprimer en commentant les articles publiés.

Au total, 19 articles ont été publiés en 2012 sur le blog économique suscitant 32 commentaires. La qualité des commentaires émis en réaction aux articles publiés confirme la stratégie de focaliser l'attention en matière de médias sociaux sur des outils permettant de créer un espace d'échange privilégié axé autour d'un contenu de qualité (blog) plutôt que sur des plateformes d'échange grand-public (réseaux sociaux de type facebook, linkedin, etc.).

LANCEMENT DE LA CHAÎNE CC-TV

Fin mai 2012, la Chambre de Commerce a lancé sur www.cc-tv.lu sa propre chaîne vidéo sur Internet.

Proposant ses contenus libres d'accès, la nouvelle chaîne vise un public large en ne s'adressant pas exclusivement aux entreprises, mais de manière plus générale à toute personne s'intéressant aux questions économiques du pays. Dans un premier temps, CC-TV a surtout proposé des enregistrements de conférences organisées par la Chambre de Commerce, mais la gamme de contenus s'est élargie au fil des mois pour proposer également des reportages présentant de manière synthétique et dans un ton journalistique les événements phares organisés par la CC.

A l'instar du nouveau site Internet de la Chambre de Commerce, lancé fin 2011, et du blog économique lancé en février 2012, la chaîne CC-TV est une émanation directe de la stratégie développée par le Service Communication en matière de médias sociaux, et vient utilement compléter l'arsenal d'outils de communication dont dispose la Chambre de Commerce pour diffuser ses messages et servir ses ressortissants. Vu l'importance croissante des contenus vidéos sur le web, la Chambre de Commerce entend se doter d'un propre service audio-visuel dès 2013.

Hello again! Want more ways to share and show your love on Vimeo? [Join this](#)

vimeo [Join](#) [Log In](#) [Create](#) [Watch](#) [Upload](#)

CC-TV
CC-TV.lu

LSC Spring Awards 2013 - Reportage
from Luxembourg Chamber of Commerce

LSC SPRING AWARDS

Retrouvez les moments forts de la première édition des LSC Spring Awards, qui s'est tenue le jeudi 21 mars 2013 dans le Centre de Conférences de la Chambre de Commerce. A cette occasion, la Luxembourg School for Commerce (LSC), l'organisme de formation de la Chambre de Commerce, a récompensé les personnes et entreprises qui ont démontré un engagement exemplaire à l'égard...

Uploaded 1 week ago 18 Plays / 0 Likes / 0 Comments

Follow

CC-TV
Created by Luxembourg Chamber of Commerce
1 year ago

CC-TV is the official video with channel of the Luxembourg Chamber of Commerce (cc.lu/en/home).

BROWSE THIS CHANNEL

76 Videos
3 Followers
1 Moderator

YOUR VIDEOS



COMMUNICATION
2012

SITE INTERNET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE



Plus d'un an après son lancement en novembre 2011, la nouvelle version du site Internet de la Chambre de Commerce a largement fait ses preuves, comme en témoigne les quelques statistiques en annexe :

Visiteurs uniques (moyenne mensuelle)	14.029
Visites (moyenne mensuelle)	23.988
Total visiteurs uniques en 2012	168.348
Total visites en 2012	287.856
Pages vues (moyenne mensuelle)	153.493
Total pages vues en 2012	1.841.921
Abonnés newsletter CC (2.459) et LSC (5.468)	7.927
Total des actualités publiées sur la page d'accueil en 2012	49
Total des manifestations annoncées en 2012	118

Parmi les nouveautés implémentées en 2012, il convient de citer l'intégration d'un module de lecture vocale qui permet aux visiteurs du site de faire lire les pages affichées à haute voix et ce en 3 langues (français, allemand et anglais) et l'intégration de fiches pays standardisées pour renseigner sur les destinations des missions de la CC.



AUTRES RÉALISATIONS WEB



A côté du nouveau site de la Chambre de Commerce, le Service Communication a travaillé en 2012 sur les sites suivants :

SITE MCAC

www.mcac.lu



Sur demande de la MCAC, le Service Communication a pris en charge la réalisation d'un nouveau site de présentation qui renseignera sur les services offerts par la MCAC et offrira la possibilité de télécharger et de remplir des formulaires interactifs pour les demandes de soutien. Le lancement du site est prévu pour janvier/février 2013.

SITE BUSINESS CLUB LUXEMBOURG

Le Service Communication a assisté le Business Club Luxembourg dans la conception et la réalisation de son site Internet. Le Business Club Luxembourg, qui a officiellement été lancé le 27 juillet et est installé à l'Ambassade du Luxembourg à Berlin, s'adresse aux entreprises allemandes déjà actives sur le marché luxembourgeois ou intéressés à élargir leurs activités vers le Luxembourg, ainsi qu'aux entreprises luxembourgeoises déjà présents sur le marché allemand ou en cours d'expansion vers l'Allemagne.



MERKUR

LE NUMÉRO 1
DE LA PRESSE PROFESSIONNELLE

Avec plus de 36.000 exemplaires diffusés chaque mois aux dirigeants des entreprises affiliées à la Chambre de Commerce, ainsi qu'aux décideurs et acteurs de la vie économique et politique, le magazine d'information Merkur occupe confortablement la première position de la presse professionnelle au Grand-Duché et ce tant au niveau du volume, qu'au niveau du tirage, du nombre d'encarts et de la périodicité (voir tableau comparatif). Les nombreux encarts publiés dans les 10 éditions 2011 du « Merkur » témoignent d'ailleurs de la confiance accordée par le marché au magazine officiel de la Chambre de Commerce. Afin de conforter sa position dominante et d'augmenter l'attrait du magazine pour ses lecteurs, une nouvelle formule du Merkur est en préparation.

TABLEAU COMPARATIF
PRESSE PROFESSIONNELLE

	VOLUME	TIRAGE	PÉRIODICITÉ
Merkur	100 pages	36.000	mensuelle (10 éditions/an)
Handwerk	48 pages	7.000	mensuelle (10 éditions/an)
Echo de l'Industrie	64 pages	2.000	bimestrielle (6 éditions/an)
clc connect	24 pages	2.000	bimestrielle (6 éditions/an)

Toutes les éditions du « Merkur » peuvent être téléchargées en version intégrale (format pdf) sur le site Internet de la Chambre de Commerce.



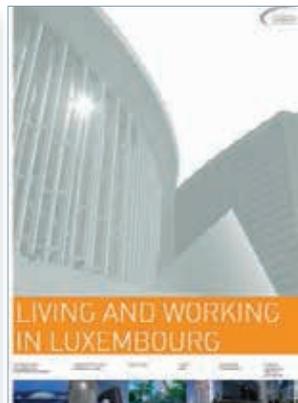
PUBLICATIONS



L'INFORMATION AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DE L'ÉCONOMIE

Parmi les principales publications de brochures, annonces et autres supports promotionnels réalisés en 2012 par le Service Communication en collaboration avec les différents départements et services, il convient de citer :

- une nouvelle série d'annonces pour les produits et services proposés par la Chambre de Commerce ;
- deux nouvelles éditions du bulletin économique « Actualité & tendances » ;
- la brochure de promotion « Living and working in Luxembourg » ;
- le calendrier officiel des activités du commerce extérieur 2012 ;
- le rapport annuel 2011 de la Chambre de Commerce et de la LSC ;
- la brochure didactique « Luxembourg : petit pays, grand nombres » ;
- la nouvelle présentation Powerpoint ;
- la réactualisation de la brochure de présentation de la Chambre de Commerce ;
- les offres d'emploi ;
- diverses invitations et annonces.



RELATIONS PRESSE

En 2012, plus de 360 articles ont été publiés dans la presse écrite sur les activités et prises de position de la Chambre de Commerce.



Au courant de l'année 2012, la Chambre de Commerce a enregistré 77 (58 en 2011) contacts presse: 8 (10) conférences de presse, 50 (34) communiqués de presse et 19 (14) invitations à des manifestations. Les contacts presse ont porté sur des sujets aussi variés que les avis émis, le lancement de nouveaux services et de nouvelles publications, les visites officielles ou encore les nombreuses manifestations organisées par la Chambre de Commerce et la LSC. Le Service Communication a réalisé en 2012 une veille de la presse écrite (hors radio et TV) qui a comptabilisé 367 articles publiés dans la presse nationale sur les activités, avis ou prises de positions de la Chambre de Commerce.

6 NOVEMBRE 2012

Conférence de presse pour la présentation du nouveau catalogue de la formation professionnelle continue de la LSC le 6 novembre 2012



STRATÉGIE 2020 DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Le Service Communication a également été fortement impliqué dans l'élaboration de la stratégie de la CC à l'horizon 2020, en préparant plusieurs documents de travail pour guider le comité de direction dans sa réflexion stratégique.

Un tableau synthétique résumant les « milestones » de l'activité de la Chambre de Commerce dans la période 2003-2012 a notamment permis d'avoir une vue globale des actions menées durant la dernière décennie en exécution de ses grandes missions opérationnelles. Ce tableau a été complété par une analyse des chiffres clé illustrant l'évolution parfois spectaculaire des services rendus et des actions menées par la Chambre de Commerce dans la dernière décennie. Ces documents combinés à l'approche triptyque (Vision/Objectifs/Moyens) proposée par le Service Communication ont permis de structurer les travaux de réflexion menés par le comité de direction. La version finale de la note stratégique a été compilée, complétée et mise en forme par le Service Communication pour être approuvée par l'Assemblée Plénière en novembre 2012.



L'INITIATIVE « 2030.LU – AMBITION POUR LE FUTUR »



Le portail 2030.lu est au cœur de la campagne menée autour de l'initiative « 2030.lu – Ambition pour le futur »

Le Service Communication s'est fortement impliqué dans le projet 2030.lu. En proposant un concept et un plan de communication détaillé ainsi qu'une méthode de travail adaptée à la complexité et à l'envergure du projet, le Service Communication a largement contribué à faire entrer le projet dans sa phase d'exécution. L'Initiative « 2030.lu – Ambition pour le futur », officiellement lancé le 4 mars 2013, a pour objectif de contribuer à apporter une réponse aux défis du Luxembourg à l'horizon 2030 et ce par le biais d'un grand débat public et de plusieurs ateliers de travail thématiques, qui mettent l'accent sur la recherche de pistes de solutions. Les idées évoquées dans le cadre de l'initiative sont publiées sur le portail de documentation et d'information www.2030.lu et seront collectées dans un recueil dont la publication est prévue pour automne 2013. Un débat qui mettra l'accent sur une démarche participative innovante et privilégiera la recherche de pistes de solutions.

2030.LU
AMBITION POUR LE FUTUR

WHERE WILL YOU BE IN 2030?
6094 DAYS 06 HOURS 36 MINUTES 43 SECONDS

HOME ABOUT US SEE & DISCUSS MORE VIDEOS READ OUR PUBLICATIONS SPEAK UP & JOIN OUR DEBATES

Workshop 1
Education, innovation, entrepreneurship, solidarity and living together
Watch the videos and join the debate

GOT AN IDEA FOR THE FUTURE OF LUXEMBOURG?
CLICK HERE TO SHARE

Submit your proposals also directly by e-mail to info@2030.lu

SEE & DISCUSS MORE VIDEOS READ OUR PUBLICATIONS

SUBSCRIBE TO OUR NEWSLETTER

SPEAK UP & JOIN OUR DEBATES MISSED A DEBATE? CLICK HERE.



COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DEVISE : EUR	31/12/2012	31/12/2011
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION		
Salaires et charges sociales	8 412 222,33	7 914 979,07
Achats et services extérieurs	13 834 284,01	11 815 868,82
Dotations aux amortissements	5 526 837,95	5 419 434,47
Total des charges d'exploitation	27 773 344,29	25 150 282,36
Cotisations et autres produits de gestion	36 849 634,71	33 158 634,44
Contributions extérieures et droits d'inscription	3 170 500,88	2 791 514,29
Total des produits d'exploitation	40 020 135,59	35 950 148,73
Résultat d'exploitation	12 246 791,30	10 799 866,37
2. RÉSULTAT FINANCIER		
Charges financières	1 001 233,66	1 044 100,17
Produits financiers	532 747,37	591 928,12
Résultat financier	-468 486,29	-452 172,05
3. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2 385 676,02	1 212 026,09
4. SOLDE NET PROVISIONS	-1 000 445,91	-62 442,07
5. DOTATION AU FONDS DE PÉRÉQUATION CONJONCTURELLE¹	-2 810 764,15	-7 009 542,16
6. DOTATION AU FONDS DE PROMOTION DE L'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL²	-9 694 594,21	-3 912 872,26
7. REPRISE FONDS DE PROMOTION DE L'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL	447 622,45	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 105 799,21	574 863,92

1 Le fonds de péréquation conjoncturelle a pour objet de constituer une réserve pour contrebalancer les risques et les impacts financiers pour la gestion courante de la Chambre de Commerce, découlant notamment des variations des cotisations dans l'hypothèse d'une situation économique moins favorable à l'avenir.

2 L'objectif du fonds de promotion de l'intérêt économique général est le financement, respectivement l'accompagnement des initiatives ou des projets qui servent l'intérêt économique général et les intérêts des ressortissants de la Chambre de Commerce en vue de renforcer la compétitivité des entreprises et de l'économie du pays à définir par l'Assemblée Plénière.

RAPPORT
ANNUEL

2 0 , 1 2

LUXEMBOURG SCHOOL FOR COMMERCE

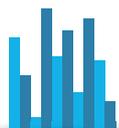


Luxembourg
School
for Commerce

LSC

Business Education & Training

LE MOT DU PRÉSIDENT DE LA LSC



En cet «An 6» de la crise, d'aucuns ont l'impression que la dépression économique commence à marquer d'une empreinte pessimiste pas mal d'entrepreneurs et de décideurs. Certes, les temps sont difficiles, mais il y a indéniablement différentes façons de relever le «challenge». A en croire les statistiques, ce sont de moins en moins les «jeunes» entreprises qui échouent, mais de plus en plus les entreprises matures que l'on pensait plutôt à l'abri des intempéries. Si tel était le cas, ne serait-ce éventuellement pas le résultat d'une autre ouverture d'esprit et...d'une volonté de se former et de tenir à jour ses compétences? Je suis persuadé que la formation constitue «une» des différences qui fait le succès des uns et dont l'absence est – du moins en partie – à l'origine de l'échec des autres: chaque maillon d'une entreprise doit en effet de façon soutenue s'entraîner et se perfectionner pour pouvoir affronter les défis posés par les perturbations du marché et ainsi contribuer à assurer sa pérennité. La formation constitue donc un axe stratégique de développement de l'entreprise et revêt une valeur bien plus fondamentale que celle d'un instrument récompensant les salarié(e)s en période d'expansion.

Alors qu'elle se résumait par le passé en une approche plutôt ponctuelle, dictée par les besoins du moment, la formation s'inscrit aujourd'hui dans une approche d'apprentissage tout au long de la vie. Par voie de conséquence, les responsables politiques ont non seulement augmenté les aides à la formation, mais ont lancé un large débat sur les stratégies à adopter en matière de «Lifelong Learning». Je ne puis que m'en réjouir, aussi au vu du fait que les chambres professionnelles ont été invitées à s'impliquer dans cette discussion des plus importantes.

Pour la Luxembourg School for Commerce (LSC), l'année 2012 fut riche en succès!

L'organisme de formation de la Chambre de Commerce a en effet enregistré en 2012 une hausse remarquable de 16 % des inscriptions par rapport à 2011, avec un total de 15.146 participations aux différents cours. Cette hausse est certes à mettre, en partie, sur le compte de certains facteurs exceptionnels, mais je suis intimement convaincu que ce résultat est aussi à considérer comme le fruit d'un travail de terrain d'une équipe soudée et dévouée, couplé à une offre de formation moderne et à la hauteur des attentes du marché.

Le monde professionnel semble d'ailleurs partager cette appréciation: la LSC s'est vue décerner en 2012 pour la seconde fois consécutive le prix HROne de l'organisme de formation offrant les «Best Training and Development Solutions». Ce prix met à l'honneur l'approche stratégique de la LSC dans le cadre du développement de son offre de formation, et récompense également les services que la LSC met à disposition de ses clients.

L'offre de formation de la LSC est basée sur trois piliers:

La «Formation Professionnelle Initiale» est le pilier traditionnel avec, au cœur, la formation des apprenti(e)s dans les professions du commerce, de l'horeca et de l'industrie. La réforme de la formation professionnelle a introduit beaucoup de nouveautés, dont celle du tuteur en entreprise, personne de référence tout au long de l'apprentissage. La LSC a lancé en 2012 sa plateforme en ligne pour tuteurs en entreprise et a ainsi intensifié sa politique d'encadrement des tuteurs et des apprenti(e)s.

La «Formation Professionnelle Continue» est, historiquement parlant, le deuxième pilier de la LSC. En 2012, pas moins de 51 nouvelles formations ont pu être démarrées au sein des différents domaines de formation, avec un accent particulier au niveau des programmes visant la dynamisation de l'esprit d'entreprise et le «Fit4Jobs».



RAPPORT ANNUEL 2012

La «Formation Universitaire», la plus jeune de notre offre de formation, n'est pas en reste: un nouveau master et deux nouveaux bachelors ont ainsi pu être lancés en 2012, en collaboration avec des partenaires universitaires de la Grande Région.

Or, pour un organisme de formation qui n'a cessé de faire développer son offre de formation, aussi bien en qualité qu'en quantité, l'encadrement et l'aiguillage de toutes celles et de tous ceux qui cherchent à développer leurs compétences deviennent inévitable. La création du «Pôle Conseil en Formation» de la LSC s'inscrit dans cette démarche. Le fait qu'il soit rattaché à l'Espace Entreprises situé au rez-de-chaussée de la Chambre de Commerce montre d'ailleurs bien la vision «holistique» de la Chambre de Commerce en matière d'accompagnement de ses cibles.

Au vu de ce bilan, je suis rassuré que la LSC continuera à offrir des formations de haute qualité, couvrant toute la chaîne de valeur de la formation professionnelle, en adéquation avec les besoins de l'économie et dans le respect d'une libre concurrence et d'un marché ouvert. Ce sont d'ailleurs ces éléments qui se retrouvent dans la partie réservée à la LSC du document «Stratégie 2020» que l'Assemblée plénière de la Chambre de Commerce a adopté courant 2012.

Il me tient finalement à cœur de remercier les femmes et les hommes qui ont contribué à ce résultat: les collaboratrices et collaborateurs de la Chambre de Commerce, l'équipe de direction de la LSC, nos formateurs et formatrices, mes collègues du Conseil de gérance, mais aussi les entreprises et toutes celles et tous ceux qui ont fait confiance à la Luxembourg School for Commerce tout au long de l'exercice 2012.

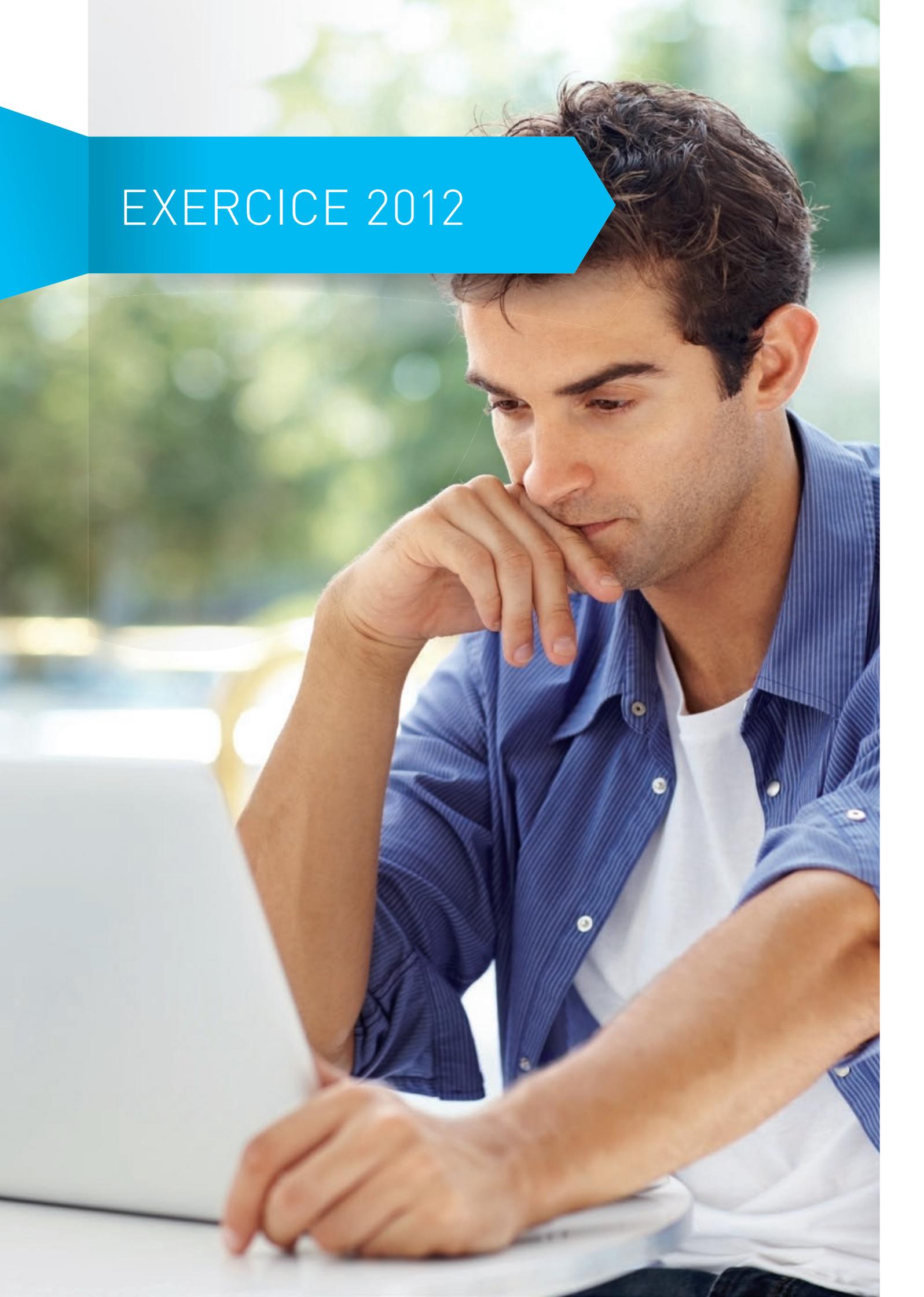
Merci!

Fernand Ernster

Président du Conseil de gérance de la Luxembourg School for Commerce



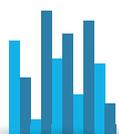
EXERCICE 2012





FAITS SAILLANTS

EXERCICE
2012



L'EXERCICE 2012 A ÉTÉ MARQUÉ PAR LES ÉVÉNEMENTS SUIVANTS :

1) FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE :

- Implémentation de la réforme professionnelle
- Remaniement de l'ensemble des formations initiales à la rentrée 2012
- Perfectionnement des politiques mises en place à l'attention des tuteurs en entreprise

2) FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE :

Prix HROne 2012

- « Best Learning and Development solutions »

LSC Entrepreneurship

- « Gestion d'entreprise » :
 - 1.631 inscriptions, soit un plus de près de 57% p/r à 2011

LSC Progress

- « Comptabilité et finance » :
 - nouveau programme avec 161% du réalisé prévu
- « Innovation, créativité et propriété intellectuelle » :
 - développement d'un cycle de perfectionnement des techniques de management de l'innovation (Level 2)
 - conception de 4 nouvelles formations en propriété intellectuelle
- « Capital humain » :
 - développement de la formation « Train the Trainer »,
 - lancement d'une formation certifiante en coaching en collaboration avec ICN Business School

LSC Security

- Nouvelle déclinaison de l'offre :
 - Sécurité et santé au travail
 - Sécurité des transports
 - Management de la qualité et normalisation
 - Environnement et énergie

LSC Sectoral

- Développement et lancement :
 - Formation pour conseillers en vente automobile
 - Formations sectorielles en « Tourisme »

3) FORMATION UNIVERSITAIRE :

Promotion de l'entrepreneuriat

- Organisation de workshops en gestion d'entreprise pour doctorants de l'Université du Luxembourg
 - Introduction to Entrepreneurship and Entrepreneurial Behaviour
- Offre de formation pour étudiants de la « Faculty of Science, Technology and Communication (FSTC) »
 - Savoir bien communiquer en public
 - Améliorer ses capacités rédactionnelles
 - Améliorer ses présentations avec PowerPoint

Développement de l'offre de formation universitaire diplômante

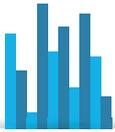
- Deux Masters :
 - Entrepreneurship and Innovation (Luxembourg Business Academy)
 - Business Administration (eufom)
- Quatre Bachelors :
 - Banking and Finance (eufom)
 - Business Administration (eufom)
 - International Management (eufom)
 - International Hospitality & Tourism Management (BBI-Luxembourg)

BILAN 2012





FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE



VERS UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'APPRENTISSAGE

La LSC s'engage à promouvoir la qualité de la formation initiale auprès des différents acteurs. Cette démarche à mener de longue haleine devrait se traduire par :

- Une meilleure comparabilité des diplômes d'une même profession au niveau national,
- Une meilleure acceptation des diplômes luxembourgeois au-delà des frontières,
- Un encadrement approprié de la démarche menant au droit de former suite à l'introduction de la formation pour tuteurs en entreprise,
- L'amélioration de l'image de marque de la formation DAP- conseiller en vente par le biais des formations « Culture du service » et « Connaissances de base des produits ».

LES FORMATIONS LANCÉES PAR LA LSC

Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, la LSC organise depuis la rentrée 2010-2011 des cours de « Culture du service » et de « Connaissance de base des produits » à l'attention des apprenti(e)s de la profession « Conseiller en vente » dans le cadre de leur formation pratique.

En 2012, 457 apprenti(e)s « Conseiller en vente » ont participé à la formation « Culture du service », une formation qui a pour objectif de les familiariser avec les techniques de vente, et 312 à la formation « Connaissance de base des produits », qui enseigne la mercéologie des différents produits. Ces cours visent à apporter une assurance qualité à la formation professionnelle et se déroulent sur les trois années de la formation.

La LSC se réjouit du remarquable succès de la formation pour tuteurs. Il s'agit d'une formation bien accueillie par les tuteurs en entreprise qui représente une évolution positive dans le cadre d'une démarche assurance-qualité de la formation professionnelle initiale. Depuis le lancement de la formation pour tuteurs en entreprise en mai 2010, la LSC a déjà formé plus de 1700 tuteurs en entreprise. Le 3 décembre 2012 a eu lieu la remise des certificats de participation en présence de Madame la Ministre Mady Delvaux-Stehres et de Monsieur Fernand Ernster, président du Conseil de gestion de la LSC.

3 DÉCEMBRE 2012

Les lauréats de la « Formation pour tuteurs en entreprise » ont été honorés en présence de Madame Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle



LA PLATEFORME POUR TUTEURS – UNE VALEUR AJOUTÉE CERTAINE

En plus de l'organisation de la formation pour tuteurs, la LSC a lancé en janvier 2012 sous www.lsc.lu/tuteurs, une plateforme virtuelle dédiée à l'échange et au partage de l'information, dénommée « la plateforme pour tuteurs ».

Les futurs tuteurs peuvent à présent prendre connaissance des dates auxquelles leur sont proposées les formations pour tuteurs et s'y inscrire en ligne depuis la plateforme.

La plateforme permet de recenser les dernières actualités, de mettre à disposition des tuteurs des documents utiles et de répondre aux questions fréquemment posées. Elle permet également d'évaluer ses apprentis à l'aide de formulaires d'évaluation en ligne, et ce pour chaque profession organisée sous contrat d'apprentissage dans le cadre du système réformé, sous la responsabilité de la Chambre de Commerce.

Dans une prochaine étape il est prévu de faire de la plateforme un forum interactif. Elle permettra alors d'échanger et de partager des informations entre tuteurs en entreprise par le biais d'un forum dédié.

LES CHIFFRES CLÉS DE 2012

LES DIPLÔMES DÉLIVRÉS

	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
CATP/DAP	720	666	652	645	642	639	588
CITP	14	82	65	57	60	67	67
DT	7	5	5	n/a	n/a	n/a	n/a
TOTAL	741	753	722	702	702	706	655

En 2012, la Chambre de Commerce a géré au total 1.643 contrats d'apprentissage et a décerné, ensemble avec le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle (MENFP), 741 diplômes de CATP (Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle), DAP (Diplôme d'Aptitude Professionnelle), CITP (Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle) et DT (Diplôme de technicien), portant le taux de réussite à 82,94%.

La Chambre de Commerce se félicite de l'évolution positive de l'apprentissage. En effet, aussi bien le nombre de contrats que le nombre de diplômes sont restés quasiment identiques, ce qui est plus que remarquable en temps de crise.

Malgré un résultat toujours très positif, la LSC constate un léger déséquilibre entre offre et demande. Au cours de l'année 2012, de nombreux postes d'apprentissage sont restés vacants, notamment dans le secteur HORECA, tandis qu'un certain nombre de jeunes sont restés sans entreprise formatrice.

Ce phénomène, que l'on constate depuis plusieurs années, s'explique aussi bien par le niveau de qualification trop faible des jeunes à la recherche d'un contrat d'apprentissage que par les effets d'une orientation – scolaire et professionnelle – perfectibles.

REMISE CATP-CITP-DAP ET DT

JANVIER 2013

741 jeunes lauréats se sont vus remettre leur certificat CATP, CITP, DAP et DT en présence de Madame Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle devant 900 invités





En 2012, et suite à la réforme de la formation professionnelle, les classes de 12^e CATP et 11^e DAP agent/employé administratif et commercial, étaient simultanément à la recherche d'une entreprise-formatrice. En temps normal, cette formation comptait environ 200 jeunes sous contrat d'apprentissage. Grâce aux efforts de la LSC et à une campagne média conséquente, les entreprises ont déclaré 350 postes d'apprentissage pour les formations administratives, ce qui a permis à la majorité des élèves d'obtenir un contrat d'apprentissage.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

UNE OFFRE DE FORMATION À LA RECHERCHE DE TOUJOURS PLUS DE QUALITÉ

L'approche stratégique de la LSC en matière de développement de son offre de formation professionnelle continue se traduit par :

→ Une offre de formation élaborée en concertation étroite avec les :

- Entreprises
- Fédérations
- Experts professionnels
- Instituts de formation de renommée

→ Une offre de formation flexible :

- Développement sur mesure (formations LSC Inhouse)
- Différents types de formation (cours en journée, cours du soir)
- Alternance de la théorie et de la pratique

→ Des formateurs de qualité, spécialistes dans leur matière

L'offre de formation professionnelle continue représente un programme diversifié s'articulant autour des axes Entrepreneurship, Progress, Security, Sectoral, Seminars et Inhouse.

Cette stratégie de développement, tout comme la volonté de la LSC d'améliorer constamment son service au client et sa capacité d'innovation, portent ses fruits. Après 2011, la LSC s'est vue décerner pour une seconde fois le prix HROne d'organisme de formation proposant les « Best Learning and Development Solutions ».

LES CHIFFRES CLÉS DE 2012

De façon générale, la formation professionnelle continue a connu une évolution positive pendant l'exercice 2012 avec un total de 11.782 inscriptions, tous domaines confondus, soit une hausse de **15,3%** par rapport à l'année précédente.

PROGRAMME DE FORMATION	INSCRITS	
	2011	2012
LSC Entrepreneurship	1.038	1.631
LSC Progress	4.232	4.585
LSC Sectoral	508	589
LSC Security	1.786	2.136
LSC Inhouse	329	565
LSC Conferences	2.725	2.276
TOTAL	10.218	11.782

Pas moins de 51 nouvelles formations ont été lancées en 2012 et ceci dans des domaines variés tels que « Entrepreneurship », « Comptabilité et Finance », « Innovation, Créativité et Propriété Intellectuelle », « Capital Humain », « Langues », « Responsabilité Sociale de l'Entreprise » et « Sécurité et Santé au Travail ».

LSC ENTREPRENEURSHIP

Une offre toujours plus développée dans l'intérêt de l'entrepreneuriat

Les formations proposées dans le cadre du programme « LSC-Entrepreneurship » sont organisées en vertu du règlement grand-ducal du 3 février 2012, précisant les modalités des formations prévues par la nouvelle loi d'établissement du 2 septembre 2011.

Elles sont censées encourager l'esprit d'entreprise pour aboutir à la création, la reprise et le développement des entreprises.

Les résultats 2012 sont très encourageants : le total de 1.631 inscriptions constitue une progression de près de 57% par rapport à 2011.

Suite à la réforme du droit d'établissement en 2011, la LSC – en collaboration avec le département Création et Développement des Entreprises de la Chambre de Commerce - a développé, dans le cadre d'un projet cofinancé par le Fonds Social Européen (FSE), une nouvelle formation de sensibilisation destinée aux futurs entrepreneurs. Alors que ce type de formation était traditionnellement offert en cours du soir sur plusieurs semaines, la nouvelle formation a été façonnée de telle façon qu'elle peut désormais être dispensée sur une seule semaine en cours de jour.

REMISE DES CERTIFICATS DE
RÉUSSITE DE RÉUSSITE DU
PROGRAMME DE FORMATION
« LSC ENTREPRENEURSHIP »

10 JUILLET 2012

Avec plus de 200 lauréats honorés en présence de Madame Françoise Hetta-Gaasch, Ministre des Classes moyennes et du Tourisme et Ministre de l'Égalité des chances, et de Monsieur Gérard Eischen, Directeur a.i. de la Luxembourg School for Commerce



Cette nouvelle formation «Accès aux professions du commerce non autrement réglementées» est proposée depuis janvier 2012. Elle a connu une très bonne fréquentation avec en tout 444 inscriptions sur 12 sessions organisées en cours de jour ou en cours du soir.

En vertu de l'article 7 de la loi du 2 septembre 2011, la LSC a également mis en place une nouvelle formation destinée au dirigeant impliqué dans une faillite ou une liquidation judiciaire. Cette formation est composée, tout d'abord, d'une première partie d'une durée de 107 heures de cours d'approfondissement des techniques de gestion d'entreprise. Les participants doivent ensuite suivre un module complémentaire d'une durée de 18 heures sur la prévention des faillites.

En outre, une nouvelle formation accélérée pour l'exploitant d'un débit de boissons, d'un établissement de restauration et d'un établissement d'hébergement, prévue à l'article 9 b) de la loi du 2 septembre 2011, a été développée. Au cours de l'année 2012, 11 sessions avec 480 inscriptions ont pu être organisées pour cette formation «Accès aux professions de l'Horeca». Cette formation d'une durée de 12 heures, enseigne surtout les règles générales d'hygiène et de sécurité des denrées alimentaires, ainsi que le respect des droits de l'homme et la protection des mineurs dans le cadre de l'exploitation d'un établissement dans le secteur de l'Horeca.

La réforme du droit d'établissement a également influencé le nombre d'inscriptions à la formation «Accès aux professions de l'immobilier». Les nouvelles exigences en matière de qualifications professionnelles requises pour l'exercice des activités commerciales non autrement réglementées ont simplifié l'inscription à cette formation spécifique. 10 sessions de la formation ont accueilli 597 candidats au cours de l'année 2012.

La formation «Accès à la profession de transporteur de voyageurs et de transporteur de marchandises par route» n'a quant à elle pas été influencée par la réforme du droit d'établissement. Les nouvelles règles mises en place par le législateur européen réduisent toutefois de façon significative l'attrait des cours offerts par la LSC de sorte qu'en 2012 uniquement 35 inscriptions ont pu être enregistrées pour une seule session.

LSC PROGRESS

Une offre de formation professionnelle continue en pleine mutation

Le programme «LSC-Progress» constitue une partie essentielle de l'offre de formation professionnelle continue certifiante de la LSC. A travers des formations généralistes, ce programme répond à des besoins multiples du marché.

En 2012, la LSC a organisé dans le cadre du programme «LSC-Progress» au total 133 actions de formation et a enregistré 2.874 inscriptions, ce qui représente une augmentation de près de 42% par rapport aux inscriptions de 2011.

Cette progression s'explique notamment par le lancement réussi de nouvelles formations. A cet égard, relevons notamment le succès du nouveau programme de formation en «Comptabilité et Finance» élaboré en étroite collaboration avec des experts-praticiens. Ce programme s'inscrit dans une approche «profession» en ce qu'il met en avant les compétences requises dans les fonctions de comptable, contrôleur de gestion et gestionnaire financier/trésorier d'entreprise. 1.461 inscriptions (161 % du réalisé prévu) ont été enregistrées aux différentes formations de ce nouveau parcours, ce qui constitue une hausse d'environ 60% par rapport à 2011.

Le domaine «Innovation, Créativité et Propriété Intellectuelle» a été marqué par le développement d'un cycle de perfectionnement (Level 2) et de nouvelles formations en propriété intellectuelle. Ces dernières ont été proposées en partenariat avec le CRP Henri Tudor, Luxinnovation et le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur. Le total des inscriptions réalisées (215 inscriptions) a été largement supérieur au réalisé prévu (38 inscriptions).

Dans le domaine «Capital Humain», la LSC a lancé avec succès la première édition de la formation certifiante en coaching. Cette formation de haut niveau est organisée en collaboration avec ICN Business School et vise la formation des actifs professionnels à la pratique du coaching.

L'année 2012 a également été marquée par le lancement du programme de formation «Train the Trainer», en étroite collaboration avec l'IFBL. Celle-ci s'inscrit dans les démarches menées par la LSC en termes d'assurance qualité et se compose de deux volets, à savoir un niveau fondamental suivi d'un niveau de perfectionnement. En 2012, deux sessions du niveau fondamental ont été réalisées avec 25 participants dont près la moitié des formateurs travaillant pour le compte de la LSC.

LSC SECURITY

Une nouvelle déclinaison de l'offre

Les formations de la LSC visant à implémenter une culture de sécurité et de santé au travail au sein de l'entreprise, sont regroupées sous le label «LSC Security». Ce sujet représente un enjeu majeur pour chaque entreprise, tant au regard du caractère obligatoire de certaines formations que dans une vision de responsabilité sociétale volontaire. L'offre de la LSC en la matière est très diversifiée. Elle permet aux bénéficiaires d'acquérir les connaissances spécifiques et les compétences pratiques leur permettant de protéger au mieux le personnel et le patrimoine des entreprises, sans oublier les tiers et l'environnement.

En 2012, l'offre de ce programme a trouvé une nouvelle déclinaison:

- Sécurité et santé au travail
- Sécurité des transports
- Management de la qualité et normalisation
- Environnement et énergie

2.136 personnes se sont inscrites en 2012 pour 69 actions de formation, ce qui constitue une hausse de 20% par rapport à 2011.

Cette hausse est surtout liée au succès de la formation pour le «Travailleur désigné à la Sécurité et Santé au Travail». 1.375 inscriptions ont été comptabilisées pour les formations des différents groupes. Pas moins de 580 personnes ont suivi cette formation à distance au travers de l'application «e-learning» de la LSC, développée et lancée fin 2011. Le succès de cette formation en 2012 s'explique entre autres par le fait que la période transitoire a pris fin en août 2012. Chaque entreprise est dès lors censée disposer d'un travailleur désigné qualifié.

LSC SECTORAL

Une offre en adéquation avec les demandes spécifiques des secteurs

Les formations de LSC Sectoral sont souvent complémentaires de celles du programme LSC Progress. Elles approfondissent des matières et des connaissances qui concernent directement un secteur ou une branche d'activité et se caractérisent par un degré de technicité et une spécificité accrues. Le développement se fait en étroite concertation avec les fédérations professionnelles des secteurs du commerce et de l'Horeca ainsi que de l'industrie.

En 2012, 589 personnes ont suivi de telles formations, ce qui correspond à 149,5% du réalisé prévu.

En partenariat avec l'ADAL (Association des Distributeurs Automobiles Luxembourgeois), la FEGARLUX (Fédération des Garagistes du Grand-Duché de Luxembourg) et la clc (Confédération Luxembourgeoise du Commerce), la «Formation pour conseillers en vente automobile» a été développée et lancée avec succès (13 inscriptions). Cette formation entièrement modulaire se déroule sur 12 mois et cible d'une part les conseillers en vente automobile «juniors», en leur fournissant les bases nécessaires pour réfléchir et agir en termes d'orientation de marché et d'économie d'entreprise dans la pratique de vente quotidienne, et d'autre part les conseillers en vente automobile expérimentés souhaitant mettre à jour et parfaire leurs compétences.

7 JUIN 2012

De gauche à droite au premier rang,

M. Gary Kneip, Président de la clc, M. Nicolas Schmit, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration et M. Gérard Eischen, Directeur a.i. de la Luxembourg School for Commerce, entourés des lauréats et partenaires du programme de formation «Fit4Commerce»



Le projet «Fit4Commerce» qui favorise l'intégration des personnes sur le marché du travail, a été développé en collaboration avec le Ministère du Travail et de l'Emploi, l'Adem (Agence pour le développement de l'emploi), l'iuil (Institut Universitaire International Luxembourg) et la clc, avec le soutien du Fonds Social Européen (FSE). Dans le cadre de ce programme, la LSC a été responsable de l'établissement et de l'organisation du programme de formation. En 2012, 152 personnes ont participé aux formations du programme.

En tout 78 personnes ont participé aux formations sectorielles dans le «Tourisme», proposées en collaboration avec l'ORT (Office Régional du Tourisme). Les formations proposées sont destinées à favoriser la professionnalisation des guides touristiques au Luxembourg en leur apprenant les connaissances de base nécessaires à l'exercice de leur profession.

LSC INHOUSE

Des formations taillées sur mesure des besoins des entreprises

Dans le cadre du programme LSC Inhouse, des formations taillées sur mesure des besoins des entreprises sont développées par la LSC et ensuite délivrées dans un endroit déterminé par l'entreprise même. Dans la majorité des cas, les collaborateurs n'ont généralement pas besoin de se déplacer hors de leur lieu de travail. Pour les entreprises, le grand atout de ce programme est évidemment sa flexibilité, puisque tous les paramètres relatifs à l'organisation des formations (lieu de formation, jour, horaire) sont déterminés par le client.

La LSC a élaboré en 2012 des formations dans les domaines «Sécurité et Santé au Travail», «Langues», «Droit» et «Logistique» pour un total de 565 apprenants, ce qui constitue pratiquement une multiplication par deux des inscriptions par rapport à 2011.

LSC CONFERENCES

Expertise et informations sur le vif de l'actualité des entreprises

Centrées sur des thèmes d'actualité, les conférences et séances d'information ont pour vocation de fournir des informations et des réponses concrètes aux préoccupations quotidiennes des entreprises, ceci au travers d'exposés, de débats et de retours d'expériences.

Le programme de LSC Conferences s'appuie sur une veille ciblée en étroite collaboration avec les partenaires de la LSC, experts en leurs domaines respectifs. En outre, les manifestations constituent de réelles plateformes d'échanges et de partage d'expériences, permettant aux participants de multiplier les opportunités de rencontres avec décideurs, experts et acteurs économiques.

Au cours de l'exercice 2012, la LSC a accueilli 2.276 auditeurs dans le cadre de plus de 35 conférences et séances d'information. Ce chiffre est pour un quart le fruit de l'organisation de séances d'information suite à l'entrée en vigueur du règlement grand-ducal déterminant la procédure de dépôt de la liasse comptable auprès du RCSL.

CONFÉRENCE SUR LE THÈME

« LE « BURN OUT » -

DÉTECTION ET PRÉVENTION »

12 JUILLET 2012

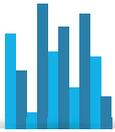
De gauche à droite :

Dr. Patrick Mesters, médecin spécialiste en neuropsychiatrie de l'Université libre de Bruxelles (ULB) et fondateur du « European Institute for Intervention and Research on Burn out », Roger Ortmans, ingénieur (Solvay School, Bruxelles) et Senior coach Thierry Plompen, consultant et formateur à la LSC et Jean Junck, membre du Comité exécutif de la LSC





FORMATION UNIVERSITAIRE



DÉVELOPPEMENT CONSÉQUENT DE L'OFFRE DE FORMATION

L'exercice 2012 a été caractérisé par le lancement de la 6^{ème} promotion du Master « Entrepreneurship & Innovation » par la Luxembourg Business Academy (LBA). 23 étudiants de 13 nationalités différentes se sont inscrits à cette formation.

La LSC a par ailleurs renforcé sa coopération avec l'Université du Luxembourg en développant un séminaire particulier portant sur la thématique de « l'Entrepreneuriat » et ciblant plus particulièrement les doctorants des 3 facultés. Les deux sessions organisées dans les locaux de la Chambre de Commerce ont connu un franc succès (40 participants) de sorte que des sessions supplémentaires seront organisées en 2013. En partenariat avec la Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication, la LSC a développé une offre de formation spécifique sur des thèmes aussi variés que le « Leadership », la « Communication » et « l'Entrepreneuriat ». Toutes ces actions de formation sont sanctionnées par un certificat de participation émis par la LSC et sont animées, du moins en partie, par des conseillers de l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce.

En matière de formation continue universitaire, la LSC a sensiblement renforcé ses liens de coopération avec ses partenaires historiques, ICN Business School et la European University for Economics & Management (eufom). La LSC a plus particulièrement contribué au lancement d'une nouvelle formation diplômante en « Gestion hôtelière », par le biais d'un Bachelor en « International Hospitality & Tourism Management ». Cette dernière est fréquentée par 17 étudiants et animée par BBI-LUX au Château de Wiltz, spécialement transformé à cet effet.

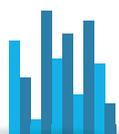
Au terme de l'année 2012, l'offre de formation continue universitaire proposée par la LSC en étroite coopération avec ses partenaires académiques, se compose de deux « Masters » et quatre « Bachelors » à vocation professionnelle :

- **Masters :** « Entrepreneurship and Innovation » (Luxembourg Business Academy) et « Business Administration » (eufom)
- **Bachelors :** « Banking and Finance » (eufom), « Business Administration » (eufom), « International Management » (eufom) et « International Hospitality & Tourism Management » (BBI-Luxembourg)



BILAN
2012

AVIS ET PRISES DE POSITION



En 2012, la LSC a émis 6 avis et prises de position en relation avec l'enseignement au Luxembourg, dont notamment une prise de position sur la proposition de texte de loi sur l'enseignement secondaire.

Selon la Chambre de Commerce et la LSC, les enjeux majeurs de la réforme sont l'adaptation de l'enseignement des langues dans l'optique de favoriser l'inclusion scolaire, la pratique de l'enseignement axée sur l'acquisition des compétences et l'école performante et ouverte contre l'échec scolaire. La professionnalisation des structures de gestion des lycées et la favorisation de l'accompagnement personnalisé de l'élève, furent également mises en avant. D'autres considérations de la Chambre de Commerce et la LSC sont l'optimisation de l'orientation scolaire, ainsi que la promotion de la relation école-entreprise et la compréhension de l'économie.

PROMOTION DU « LIFELONG LEARNING » ET COMMUNICATION

La LSC agit pour la sensibilisation au «[Lifelong Learning](#)», en soutenant d'une part les initiatives de ses partenaires institutionnels tels que l'INFPC, et de l'autre via le contenu de son offre de formation.

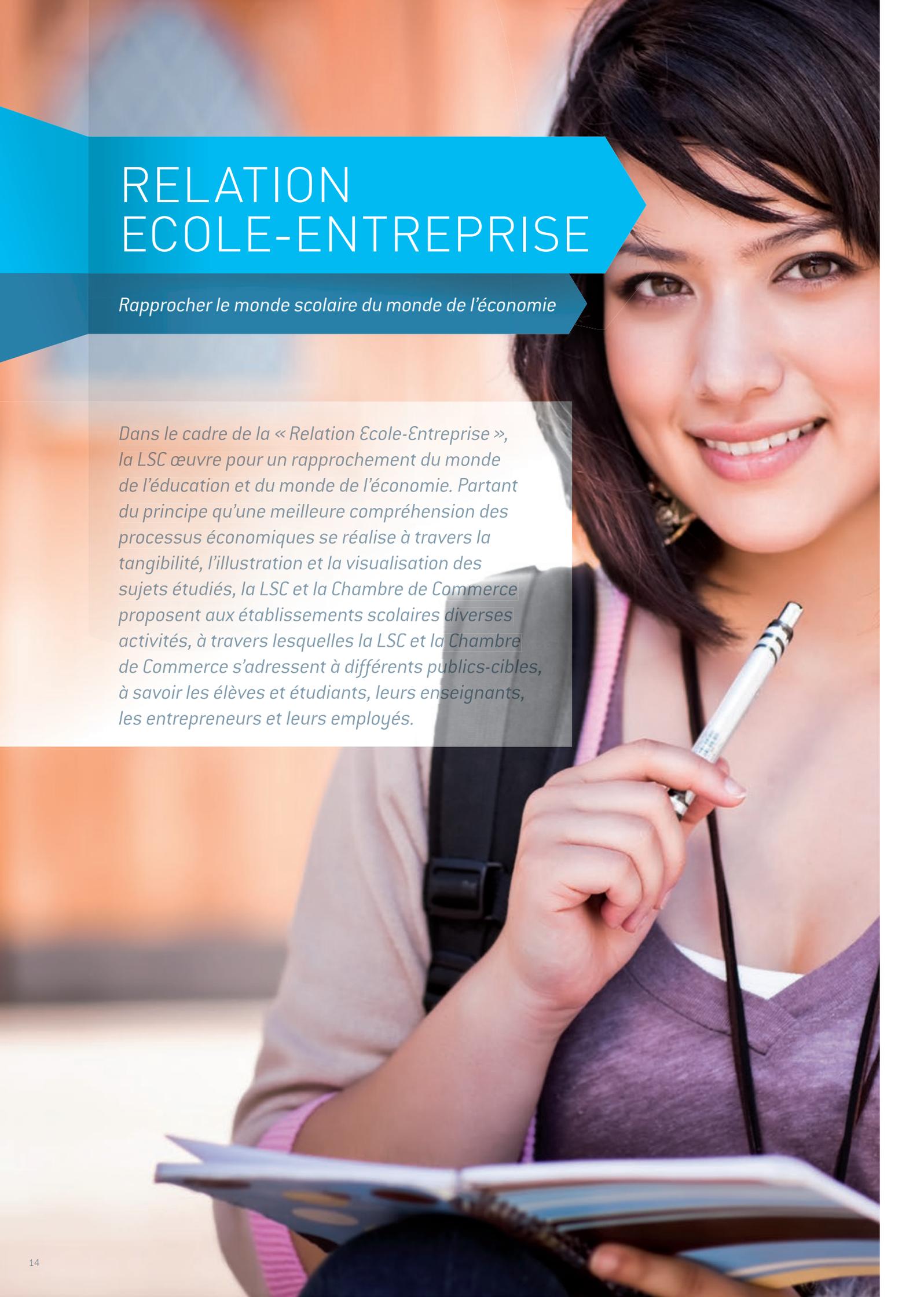
Du point de vue de la communication, l'année 2012 fut surtout marquée par la numérisation des services de la LSC, qui reprend :

- La mise en place d'un paiement en ligne
- L'harmonisation de la recherche des formations
- La simplification de l'inscription
- Le dépôt en ligne des candidatures de formateurs

Un autre grand projet a été le lancement d'un nouveau catalogue 2013 présentant une offre de formation entièrement revisitée.

Une nouveauté en 2012 fut la participation de la LSC au salon Moovijob Tour qui s'est tenu dans le Nouveau Centre de Conférences au Kirchberg et qui a permis de toucher un grand nombre de clients potentiels.





RELATION ECOLE-ENTREPRISE

Rapprocher le monde scolaire du monde de l'économie

Dans le cadre de la « Relation Ecole-Entreprise », la LSC œuvre pour un rapprochement du monde de l'éducation et du monde de l'économie. Partant du principe qu'une meilleure compréhension des processus économiques se réalise à travers la tangibilité, l'illustration et la visualisation des sujets étudiés, la LSC et la Chambre de Commerce proposent aux établissements scolaires diverses activités, à travers lesquelles la LSC et la Chambre de Commerce s'adressent à différents publics-cibles, à savoir les élèves et étudiants, leurs enseignants, les entrepreneurs et leurs employés.

Au sein de cette activité, deux axes de travail sont identifiés. Un axe comprend la promotion des professions de l'apprentissage dans les écoles, et le second axe poursuit la sensibilisation à l'économie luxembourgeoise et à l'entrepreneuriat.

Pour la mise en œuvre des activités du deuxième axe, la LSC travaille en étroite collaboration avec l'Espace Entreprises et le département Economique de la Chambre de Commerce.

La LSC sensibilise de futurs diplômés universitaires à la vie en entreprise en organisant des rencontres entre étudiants et entreprises.

En 2012, la LSC a organisé et participé à diverses actions :

Public-cible principal : élèves

- Présentation des possibilités d'apprentissage à des portes ouvertes
- Présentation de la Chambre de Commerce à des classes de terminales

Public-cible principal : étudiants

- Organisation du «Business Day» pour les étudiants de l'université du Luxembourg
- Organisation du «Welcome Day» pour les étudiants du Master in Entrepreneurship and Innovation

Public-cible principal : enseignants

- Organisation du programme de formation «A la découverte d'entreprises luxembourgeoises»

LES ORGANES DE LA LSC

Conseil de gérance

- **Fernand Ernster**, président/Commerce et autres activités commerciales non spécialement dénommées
- **Corinne Cahen**/Commerce et autres activités commerciales non spécialement dénommées
- **Marc Jacobs**/Commerce et autres activités commerciales non spécialement dénommées
- **Guy Kerger**/Commerce et autres activités commerciales non spécialement dénommées
- **François Koepp**/Hôtellerie, restauration et cafetiers
- **Evie Roos**/Industrie, PMI et PME
- **Jean J. Schintgen**/Hôtellerie, restauration et cafetiers
- **Anna Felgen Suardi**/Commerce et autres activités commerciales non spécialement dénommées
- **Fouad Rathle**/Banques, caisses rurales et autres activités financières
- **Henri Thyès** (observateur)
- **Pierre Gramegna**, directeur général de la Chambre de Commerce

Direction

- **Gérard Eischen**, directeur (a.i.)
- **Jean Junck**, membre du comité exécutif
- **Roger Thoss**, membre du comité exécutif

Equipe

- Conseillers en formation
- Gestionnaires administratifs